

SUR UN INEDIT DE JOSEPH-BARTHELEMY "LES CONSTANTES DE L'HISTOIRE. ACTUEL RENOUVEAU DE LA VOGUE MAISTRIENNE" (1)

Depuis la réédition en 1985 de son "classique", le grand *Traité de Droit constitutionnel* qu'il écrivit en collaboration avec Duez au début des années 30 (2), l'oeuvre et la pensée de Joseph-Barthélemy ont fait l'objet d'une incontestable redécouverte (3), sans cesse confirmée depuis par l'actualité éditoriale la plus variée (4).

Mais cet éminent constitutionnaliste, de notoriété internationale (5), qui appartient certes à la génération des Basdevant, Delpech, Jèze ou

(1) - La présente étude fait suite à une thèse portant sur l'oeuvre et la carrière de Joseph Barthélemy. Voir : *Joseph Barthélemy (1874-1945). La crise du constitutionnalisme libéral sous la III^e République*, Thèse, Paris II, 1996, 2 vol., 1019 p.

(2) - BARTHELEMY (Joseph), DUEZ (Paul), *Traité de droit constitutionnel* (édition 1933). Préface de François Goguel, Paris, Economica, 1985, VIII-957 p. Pour sa première édition, voir : *Traité élémentaire de droit constitutionnel*, Paris, Dalloz, 1926, 713 p.

(3) - " Le *Traité*, par ailleurs fort riche en aperçus théoriques, historiques ou comparatistes, constitue la meilleure somme disponible sur les institutions de la III^e République, jusque dans le détail de leur pratique " (RIALS (Stéphane), "*Traité de droit constitutionnel*, par Joseph-Barthélemy et Paul Duez, préface de François Goguel (Paris, 1985, Economica, 957 p.)", *Revue administrative*, juillet-août 1985, p. 418.). Voir aussi : RIVERO (Jean), " Bulletin bibliographique. Barthélemy (Joseph), Duez (Paul), *Traité de droit constitutionnel*, 1933, Economica, Collection "Classiques" , Série politique et constitutionnelle, 1985, préface de François Goguel " , *R.D.P.*, 1986, n°3, pp. 957-960.

(4) - Voir à cet égard, l'abondante bibliographie de notre thèse précitée et plus récemment : WIEVIORKA (O.), *Défense de la France. Une certaine idée de la Résistance, 1940-1949*, Paris, Seuil, 1995, p 265. Ou encore : MUEL-DREYFUS (Francine), *Vichy et l'éternel féminin. Contribution à une sociologie politique de l'ordre des corps*, Paris, Seuil, 1995, 384 p., *passim*. Et tout dernièrement : JULLIARD (Jacques), WINOCK (Michel), (dir.), *Dictionnaire des Intellectuels français. Les personnes, les lieux, les moments*, Paris, Le Seuil, 1996, 1259 p., spéc., p. 115 ss.

(5) - BARTHELEMY (Joseph), *The government of France... Translation by J. Bayard Morris*, London, Allen and Unwin, 1924, 251 p.

Mestre (6), semble avoir été catalogué un peu vite " IIIème " (7). En fait, comme le texte qui suit le confirme, Joseph-Barthélemy aura la prescience des évolutions constitutionnelles dont la Vème République fait en partie la synthèse, et il contribuera même à accélérer leur gestation en jetant un pont (comme d'autres le firent avec la Résistance (8)) entre la mouvance révisionniste des années trente, Vichy et les équipes de 1958 (9). Ne le doit-il pas à un destin exceptionnel (et en partie tragique), marqué par un enchevêtrement perpétuel de l'activité doctrinale et de l'action politique ?

* *
*

Joseph-Barthélemy est né à Toulouse le 9 juillet 1874. Issu d'une famille bourgeoise ayant eu des antécédents dans l'Université et la politique, mais dont l'ascension a été brutalement stoppée par la mort prématurée de son père, Joseph-Barthélemy, étudiant boursier, conçoit de prendre une revanche sur le destin. Déployant un inlassable labeur, il parcourt toutes les étapes du *cursus honorum* sans difficulté, sous la protection bienveillante d'Hauriou (10), qui le fait docteur en 1899, avec une thèse parfaitement

(6) - Pour une évocation de la Faculté de droit de Paris aux temps de ces maîtres, voir : PORTEMER (J.), " Colloque Gaston Jèze. Avant-propos ", *Revue d'histoire des Facultés de droit et de la Science juridique*, 1991, n°12, pp. 9-13.

(7) - En ce sens, voir : GIRAUD (E.), " La responsabilité des Facultés de droit dans le déclin de la démocratie ", *R.D.P.*, 1961, pp. 269-270. Et : WALINE (M.), " Le mouvement des idées constitutionnelles dans les Facultés de droit françaises au cours du XIXème siècle ", *Etudes offertes à J.-J Chevallier*, Paris, Editions Cujas, 1977, p. 261.

(8) - MORELOU (Jean-Pierre), " Le gaullisme de guerre de René Capitant ", *Revue d'histoire des Facultés de Droit et de la Science juridique*, 1995, n°16, pp. 9-171. Dans le même sens, cette opinion de M. Drago en réponse à une communication de M. Guéna : " On peut trouver une origine intellectuelle à notre régime actuel chez Carré de Malberg en 1933 et René Capitant en aura été l'intercesseur ", in : GUÉNA (Y.), " La Constitution : de l'écriture à la lecture ", *Revue des Sciences morales et politiques*, 1996-1, p. 16.

(9) - Pour cette problématique, voir : VEDEL (G.), " Les sources idéologiques de la Constitution de 1958 ", *Pages de doctrine*, Paris, L.G.D.J., 1980, t. I, pp. 493-500. Mais aussi : WAHL (N.), " Aux origines de la nouvelle Constitution ", *R.F.S.P.*, mars 1959, pp. 30-36. Et : HAMON (F.), " Regards nouveaux sur les origines de la Vème République ", *R.D.P.*, 1975, pp. 415-450. Ou encore : PASSELECQ (O.), " De Tardieu à de Gaulle. Contribution à l'étude des origines de la Constitution de 1958 ", *Revue française de droit constitutionnel*, 1993, n°14, pp. 227-248.

(10) - Pour une évocation émouvante de ces temps lointains, voir : BARTHELEMY (Joseph), " Discours de M. Joseph-Barthélemy, membre de l'Institut, Professeur à la Faculté de droit, Délégué de l'Académie des Sciences morales et politiques ", *Université de Toulouse. Faculté de Droit. Cérémonie de l'inauguration, le 22 avril 1931, du monument élevé par souscription à Maurice Hauriou, Doyen de la Faculté de droit de l'Université de Toulouse*, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1931, pp. 34-37. Cette plaquette contient une curiosité : un discours du jeune Georges Vedel, choisi pour associer les étudiants à cet hommage. Voir : VEDEL (Georges), " Discours de M. Vedel, Président de la section de droit de l'Assemblée générale des étudiants ", *ibid.*, pp. 28-30.

représentative du climat intellectuel qui baigne sa jeunesse (11) (*Essai d'une théorie des droits subjectifs des administrés dans le droit administratif français. Contribution à la théorie générale des recours contentieux* (12)) : la limitation du pouvoir par le droit, grâce au développement (en priorité dans l'ordre administratif où ils sont alors embryonnaires), de recours juridictionnels susceptibles d'équilibrer les contrôles traditionnels, jugés dès cette époque trop politiques, que le Parlement exerce sur les organes de l'Etat, ce que d'aucuns ont appelé la substitution d'un Etat de droit à l'Etat légal (13).

Plusieurs échecs inattendus à l'agrégation vont décider de son avenir (14). Au Barreau de Paris, vers lequel il se tourne en attendant son succès au concours de 1906, le jeune provincial, longtemps pensionnaire de la Fondation Thiers (15), découvre la société parisienne, la pépinière politique et parlementaire de la Conférence du stage (16) (dont il sera lauréat en 1905), la solidarité de promotion, la camaraderie... Joseph-Barthélemy est soudain piqué par le démon de la vie publique. Il ne le quittera plus. Alors qu'il savoure à peine une nomination à Paris qu'il a

(11) - Sur ce " climat " doctrinal, voir : SFEZ (Lucien), *Essai sur la contribution du doyen Hauriou au droit administratif français. Préface de Jean Rivero. Avant-propos d'André Hauriou*, Paris, L.G.D.J., 1966, 520 p. Egalement : PISIER-KOUCHNER (Evelyne), *Le service public dans la théorie de l'Etat de Léon Duguit*, Paris, L.G.D.J., 1972, 317 p. Et enfin : NOYER (B.), *Essai sur la contribution du doyen Bonnard au droit public français. Etude d'une étape de la participation de l'Ecole de Bordeaux à la construction de l'Etat de droit*, Thèse pour le doctorat en droit public, Bordeaux I, 1984, 852 p.

(12) - BARTHELEMY (Joseph), *Essai d'une théorie des droits subjectifs des administrés dans le droit administratif français. Contribution à la théorie générale des recours contentieux*, Faculté de droit de Toulouse, Thèse pour le Doctorat ès Sciences politiques et économiques, Paris, L. Larose, 1899, 204 p. Sur cette thèse, saluée par la communauté scientifique, voire cette très belle note de son ami Achille Mestre : MESTRE (A.), " Joseph-Barthélemy. *Essai d'une théorie des droits subjectifs des administrés dans le droit administratif français* ", *R.D.P.*, 1899, pp. 354-360. Exigé à l'époque, voir aussi le second volet de son doctorat : BARTHELEMY (Joseph), *De l'insaisissabilité des rentes sur l'Etat*, Université de Toulouse, Faculté de droit, Thèse pour le doctorat en droit, Toulouse, Imprimerie Saint-Cyprien, 1899, 172 p.

(13) - REDOR (M.-J.), *De l'Etat légal à l'Etat de droit. L'évolution des conceptions de la doctrine publiciste française (1879-1914)*, Paris, Economica (P.U.A.M.), 1992, 389 p.

(14) - Voir cependant, parmi d'autres, cette excellente composition pour le concours de 1901 : BARTHELEMY (Joseph), *Le président de la République française est-il un représentant d'après les lois constitutionnelles de 1875 ? Agrégation des Facultés de droit, 8 octobre 1901*, Paris, Larose, 1901, 18 p.

(15) - Pour une contribution à l'étude de cette institution, dont l'histoire reste à faire, voir : ROBERT (J.), " La Fondation Thiers a cent ans ... ", *R.D.P.*, 1994, n°6, pp. 1587-1597.

(16) - Par le spécialiste de ces questions, voir : LE BEGUEC (G.), " L'aristocratie du barreau, vivier de la République. Les secrétaires de la Conférence du stage ", *Vingtième siècle, Revue d'Histoire*, n°30, 1991, pp. 22-31. Ou encore : LE BEGUEC (G.), (dir.), *Avocats et barreaux de France, 1910-1930*, Paris, P.U. de Nancy, 1994, 151 p.

pourtant préparée de longue main (17) (grâce à la cooptation de Politis), il décide de s'échapper vers le forum à la faveur des élections de novembre 1919, où sa candidature dans le Gers (département fétiche où il fait valoir une propriété campagnarde), portée par l'estampille Bloc national (18), rencontre un succès assez facile (19).

(17) - Au moins par trois livres majeurs : **BARTHELEMY (Joseph)**, *L'Introduction du régime parlementaire en France sous Louis XVIII et Charles X*, Paris, Giard et Brière, 1904, 323 p. (prix Rossi 1903) ; *Le rôle du pouvoir exécutif dans les Républiques modernes*, Paris, Giard et Brière, 1906, 762 p. (somme fondamentale) ; *Les institutions de l'Allemagne contemporaine*, Paris, F. Alcan 1915, 271 p. Et par une série d'articles dont on ne peut donner ici qu'un bref aperçu : " La question des majorats ", *Revue de Science et de Législation financières*, 1904, pp. 28-60. ; " François de Vitoria. Contribution à l'étude des origines du droit international chez les canonistes ", in *Les fondateurs du droit international*, F. de Vitoria, A. Gentili, F. Suarez, Grotius, Zouch, Pufendorf, Bynkershoek, Wolf, Vattel, De Martens, leurs oeuvres, leurs doctrines, Par Joseph-Barthélemy, H. Nézard, L. Rolland, J. Basdevant, G. Scelle, P. Avril, J. Delpach, L. Olive, A. Mallarmé, H. Bailbay, avec une introduction de A. Pillet, Paris, Giard et Brière, 1904, 691 p. ; " L'action personnelle du président des Etats-Unis ", *Revue des Idées*, 15 octobre 1905, pp. 805-816. ; " Le pouvoir exécutif dans la Constitution française ", *Revue des Idées*, 1905, n°2, pp. 234-239. ; " La condition actuelle de la Présidence des Etats-Unis d'Amérique depuis les ouvrages de Bryce et de Woodrow Wilson ", *Revue Politique et Parlementaire*, 10 février 1906, n°140, t. XLVII, pp. 277-298. ; *De l'exception d'impôt des agents diplomatiques, à propos du refus des ambassadeurs à Paris de payer la taxe des ordures ménagères. Extrait de la Revue générale de droit international public*, Paris, Pédone, 1906, 36 p. ; " Du cumul par les ouvriers de l'Etat des pensions de retraite et des rentes accordées par la loi de 1898 en cas d'accident du travail ", *Revue de Science et de Législation financières*, 1906, pp. 24-49. ; " Des associations illicites (à propos des interpellations des 8 et 10 mai sur l'attitude du gouvernement à l'égard de la Confédération générale du travail) ", *R.D.P.*, 1907, pp. 697-721. ; " A propos du projet de réglementation du blanc de céruse, sur la responsabilité pécuniaire de l'Etat à raison du préjudice causé à une catégorie de citoyens par une réforme législative ", *R.D.P.*, 1907, pp. 92-101. ; " La distinction des lois constitutionnelles et des lois ordinaires sous la Monarchie de Juillet ", *R.D.P.*, janvier-février-mars 1909, n°1, pp. 5-47. ; " Les tendances de la législation française sur l'organisation administrative depuis un quart de siècle ", *R.D.P.*, 1909, pp. 114-155. ; " L'effort charitable de la IIIème République ", *R.D.P.*, avril-mai-juin 1910, n°2, pp. 334-369 ; " Les sous-secrétaires d'Etat ", *R.D.P.*, 1911, pp. 335-378. ; " Sur l'obligation de faire ou de ne pas faire et son exécution dans le droit public ", *R.D.P.*, 1912, pp. 505-540 ; " Les Résistances du Sénat ", *R.D.P.*, 1913, pp. 371-410. Sans oublier ce classique : " Du caractère international des contrats de mariage des princes de famille souveraine ", *Revue générale de droit international public*, 1904, pp. 325-339.

(18) - Sur ce contexte et son évolution immédiate, voir : **ROUSSELIER (N.)**, *Phénomène de majorité et relation de majorité en régime parlementaire. Le cas du bloc national en France dans le premier après-guerre européen (1919-1924)*, Thèse pour le doctorat d'histoire, IEP, Paris, 1991, 628 p.

(19) - Sur ce type de *cursus* dans la France de l'entre-deux-guerres, voir : **LE BEGUEC (G.)**, *L'entrée au Palais Bourbon : les filières privilégiées d'accès à la fonction parlementaire (1919-1939)*, Thèse pour le doctorat d'Etat en histoire, Paris, 1989, 1827 p.

Joseph-Barthélemy entame alors, en partie à son insu, une mutation psychologique qui va l'éloigner, non pas de la production doctrinale (20), mais de ses collègues qui, purement doctrinaires pour la plupart (21), se complaisent à instruire (surtout depuis la fin de la première guerre mondiale (22), mais pas seulement (23)), le procès de l'institution parlementaire et, à travers elle, comme beaucoup de juristes conservateurs de la III^{ème} République (depuis une tradition inaugurée avec verve par Charles Benoist (24)), celui du suffrage universel (25). Aussi, dans leur majorité, ces derniers prônent-ils sa limitation et le recours, pour circonscrire son influence, à différents expédients ou subterfuges, d'intensité variable (du vote plural, simple correctif à la force du nombre (26), au contrôle de constitutionnalité des lois, remède énergique

(20) - BARTHELEMY (Joseph), *Le gouvernement de la France. Tableau des institutions politiques, administratives et judiciaires de la France contemporaine*, Paris, Payot, Nouvelle édition revue et mise au courant, 1925, 244 p. BARTHELEMY (Joseph), DUEZ (Paul), *Traité élémentaire de Droit constitutionnel*, Paris, Dalloz, 1926, 713 p. BARTHELEMY (Joseph), *La crise de la démocratie représentative*, Paris, Giard, 1928, 88 p. A l'articulation des deux périodes, voir ces deux beaux essais : *Démocratie et politique étrangère. La démocratie et la diplomatie. La démocratie et la guerre. La démocratie des nations*, Paris, F. Alcan, 1917, 531 p. ; *Le problème de la compétence dans la démocratie*, Paris, F. Alcan, 1918, 266 p.

(21) - Pour les nuances, voir : GAUDEMET (Y.-H.), *Les juristes et la vie politique de la III^{ème} République. Travaux et recherches de la Faculté de droit et des Sciences économiques de Paris. Série " Science politique " - n°21. Préface de Georges Burdeau*, Paris, P.U.F., 1970, VII-120 p.

(22) - Sur ce problème des " retombées " de la première guerre mondiale sur l'évolution des structures administratives et politiques françaises, voir, avec une abondante bibliographie : RIALS (Stéphane), *Administration et organisation 1910-1930. De l'organisation de la bataille à la bataille de l'organisation dans l'administration française. Préface de Roland Drago*, Paris, Bibliothèque Beauchesne, 1977, IX-271 p.

(23) - GICQUEL (J.), SFEZ (L.), *Problèmes de la réforme de l'Etat en France depuis 1934. Travaux et recherches de la Faculté de droit de Paris. Série " Science Politique " - n°3. Préface de Maurice Duverger*, Paris, P.U.F., 1965, 286 p.

(24) - Pour un aperçu, au sein d'une oeuvre très abondante, voir : BENOIST (Charles), *Croquis parlementaires*, Paris, Perrin, 1891, 161 p. ; *Sophismes politiques de ce temps*, Paris, Perrin, 1893, 265 p. ; " La réforme parlementaire ", *La Revue des Deux Mondes*, 1902, n° 5, pp. 827-849.

(25) - Pour le livre majeur à cet égard, voir : ROSANVALLON (P.), *Le sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard, 1992, 490 p.

(26) - Pour un plaidoyer en sa faveur, voir ce compte-rendu de Larnaude dans le premier numéro de la *Revue du Droit public* : LARNAUDE (F.), " Analyse du livre de Arthur Desjardins, *De la liberté dans l'Etat moderne*, Paris, 1894 " , *R.D.P.*, 1894, t. I, p. 155.

contre l'omnipotence parlementaire (27)), mais de finalité identique : la lutte contre le règne de la politique pure.

Lui, au contraire, ne cesse de se signaler, entre les deux guerres, comme l'un des plus passionnés défenseurs du modèle politique libéral et de ses traditions parlementaires, même après son échec électoral de 1928, qui, s'il prive la Chambre d'un orateur incomparable (28), ne l'empêche pas de rester un homme public engagé de premier ordre. De toutes les tribunes qu'il accumule, Ecole libre des Sciences politiques (où il avait assuré la succession d'Esmein en 1913 (29)), délégation à la S.D.N., éditoriaux du *Temps* (30) ou du *Capital* (31) et surtout travaux parlementaires (32), il persistera à répéter le même message : la réforme dans l'Etat, oui, et encore, peut-être; la réforme de l'Etat : non (33). Foncièrement pragmatique (" Si

(27) - Pour une synthèse récente à ce sujet, voir : MACHELON (J.-P.), " Parlementarisme absolu, Etat de droit relatif. A propos du contrôle de la constitutionnalité des lois en France sous la Troisième République ", *Revue administrative*, nov-déc. 1995, n°288, pp. 628-634. Voir aussi : ROUSSEAU (D.), " La question du contrôle de constitutionnalité des lois sous la III^{ème} République ", *Revue belge de Droit constitutionnel*, 1994-3-4, pp. 311-318.

(28) - Voir la place qui lui est faite dans cette anthologie : MOPIN (M.), *Les grands débats parlementaires de 1875 à nos jours. Préface de Laurent Fabius. Présentation de Philippe Ardant*, Paris, La Documentation française, 1988, 551 p., spéc., pp. 174-177.

(29) - Combinaison qui lui assure de reprendre provisoirement la suite des fameux *Eléments*. Voir : ESMEIN (A.), *Eléments de droit constitutionnel français et comparé. Sixième édition revue par Joseph-Barthélemy, préface de Joseph-Barthélemy*, Paris, Sirey, 1914, 1246 p. Pour le grand cours qu'il professa 28 ans dans cette chaire, l'un des classiques de la rue Saint-Guillaume, voir : BARTHELEMY (Joseph), *Histoire législative et parlementaire (1870-1875)*, Paris, Centre de Documentation universitaire, 1940, 227 p.

(30) - BARTHELEMY (Joseph), " D'un régime parlementaire ne fonctionnant qu'en l'absence du Parlement, " *Le Temps*, 20 août 1935, p. 1. (pour le déplorer).

(31) - BARTHELEMY (Joseph), " Pleins pouvoirs ", *Le Capital*, lundi 26 juin 1933, p. 1. (pour les condamner).

(32) - Pour leur impressionnante liste exhaustive, voir : *Procès verbaux de la Chambre des députés, douzième législature, 2ème partie, table nominative 1919-1924*, Paris, Impr. de la Chambre des députés, 1927, pp. 463-465. Et : *Procès verbaux de la Chambre des députés, treizième législature, 2ème partie, table nominative 1924-1928*, Paris, Impr. de la Chambre des députés, 1930, pp. 46-48.

(33) - Pour ce credo, voir : BARTHELEMY (Joseph), *Valeur de la liberté et adaptation de la République*, Paris, Sirey, 1935, 262 p. Et : " Valeur de la liberté ", *Mélanges Paul Négulesco*, Bucaresti, Imprimeria Nationala, 1935, pp. 117-124. Dans le même sens : " Interprétation et défense de la Constitution de 1875 ", *Le Mois. Encyclopédie française*, mai 1935, 10.68, section C, pp. 2-5. Ou encore, cet échantillon : " L'esprit de la Constitution et comment il fut faussé ", *La Revue mondiale*, 14 mars 1934, pp. 5-8. ; " La Constitution Doumergue ", *Revue politique et parlementaire*, novembre 1934, pp. 225-248. ; " Les garanties contre l'abus du droit de dissolution ", *L'Europe Nouvelle*, 10 novembre 1934, n°874, pp. 110-111 ; " Le référendum. Institution française ", *La Revue des Vivants*, octobre 1934, n°10, pp. 1484-1496 ; " La présidence du Conseil ", *Revue d'Histoire politique et constitutionnelle*, janvier-mars 1937, n°1, pp. 86-151. Des éléments aussi dans ce livre moins travaillé : *La crise de la démocratie contemporaine*, Paris, Sirey, 1931, 226 p.

on lui demandait pour quoi il se prend, notre Parlement serait en droit de reproduire la réponse de Talleyrand : " Pour rien quand je me considère, pour beaucoup quand je me compare " (34)), bien décidé, comme peu le feront après lui (sauf peut-être Prélot (35)), à mêler à ses jugements de juriste l'expérience des réalités que lui confèrent ses mandats politiques (il est également maire et conseiller général), Joseph-Barthélemy, optimiste et indulgent, parfois jusqu'au sentimentalisme (36), veut croire jusqu'au bout aux chances du régime et à sa capacité " d'autoréformation " , qui passe, à ses yeux, par une simple moralisation du suffrage universel (37), assortie d'une solide réforme du règlement des assemblées (38), dont il est même un des rares à défendre les commissions (39).

(34) - BARTHELEMY (Joseph), *La crise de la démocratie contemporaine*, p. 221.

(35) - Comparer par exemple : BARTHELEMY (Joseph), *Essai sur le travail parlementaire et le système des commissions*, Paris, Libr. Delagrave, 1934, 376 p. Et : PRELOT (Marcel), *Droit parlementaire français*, Paris, Les Cours du droit, 1954, 276 p. N'oublions pas que Marcel Prélot fut directeur de *Politique*, suite de la *Revue d'Histoire politique et constitutionnelle* fondée par Joseph-Barthélemy en 1937, rebaptisée en 1952 *Revue internationale d'Histoire politique et constitutionnelle*. Pour la première pierre, voir : BARTHELEMY (Joseph), " Avertissement " , *Revue d'Histoire politique et constitutionnelle*, janvier-mars 1937, n°1, pp. 7-11.

(36) - " Nos institutions ne se présentent pas par conséquent comme une belle construction rectiligne, dont toutes les parties seraient harmonieusement distribuées d'après un plan préconçu. Elles sont comme une vieille maison de famille, où chaque génération a apporté quelque amélioration, opéré quelque aménagement nouveau, marqué sa trace. Il en résulte nécessairement quelques incommodités, quelques contradictions apparentes de nature à irriter les esprits abstraits, épris d'une logique absolue. Mais, si la maison a ses défauts, elle n'est pas dépourvue de qualités : ses charpentes vénérables ont subi l'épreuve des ans et des tempêtes; elle a été adaptée progressivement, au fur et à mesure des leçons de l'expérience, aux besoins, et au tempérament, essentiellement raisonnable et modéré, du peuple français " (BARTHELEMY (Joseph), *Le gouvernement de la France. Tableau des institutions politiques, administratives et judiciaires de la France contemporaine. Nouvelle édition entièrement refondue*, Paris, Payot, 1939, pp. 10-11.).

(37) - Son programme est très tôt arrêté à ce sujet : vote des femmes, vote obligatoire et surtout, la panacée selon lui, représentation proportionnelle. Voir sa remarquable somme à ce sujet : BARTHELEMY (Joseph), *L'organisation du suffrage et l'expérience belge*, Paris, Giard et Brière, 1912, 768 p. Et aussi : *Le vote des femmes. Cours professé à l'Ecole des Hautes études sociales pendant l'année 1917-1918*, Paris, Alcan, 1920, 618 p. Enfin : " Le vote obligatoire " , *R.D.P.*, 1923, pp. 101-167.

(38) - Président de la commission du Suffrage universel, il impose à la Chambre de nouvelles règles de temps de parole, très novatrices. Mais les députés, avant de se séparer en vue des élections de 1932, reviendront sur cet assainissement en rapportant la résolution adoptée en 1926. Sur cet épisode souvent oublié, voir : BARTHELEMY (Joseph), " La résolution du 16 juillet et la réforme des méthodes parlementaires " , *Mélanges Hauriou*, Paris, Sirey, 1929, pp. 1-30.

(39) - BARTHELEMY (Joseph), " Le procès de la commission des Finances " , *Mélanges Carré de Malberg*, Paris, Sirey 1933, pp. 243-274. (Il veut dire : l'injuste procès fait...).

Raidi par le Front populaire, que ce grand notable déjà âgé ressent comme un traumatisme insurmontable (40), frustré depuis les années vingt d'une participation ministérielle qu'il attendait comme allant de soi, compte tenu de son expérience et de sa compétence unanimement reconnues (41), obnubilé par un prisme erroné qu'il tient de sa génération - l'assimilation des événements dramatiques de 1939-1940 à ceux de 1870-1871 et encore plus celle des personnalités de Thiers et de Pétain - (42), Joseph-Barthélemy, qui s'est rallié au " miracle " Pétain (43), sans épouser pour autant tous les contours de son programme (44), accepte d'entrer au gouvernement en janvier 1941. Au moment, certes, où l'anglophile et libéral Pierre-Etienne Flandin est chargé d'en prendre la direction pour rompre, au moins en partie, avec la ligne qu'incarnait son prédécesseur. Mais sa propre destinée ministérielle survivra à l'échec rapide de cette timide tentative de libéralisation et, plus surprenant encore, au retour de

(40) - " La vérité, c'est que le sentiment en soi légitime de l'égalité aboutit à la haine de tout ce qui élève, de tout ce qui monte, de tout ce qui se dégage du niveau commun. Le monde est en proie à un accès frénétique d'*invidia democratica* (...). Le phénomène tient, je crois, à la disparition de la réflexion individuelle, du jugement indépendant, de ce sens propre qui est à la base des doctrines de la Révolution française. Nos contemporains sont proprement décervelés par une série de forces concordantes : progrès de la mécanique, cinéma, illustration remplaçant l'article, journal regardé, non lu. Tous ces fronts désormais vidés de cervelle, réclament le mot d'ordre venant de l'extérieur pour le suivre dans un esprit d'obéissance passive; et ceci, c'est encore peut-être une forme de démocratie, ce n'est certes pas la démocratie qu'ont connue nos pères, celle pour laquelle a été faite la Constitution qui nous régit " (BARTHELEMY (Joseph), " Mystique de l'obéissance passive " , *Le Temps*, 6 mai 1936, p. 1.).

(41) - " Un homme comme M. Joseph-Barthélemy rendra les services les plus considérables à la nation " (HAUSER (Fernand), *Revue Mensuelle d'Initiation à la Vie Politique Politica*, mars 1924, n°25, pp. 131-137). Voir encore : WALINE (M.), " Bibliographie " , *Larousse. Mensuel Illustré*, mai 1928, n°2555, p. 700. Et aussi : JOHANNET (R.), " Intellectuels et universitaires. M. Joseph-Barthélemy " , *Le Temps*, 7 juillet 1935, p. 3.

(42) - " Il faut, si vous avez l'intelligence et la bonne foi, comprendre la situation du Maréchal appelé à payer des dettes qu'il n'a pas contractées et à réparer des fautes qu'il n'a pas commises. Déjà, il y a plus de soixante dix ans, un grand vieillard, M. Thiers, avait accepté l'héritage de Napoléon III et il s'efforçait de panser les blessures faites à la France par une guerre qu'il avait tout fait pour empêcher (...). On voulait ignorer la cause, comme on voulait ignorer aussi que le gouvernement d'un pays occupé n'a qu'une interrogation, à laquelle il n'est jamais répondu : " Le moyen ! Le moyen ! Le moyen, ! Indiquez le moyen de faire autrement " (BARTHELEMY (Joseph), *Discours prononcé par Joseph-Barthélemy, garde des Sceaux, à la distribution des prix du Lycée de garçons et du collège de jeunes filles d'Auch le 31 juillet 1941*, Auch, Imprimerie Cocharaux, 1941, p. 3.).

(43) - BARTHELEMY (Joseph), " Devoir d'adhésion " , *Le Temps*, 20 août 1940, p. 1. Voir encore : " Devoir de gratitude " , *La Garonne*, lundi 7 octobre 1940, p. 1.

(44) - A contre-courant de l'idéologie du régime, voir sa défense appuyée et éloquentes du département dans ce petit livre, rapidement écrit fin 1940 : BARTHELEMY (Joseph), *Provinces. Pour construire la France de demain*, Paris, B. Grasset, 1941, 95 p.

Laval (avril 1942). Finalement écarté lorsque celui-ci achève de radicaliser le régime (printemps 1943 (45)), Joseph-Barthélemy n'en sera pas moins resté en fonction nettement au-delà de la date dans laquelle chacun reconnaît aujourd'hui les limites extrêmes de l'abnégation (46).

Là, à un poste-clé, qui, dans une certaine mesure, le comble (garde des Sceaux, ministre, secrétaire d'Etat à la Justice (47)), il est désigné comme maître-d'œuvre du projet de Constitution que le régime s'efforce et s'efforcera en vain de concevoir pour honorer l'engagement du 10 juillet (48), et, revisitant presque de fond en comble ses valeurs, il se met avec une aisance surprenante au diapason de la Révolution nationale (tout en restant étranger à la rédaction des actes constitutionnels qui organisent la dictature provisoire de Pétain et impuissant en face de la politique antijuive de Vichy (49)). Démarqué du totalitarisme et de la statolatricie d'inspiration fasciste, son projet, très travaillé, mais ne réalisant pas, de son propre aveu, son idéal constitutionnel, n'en était pas moins très autoritaire. Aussi se retrouve-t-il alors en pointe pour désigner le Parlement, et même l'élection en général, comme incompatibles avec un Etat régénéré. Pendant longtemps, il doit donc à la politique d'être moins réformateur que beaucoup d'autres; l'espace de quelques mois, au début des années quarante, sa passion dévorante de l'action en fait le symbole d'une ligne politique avec laquelle des hommes représentatifs de son milieu

(45) - Sur ces césures, voir : SIEGFRIED (André), " Le Vichy de Pétain. Le Vichy de Laval ", *Revue française de Science politique*, octobre-décembre 1956, pp. 737-749.

(46) - Depuis ces livres " fondateurs " : ARON (R.), *Histoire de Vichy 1940-1944*, Paris, Fayard, 1954, 766 p. PAXTON (R.-O.), *La France de Vichy 1940-1944*, Paris, Seuil, 1973, 378 p. Dans le même sens, par une génération d'historiens moins sereine, voir : AZEMA (J.-P.), BEDARIDA (F.), *Vichy et les français*, Paris, Fayard, 1992, 771 p. Et, tout récemment : AZEMA (J.-P.), BEDARIDA (F.), *1938-1948. Les années de tourmente. De Munich à Prague. Dictionnaire critique*, Paris, Flammarion, 1995, 1137 p.

(47) - Voir : BARTHELEMY (Joseph), " Le ministre de la Justice " , *Les documents français. Revue des Hautes Etudes politiques, sociales, économiques et financières*, décembre 1941, n°12, pp. 2-5.

(48) - Voir cette somme, élaborée en grande partie à partir d'archives (publiques) : COINET (M.), *Le Conseil national de Vichy. Vie politique et réforme de l'Etat en régime autoritaire (1940-1944)*, Thèse pour le doctorat d'Etat en histoire, Paris X, 1984, 1338 p. Et, inspiré du précédent, voir cet ouvrage très réussi, qui n'est pas sa simple contraction : COINET (M.), *Vichy et le fascisme*, Paris, Bruxelles, Ed. Complexe, 1987, 267 p.

(49) - Viennent de paraître à ce sujet les actes d'un très important colloque. Voir : *Le droit antisémite de Vichy. Actes du colloque organisé en décembre 1994 par l'Université de Bourgogne*, Paris, Seuil, 1996, 612 p. Sur Joseph-Barthélemy, voir spécialement : BADINTER (R.), " Peut-on être avocat lorsqu'on est juif en 1940-1944 ? " , *ibid.*, p. 145. MARCOU (Jean), " La qualité de Juif " , *ibid.*, p. 160. Et surtout : ANDRIEU (Claire), *L'aryanisation et les finances extérieures*, *ibid.*, pp. 287.288.297.

commencent justement à prendre leurs distances (Jules Basdevant, André Siegfried, ou même Jacques Bardoux...).

Considéré comme impliqué dans certains des épisodes les plus délicats du régime, notamment l'affaire de la Section spéciale (50), il est inquiété à la Libération, interrogé, assigné à résidence, interné, puis enfin emprisonné sans ménagement à Toulouse, où le saisit dans les derniers mois de 1944 un mal incurable dont les progrès foudroyants ne doivent rien au hasard. Affaibli, il se défend néanmoins avec véhémence devant la commission d'instruction de la Haute Cour de Justice, à laquelle il tente de faire entendre le rôle modérateur, largement admis aujourd'hui (51), qu'il joua en de multiples circonstances (52). Mais il meurt le 14 mai 1945, avant d'avoir pu répondre devant cette juridiction des actes qui lui étaient reprochés. Devant l'histoire, il prend le temps de s'acquitter de cette tâche en rédigeant à la hâte, jusqu'à son dernier jour, ou presque, des *Mémoires* poignants (53), justificatifs, qui retracent aussi l'histoire immédiate de sa déchéance (54) et dans lesquels, aujourd'hui, à raison de leur très grand

(50) - Pour une analyse dépassionnée et équilibrée, voir : ROYER (J.-P.), *Histoire de la justice en France*, Paris, P.U.F., 1995, pp. 717-723.

(51) - Pour le rôle positif joué par Joseph-Barthélemy dans trois " dossiers " très importants, les accords de Paris, le procès de Riom et la déclaration de guerre aux Etats-Unis, voir, au sein d'une littérature beaucoup plus abondante : FERRO (Marc), *Pétain*, Paris, Fayard, p. 230. BENOIST-MECHIN (Jacques), *De la défaite au désastre, T. II : L'espoir trahi*, Paris, Albin Michel, 1984, pp. 229-239. BERTHELOT (Jean), *Sur les rails du pouvoir*, Paris, Robert Laffont, 1968, p. 312. COINTET (Jean-Paul), *Pierre Laval*, Paris, Fayard, 1993, p. 417. KRAUTKRÄMER (Elmar), *Vichy-Alger 1940-1942*, Paris, Economica, 1992, p. 223. NOGUERES (Louis), *Le véritable procès du Maréchal Pétain*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1955, pp. 502-503. ARON (Robert), *Histoire de Vichy 1940-1944*, p. 163. DAVID (René), *Les avatars d'un comparatiste*, Paris, Economica, 1982, pp. 96-97. SÉGUELA (Matthieu), *Pétain-Franco. Les secrets d'une alliance*, Paris, Albin Michel, 1992, p. 262. MICHEL (Henri), *Le Procès de Riom*, Paris, Albin Michel, 1979, p. 394. LIMAGNE (Pierre), *Ephémérides de quatre années tragiques 1940-1944, T. I : De Bordeaux à Bir-Hakeim*, Lavilledieu, Editions de Candide, 1987, p. 509.

(52) - Pour ces interrogatoires, voir : BARTHELEMY (Joseph), *Ministre de la Justice. Vichy 1941-1943. Mémoires*, Paris, Pygmalion Gérard Watelet, 1989, pp. 435-509.

(53) - *Ibid.*, 643 p.

(54) - Leur parution suscita d'ailleurs une très grande émotion. Voir : DAMIEN (André), " *Mémoires de Joseph-Barthélemy* ", *Gazette du Palais*, vendredi 4-samedi 5 août 1989, pp. 21-22. GAZZANIGA (Jean-Louis), " Bibliographie. *Ministre de la Justice. Vichy 1941-1943. Mémoires de Joseph-Barthélemy, préface de Jean-Baptiste Duroselle*, Paris, éditions Pygmalion, 1989 " , *Revue d'histoire des Facultés de droit et de la Science juridique*, 1993, n°14, pp. 176-179. DUROSELLE (Jean-Baptiste), " Comptes rendus bibliographiques. *Mémoires de Joseph-Barthélemy, ministre de la Justice, Vichy, 1941-1943*, Paris, Pygmalion, 645 p., séance du 24 avril 1989 " , *Revue des Sciences morales et politiques. Travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques*, 1989, n°2, pp. 296-297. Dans le même sens, voir : RIVERO (Jean), " Bulletin bibliographique " , *R.D.P.*, 1989, n°6, pp. 1844-1845.

intérêt historique, les spécialistes de la période ne cessent de puiser (55). Très actif dans les derniers mois de sa vie, il parvient, avant le maelström d'août 1944, à enseigner un ultime cours (56), base d'un livre qui n'a jamais paru (57), dans lequel, après sa double expérience parlementaire et autoritaire, il se fait fort de renouveler durablement le constitutionnalisme libéral, sous le visage d'une synthèse tirant les leçons de toutes ses déceptions et qui, par là, annonce la réalisation, différée à la Libération, de cet esprit qui parcourt les institutions de la Vème République, du moins de la Vème République première manière (58), celle des temps antérieurs à son édulcoration giscard-mitterrandienne (59) : république métissée de

(suite de la note 54) GOGUEL (François), " Notes bibliographiques ", *Revue française de Science politique*, août 1989, n° 4, pp. 591-592.

(55) - Voir cet exemple récent : BANCAUD (Alain), " La Haute-magistrature sous Vichy ", *Vingtième siècle. Revue d'Histoire*, janvier-mars 1996, n° 49, pp. 53-55.61.

(56) - BARTHELEMY (Joseph), *Cours de droit constitutionnel comparé. Diplôme d'Etudes supérieures. Droit public, 1943-1944*, Paris, Les Cours du droit, 1944, 429 p.

(57) - Voici ce qu'il écrit à ce propos le 15 août 1944, six jours avant que les gendarmes ne se saisissent de lui. Remerciant un ambassadeur (en poste à Vichy au moment où il était lui-même en fonction) de lui avoir adressé un souvenir de cette période, il a ces formules : " L'Isle-Jourdain (Gers), 15 août 1944. Monsieur l'ambassadeur, Votre excellente photographie a fini par nous arriver après un voyage de [illisible] un mois. Elle nous a apporté le plus vif plaisir. Elle a immédiatement pris place sur la cheminée du salon de notre maison familiale. J'ai été tout particulièrement sensible à l'aimable dédicace, dans laquelle vous voulez bien me dire que vous vous souvenez avec plaisir de nos si fréquentes conversations, de nos rencontres dans votre belle villa ou dans mon appartement d'hôtel, de nos promenades qui tendaient à devenir quotidiennes au bord de l'Allier. Mes relations avec vous sont au premier rang des agréables souvenirs que je garde de mon passage au gouvernement, qui m'a laissé par ailleurs tant d'amertume. J'ai repris cette année ma chaire à la Faculté. J'ai exposé à mes étudiants en doctorat quel devait être, à mon sens, le gouvernement de la France pacifiée. J'ai donné ces pages à un éditeur qui me les avaient demandées; mais les événements l'ont empêché de le publier. Depuis le mois de juin, je me suis retiré dans ma propriété de Gascogne, dans une maison que j'aime, au milieu d'une population sympathique. Ma grande occupation est d'attendre le facteur et les nouvelles. Je dois encore, théoriquement, occuper ma chaire pendant un an. Mais qui peut prévoir quel sera mon avenir ? Ce n'est pas ici le lieu d'échanger des considérations. Ce sera pour notre prochaine rencontre (...). Dans ma campagne, je n'ai plus ni téléphone, ni automobile, ni cheval, ni âne. La vie est difficile, mais on la supporte en pensant à tant d'inouïes souffrances qui s'abattent sur la pauvre humanité " (BARTHELEMY (Joseph), " Lettre à un ambassadeur. 15 août 1944 ", *Archives privées manuscrites*, inédit.).

(58) - Voir : RIVERO (Jean), " Regard sur les institutions de la Vème République ", *Dalloz*, 1958, chr. XXXVII, pp. 259-264. Et : DUVERGER (Maurice), " Les institutions de la Vème République ", *Revue française de Science politique*, mars 1959, pp. 101-134.

(59) - Sous le triple assaut de phénomènes qui, à des degrés divers, contribuent tous à corrompre l'autorité centrale de l'Etat : la cohabitation politique, la décentralisation administrative, l'intégration-décomposition européenne de la France, pour lesquelles François Mitterrand ne s'est fait que l'exécuteur testamentaire du giscardisme. Pour des nuances, voir la conclusion de cet essai fouillé : TEYSSIER (Arnaud), *Histoire politique de la France. La Vème République, 1958-1996. De De Gaulle à Chirac*, Paris, Pygmalion Gérard Watelet, 1995, pp. 537-542. Et ces éclairages récents : ROBERT (Jacques), " L'héritage

monarchie (60), sous les traits d'un président élu au suffrage universel direct (61), seul représentant de la nation toute entière et à ce titre seul véritable *pouvoir* (62), flanqué d'un Parlement, porte-parole de ses intérêts fragmentaires (63), rabaissé de ce fait au rang de simple *organe* (64), et

(suite de la note 59) constitutionnel de François Mitterrand ", *Les Petites Affiches*, 11 mai 1996, n°31, p. 3 ss. VANDENDRIESSCHE (Xavier), " L'apport du président Mitterrand au droit constitutionnel de la Vème République ", *R.D.P.*, mai-juin 1996, p. 637 ss.

(60) - Dans ce climat, voir cet essai, ambitieux et stimulant, aboutissement d'une thèse dirigée par G. Burdeau : DECHERF (D.), *L'institution de la monarchie dans l'esprit de la Vème République*, Paris, L.G.D.J., 1979, 320 p.

(61) - " Justement anxieux de la carence de l'autorité dans le régime de 1875, j'avais depuis longtemps soutenu la thèse de l'extension du collège chargé de désigner le chef de l'État (...). On se demandera pourquoi, tandis que j'étais dans la vie publique, je n'ai pas fait d'efforts positifs pour faire triompher cette conception. C'est que d'abord, le milieu n'était pas favorable (...). L'extension du collège électoral vaudrait mieux que rien, mais elle ne suffirait pas (...). Cherchant quel est le mode de recrutement capable de donner au chef l'autorité nécessaire au relèvement du pays, nous nous trouvons enfin, tout bien pesé, devant l'élection par tous les individus majeurs, hommes et femmes. C'est à cette solution que je me rallie. On dira peut-être que je viens de loin. Non, c'est ma malheureuse patrie qui aura à se relever du plus profond de sa chute dans les abîmes (...). Il est essentiel que l'autorité constitutionnelle chargée de défendre l'ordre ne puisse voir ses titres contestés. Il n'en est pas de plus forts que ceux qui donnent les suffrages de la nation toute entière (...). Observez, je vous prie, que pour défendre la solution que je préconise, je ne fais pas de romantisme politique ni de romantisme tout court. Je ne reprends pas, même en les traduisant dans ma prose pédestre et sans prétention, les arguments développés, devant la Constituante de 1848, par Lamartine, dont l'éloquence harmonieuse décida ce jour-là de la majorité. Peut-être, après tout, Cournot avait-il raison de dire que le suffrage universel ne se démontre pas plus que l'hérédité. Mais il est latent ou triomphant. Il peut dire : " *Sum quid sum* " (...). Je suis né et j'ai grandi dans la haine de ce second Empire, qui est né de l'élection de Louis Napoléon (...). J'en suis cependant arrivé à penser que ce " Second Tant pire " , comme par attachement à la royauté disait Léon Daudet, était tout de même un moindre mal par rapport au régime qui serait sorti de l'insurrection terroriste de juin (...). Qu'on ne vienne pas agiter je ne sais quelle appréhension d'une possibilité de tyrannie. La véritable tyrannie ne vient pas d'une tête pensante (...). Et puis, tout de même, l'élection par le peuple fonctionne depuis 156 ans aux Etats-Unis, sans faire des américains un peuple d'esclaves " (BARTHELEMY (Joseph), *Cours de droit constitutionnel comparé. Diplôme d'Etudes supérieures. Droit public, 1943-1944*, pp. 128.129.130.131.).

(62) - " Le suffrage populaire sera concentré sur le chef de l'Etat qu'il aura désigné, il sera dilué parmi les membres des assemblées. Bref, il y aura séparation des pouvoirs avec prédominance gouvernementale (...). Il va de soi d'ailleurs que le président en qui se concentre le prestige du suffrage populaire est plus fort que l'assemblée où le même prestige se disperse entre plusieurs centaines de membres, donc s'affaiblit " (*Ibid.*, p. 158.).

(63) - Voir : BURDEAU (G.), " La conception du pouvoir selon la Constitution du 4 octobre 1958 " , *Revue française de Science politique*, mars 1959, pp. 87-100.

(64) - " L'existence des assemblées futures est donc un point hors de toute discussion et personne ne voudrait décevoir la légitime attente du peuple français. Seulement elles n'auront plus la primauté (...) et à tous les points de vue, c'est légitime, puisque le chef de l'Etat concentre en sa personne les suffrages de la nation (...). On dit trop souvent que le régime parlementaire est celui où existe un parlement. Il est exact que le régime parlementaire postule l'existence d'un parlement, mais l'existence d'un parlement n'entraîne

donc privé de tous ses monopoles antérieurs (65). Monarchie républicaine (66), peut-être (67); régime représentatif, non parlementaire, sans doute (68); aboutissement, dans une certaine mesure, d'une doctrine constitutionnelle française latente (69), sûrement, le testament intellectuel

(suite de la note 64) pas nécessairement l'existence d'un régime parlementaire (...). Les assemblées seront des organes à compétence définie et limitée. Cette hiérarchie ne peut être maintenue par le chef que s'il est solidement installé sur une large base populaire (...). Les assemblées apporteront devant le gouvernement, qui leur est préexistant, les vœux et les aspirations du pays " (*Ibid.*, pp. 140.141.159.).

(65) - Méditons ce très beau passage, l'un des plus inspirés de son dernier cours, qui évoque à s'y méprendre l'atmosphère du discours que Michel Debré prononça quinze ans plus tard devant le Conseil d'Etat pour présenter la nouvelle Constitution : " On semble un peu trop oublier que le vice fondamental du feu régime parlementaire était d'être un régime de confusion des pouvoirs permettant aux assemblées des immixtions permanentes dans le domaine propre du gouvernement. 1°- Le gouvernement naissait dans les assemblées, puisque le chef de l'Etat était élu par elles. 2°- Il naissait dans les assemblées, puisque les ministres devaient être choisis dans leur majorité. 3°- Il y avait confusion entre le gouvernement et les assemblées, puisqu'un même personnage pouvait cumuler la qualité de ministre, membre du gouvernement et de membre des assemblées. 4°- Il y avait confusion, puisqu'un ministre député pouvait voter, et ne manquait jamais de voter la confiance à lui-même député ministre (...). Il y avait confusion, puisque les ministres entraient dans les chambres et prenaient part aux délibérations des assemblées et, mieux encore, les dirigeaient. 6°- Il y avait confusion, puisque ce n'était pas le chef de l'Etat qui révoquait ses propres ministres qu'il avait nommés, et que c'étaient les assemblées qui les renversaient. Nous devons supprimer toutes ces confusions et, dans la même mesure, revenir à la séparation (...). C'est donc avec une longue tradition, et avec ses habitudes solidement ancrées que devra rompre la constitution future (...). Ce ne seront plus les assemblées qui éliront le chef de l'Etat. Elles cesseront de lui fournir des indications plus ou moins impérieuses pour les formations ministérielles. Elles ne renverseront plus les ministres qu'il a nommés. Les membres des assemblées n'auront plus l'espoir de prendre la place des ministres renversés, ce qui était le grand attrait des vieilles crises ministérielles. Suivant la formule traditionnelle, les chambres ne seront plus les arènes où se dispute le pouvoir. Elles cesseront en même temps d'être ces foyers toujours ardents d'intrigues et de divisions qui entraînaient dans le pays un malaise constant et attisaient les discordes civiles " (*Ibid.*, pp. 169. 143.). Voir à ce sujet ce faisceau étroitement complémentaire : DEBRE (Michel), " La nouvelle Constitution ", *Revue française de Science politique*, mars 1959, pp. 7-29. PARODI (Jean-Luc), " Les quatre découvertes du Parlement français ", *Revue française de Science politique*, févr. 1981, pp. 5-14. Et ce morceau d'anthologie : FAURE (Edgar), Préface à l'*Année politique, économique, sociale et diplomatique en France 1962*, Paris, P.U.F. 1963, pp. VII-XVI.

(66) - Voir cette contribution, dernière en date des mises au point sur ce concept à géométrie variable : DUVERGER (Maurice), "Monarchies républicaines", *Pouvoirs*, 1996, n°78, pp. 107-120.

(67) - Dans cette tonalité, voir aussi : GEORGEL (Jacques), *La Cinquième République : une démonarchie*, Paris, L.G.D.J., 1990, 146 p.

(68) - "La France devra désormais chercher son chemin en dehors des vieilles ornières de l'Angleterre (...). Il ne faut plus de régime parlementaire. Son procès a été tellement instruit qu'il ne m'intéresse pas d'y revenir (...). La suppression du système parlementaire, destructeur de l'autorité, et son remplacement par un régime simplement représentatif, est un point sur lequel il semble que doive se réaliser le plus facilement l'accord" (BARTHELEMY (Joseph), *Cours de droit constitutionnel comparé. Diplôme d'Etudes supérieures. Droit public, 1943-1944*, pp. 136.143.).

(69) - RIALS (Stéphane), "Une doctrine constitutionnelle française", *Pouvoirs*, 1989, n°50, pp. 81-95.

de Joseph-Barthélemy, malgré ses emprunts à un constitutionnalisme par d'autres côtés de tradition allemande (dans l'acception XIX^{ème} siècle du terme, bien sûr (70)), entendait rester fidèle coûte que coûte au credo de 1789 : il n'interdisait pas le pluralisme (71) et supposait même une garantie des droits renforcée (72). L'Etat légal et l'Etat de droit réconciliés ?

Mais sa dernière oeuvre, parce qu'elle est aussi une façon d'exorciser cette étonnante participation ministérielle, Joseph-Barthélemy entend la présenter à un plus large public. Aussi résout-il d'écrire, dans les colonnes d'un journal où le ministre avait ses habitudes (73), *Gringoire*, un très bel article, " Quelques blocs pour les fondations de la maison française ", conçu pour en présenter le suc. La censure refusera sa parution (74).

(70) - Voir d'ailleurs : **BARTHELEMY (Joseph)**, "Les théories royalistes dans la doctrine allemande contemporaine, sur les rapports du roi et des chambres dans les monarchies particulières de l'Empire", *R.D.P.*, octobre-novembre-décembre 1905, pp. 717-759.

(71) - " Unicité ou pluralisme ? (...). Il n'est pas douteux que l'unicité fait disparaître jusqu'aux dernières traces de la liberté, tandis que le pluralisme en contient des proportions variables. Le problème est loin d'être simple (...). A un bourgeois conservateur, grand partisan du parti unique, je disais : " Il y aura peut-être un parti unique, mais vous n'en serez pas. Cette déclaration a paru jeter un grand trouble dans son esprit (...). Le parti unique ne semble pas appelé à avoir une place dans la France de demain (...). Soulignons que c'est là une question d'une importance capitale (...). L'existence d'un parti unique est étroitement liée au régime totalitaire. Si donc on part du respect de la personne humaine, on ne peut admettre l'unicité de parti (...). Le rejet du parti unique s'exprimera seulement par le silence de la Constitution. Il n'est pas à dire d'ailleurs qu'il n'y aura pas quelques mesures à prendre pour contrebalancer, au moins pendant quelques années, la nocivité des partis en eux-mêmes ou de leur excessive multiplication. Mais ce sont là des problèmes qui ne peuvent pas se résoudre à froid et à l'avance. Les solutions naissent des besoins du moment et dépendent de l'état de l'esprit public et de tout un ensemble de faits " (**BARTHELEMY (Joseph)**, *Cours de droit constitutionnel comparé. Diplôme d'Etudes supérieures. Droit public, 1943-1944*, pp. 62.63.70.71.).

(72) - " Après le séisme qui l'a si durement éprouvée, la France meurtrie, déchirée, vaincue, écartelée, aura besoin d'une période de stabilité, de calme, d'ordre, d'autorité sans brutalité (...). L'Etat français sera fort. Il ne sera pas divinisé. Il considérera qu'il ne possède pas en lui-même sa fin et sa raison d'être. L'autorité, comme la volonté de puissance, valent par leur objet, leur but, leurs desseins, les services rendus au bien commun. L'Etat français sera puissant; mais il sera limité. Il sera limité par la morale : la morale est un élément de la qualité des hommes et des individus. Il sera limité par la parole donnée. *Pacta sunt servanda* : voilà le fondement, la pierre angulaire, la colonne maîtresse (...). C'est un point sur lequel la future constitution française mettra l'accent. *Homo civitate senior*. L'homme est plus vieux que l'Etat. Le sixième jour, Dieu a créé l'homme, pas l'Etat. L'homme vient de plus profond que l'Etat. La Constitution doit harmoniser les desseins de l'homme et les destins de la patrie " (*Ibid.*, pp. 17.24.).

(73) - Voir par exemple : **RECOULY (Raymond)**, " Le garde des Sceaux me parle de la Constitution nouvelle ", *Gringoire*, 1er août 1941, p. 1.

(74) - **BARTHELEMY (Joseph)**, " Quelques blocs pour les fondations de la maison française, article destiné à paraître dans *Gringoire* et refusé par la censure en 1944 " , in **BARTHELEMY (Joseph)**, *Ministre de la Justice. Vichy 1941-1943. Mémoires*, pp. 616-619.

Dans le même esprit, un rendez-vous semble l'obséder plus que tout : celui qu'il se fixe avec ses pairs de l'Académie des Sciences morales et politiques, qui l'ont élu en 1927, au faite de sa période la plus faste, au fauteuil de Morizot-Thibault (75), et en ont même fait ce président, unanimement respecté, qui saluait en 1939, dans une langue d'une éloquence incomparable et en des termes où le pathétique le disputait au prémonitoire, la noble raison d'être de sa compagnie : la prééminence de la morale sur la politique (76). A l'évidence inquiet d'être " déconsidéré " dans ce milieu plus que dans aucun autre (77), Joseph-Barthélemy n'hésite pas à alourdir le programme de la dernière année universitaire qu'il passera à Paris par la préparation de deux ambitieuses communications destinées à l'Institut. Il parvient à les faire inscrire au calendrier de 1944 et les prononcera effectivement, la première le 26 février 1944, la seconde le 1er avril 1944 (78), ces textes (79) n'ayant pu faire l'objet de l'habituelle publication ultérieure en raison de l'interruption que connaît la *Revue des Travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques de 1942 à 1945* (80). Cette ultime satisfaction ne l'empêchera pas d'en être suspendu (comme de

(75) - BARTHELEMY (Joseph), *Notice sur la vie et les travaux de Morizot-Thibault (1853-1926)*, Paris, Firmin-Didot, 1929, 43 p.

(76) - " Même au moment où sonne pour l'histoire du monde " l'heure des loups ", l'esprit garde sa prééminence. Nous devons rester fidèles au programme qui nous est imposé par notre titre et qui soumet, en dépit de certains sarcasmes faciles, la politique à la morale. La cause de la souffrance de l'Europe n'est pas dans la densité de sa population, le manque d'espace, l'épuisement du sol et du sous-sol. Elle réside dans une maladie de l'esprit. Un peuple ennemi de la personne humaine, de la famille, de la religion, a prétendu séparer délibérément la morale de la politique, et c'est ainsi que la catastrophe s'est déchaînée sur l'univers. Notre jeunesse, qui n'a pas été soumise à ce dressage de bêtes en l'honneur de l'autre côté des frontières, qui force à obéir par réflexe, reviendra, retrempee par l'épouvantable épreuve, pour relever la France, réorganiser l'Europe, refaire le monde " (BARTHELEMY (Joseph), *Institut de France. Académie des Sciences morales et politiques. Séance publique annuelle du samedi 9 décembre 1939 (Discours de Joseph-Barthélemy, Président de l'Académie)*, Paris, Firmin-Didot, 1939, p. 17.).

(77) - " Je dois encore des remerciements complémentaires à M. Pierre Laval pour la précipitation avec laquelle il a profité de mon départ pour faire accomplir toute une série d'actes, par lesquels, si j'y avais consenti, j'aurais achevé de me déconsidérer dans mon milieu " (BARTHELEMY (Joseph), *Ministre de la Justice. Vichy 1941-1943. Mémoires*, pp. 93-94.).

(78) - Voir : FELD (F.), *Institut de France. Académie des Sciences morales et politiques. 1901-1950. Communications, discours, lectures. Fascicule II : 1926-1950. Liste chronologique, nom des auteurs*, [8° AA. 58E], 1982, p. 36.

(79) - Référencés comme suit à l'Institut : BARTHELEMY (Joseph), " 26 février 1944, La doctrine de Joseph de Maistre sur les constantes de l'histoire et la permanence des caractères distinctifs des peuples (I) " ; BARTHELEMY (Joseph), " 1er avril 1944, La doctrine de Joseph de Maistre (II) ". Voir : *ibid.*

(80) - Nous reproduisons ici la version manuscrite de ces communications, retrouvées par nos soins dans les archives privées de la famille Barthélemy.

la Faculté de droit de Paris et de l'Ecole de la rue Saint-Guillaume (81)), mortification (82) dont il obtiendra tardivement réparation, avec la lecture par son successeur, le doyen Hamel, de la traditionnelle notice (83). Ce sont ces deux documents, qui intellectuellement n'en font qu'un, que le lecteur est invité à découvrir.

* *

*

On le comprend aisément, ce texte est donc inséparable des précédents. Avec ses *Mémoires*, Joseph-Barthélemy entame une sorte de thérapie psychique (84) qui l'aide à déblayer pour mieux reconstruire (85). Le rejet du " laboratoire " autoritaire acquis (86), l'édification de la maison constitutionnelle peut commencer : à ses étudiants de doctorat, le détail de ses aménagements intérieurs (87); au grand public, la primeur de son architecture générale (88); à l'auditoire averti de l'Institut, la présentation du ciment qui donnera aux colonnes maîtresses de l'édifice leur solidité,

(81) - " J'ai été chassé de l'Ecole des Sciences politiques, où j'ai enseigné avec éclat, pendant plus de trente ans; j'ai été chassé de la Faculté de droit de Paris, où j'avais été appelé en 1913, par le choix de mes anciens; j'ai été chassé de la Légion d'honneur (...). J'ai constaté jusqu'à la nausée la vérité du vicil adage : *donec eris felix...* " (BARTHELEMY (Joseph), *Ministre de la Justice. Vichy 1941-1943. Mémoires*, p. 548).

(82) - " C'est au moment où j'écrivais ces lignes que j'ai appris par la radio, le 17 septembre, que l'Académie des Sciences morales et politiques m'excluait de son sein, pour avoir été garde des Sceaux du Maréchal, avec la même unanimité que celle avec laquelle elle me fêtait lorsque j'ai été promu à cette fonction. Pauvre de moi ! J'ai passé soixante dix ans, je gardais des illusions et ne pouvais pas croire que mes éminents confrères tomberaient à ce degré d'abjection. Je garde la tête haute et continue " (*Ibid.*, p. 301.).

(83) - HAMEL (Joseph), *Institut de France. Académie des Sciences morales et politiques. Notice sur la vie et les travaux de Joseph-Barthélemy 1874-1945. Séance du 16 novembre 1959*, Paris, Firmin-Didot et Cie, 1959, 20 p.

(84) - " Je m'impose ce travail par hygiène intellectuelle et morale. J'ai toujours eu besoin d'une tâche quotidienne. Je me demande, à chaque soir, ce que j'ai fait d'utile dans la journée. Ce besoin de toujours est exaspéré par les circonstances actuelles. Pendant vingt-sept mois sans répit, j'ai dû faire face à des devoirs écrasants; et me voilà tombé, si je ne réagis pas, à une inaction complète. La chute est trop profonde et brutale et je n'y résisterais pas " (BARTHELEMY (Joseph), *Ministre de la Justice. Vichy 1941-1943. Mémoires*, p. 31.).

(85) - " J'écris pour les hommes qui savent assez pour apprendre; ayant appris, comprendre; ayant compris, agir " (*Ibid.*, p. 33).

(86) - " Je ne crois pas qu'il se puisse accumuler en moins de temps plus de fautes, de maladroites, d'inexpériences, d'offenses choquantes à la raison, à l'instinct, aux intérêts du pays, ni qu'on puisse mieux réussir (quand on y aurait visé) à établir dans les esprits une pareille unanimité contre le gouvernement et le régime (Sainte-Beuve, *Sur la Première Restauration, Causeries*, T. XIV, p. 620.) " (*Ibid.*, p. 620).

(87) - BARTHELEMY (Joseph), *Cours de Droit constitutionnel comparé. Diplôme d'Etudes supérieures. Droit public, 1943-1944*, pp. 4-182.

(88) - D'après des fragments d'archives privées, on sait que le dernier livre qui n' a pas paru devait porter ce titre : *Catéchisme constitutionnel pour l'année 1944*.

c'est-à-dire " l'esprit " de la nouvelle constitution, son nouvel " outillage mental " , pour reprendre une expression qu'il emprunte lui-même à Lucien Febvre. L'élégante dissertation sur les constantes de l'histoire en lesquelles Joseph de Maistre avait foi (89) (la vérification de leur légitimité, dans la première partie du texte, l'examen de leur véracité, dans la seconde), ne nous semble donc qu'un prétexte, même si, tout au long d'une assez longue introduction, notre écrivain s'applique à démontrer l'actualité de la pensée contre-révolutionnaire dans la France de 1944 (sans d'ailleurs être exhaustif, il le reconnaît lui-même (90)). A travers cet exercice de style, dans lequel il feint souvent de parler en général, autour d'un autre et d'une autre oeuvre, alors que seul compte son propre programme, Joseph-Barthélemy poursuit sa quête de la France de demain " *puisque'un jour*

(89) - Sur Joseph de Maistre, voir ces quelques éléments de bibliographie : MAISTRE (Joseph de), *De la souveraineté du peuple. Un anti-contrat social. Texte établi, présenté et annoté par Jean-Louis Darcel*, Paris, P.U.F., 1992, 294 p. MARGERIE (Amédée de), *Le comte Joseph de Maistre, sa vie, ses écrits, ses doctrines, avec des documents inédits...*, Paris, Libr. de la Société Bibliographique, 1882, in-12, XXII-443 p. COGORDAN (G.), *Joseph de Maistre*, Paris, Hachette, 1894, 207 p. DESCOSTES (François), *Joseph de Maistre orateur, 1774-1792*, Chambéry, Perrin, 1896, 32 p. DAUDET (E.), *Joseph de Maistre et Blacas. Leur correspondance inédite et l'histoire de leur amitié, 1804-1820. Introduction, notes et commentaires*, par Ernest Daudet, Paris, Plon-Nourrit, 1908, IX-399 p. GOYAU (G.), *La pensée religieuse de Joseph de Maistre*, Paris, Perrin, 1921, 22 p. SECRET (Bernard), *Joseph de Maistre. Substitut et sénateur*, Chambéry, Dardel, 1927, 39 p. HOLDSWORTH (F.), *Joseph de Maistre et l'Angleterre*, Paris, H. Champion, 1935, 324 p. BAYLE (François), *Les idées politiques de Joseph de Maistre. Préface de R. Pelloux*, Paris, Domat-Montchrestien, 1945, 168 p. MAISTRE (Henri de), *Joseph de Maistre*, Paris, Perrin, 1990, 298 p. TRIOMPHE (Robert), *Joseph de Maistre. Etude sur la vie et sur la doctrine d'un matérialiste mystique*, Genève, Droz, 1968, 638 p. TRIOMPHE (Robert), " Joseph de Maistre et Pascal " , *Revue des Sciences religieuses*, t. XXXV, 1961, pp. 257-268. *Mélanges Julien Cain*, Paris, Hermann, 1968, 2 vol., T. I, pp. 217-231. CIORAN (Emile-Michel), *Essai sur la pensée réactionnaire*, Paris, Fata Morgana, 1977, 78 p. REBOTTON (Jean), *Etudes maistriennes...*, Aoste, Impr. Valdotaïne, 1974, IX-485 p. (Thèse, Lettres, Paris X, 1973). DERRE (Jean-René), *Littérature politique dans l'Europe du XIX^{ème} siècle*, Lyon, P.U. de Lyon, 1983, pp. 121-137. Voir aussi : DARCEL (Jean-Louis), " Des Pénitents noirs à la Franc-Maçonnerie. Aux sources de la sensibilité maistrienne " , *Revue des études maistriennes*, t. 5-6, 1980, pp. 69-95. REBOTTON (Jean), " Maistre, alias Josephus a floribus pendant la Révolution : repères et conjectures " , *Revue des études maistriennes*, t. 5-6, 1980, pp. 141-181. BOFFA (Massimo), " Joseph de Maistre : la défense de la souveraineté " , *Le Débat*, mars-mai 1986, n°39, p. 81 ss. Et : RIALS (Stéphane), " Lecture de Joseph de Maistre " , *Mémoires*, 1984-1, pp. 21-48. Sur les prolongements politiques, religieux et littéraires (surtout), de la contre-révolution, voir : RIALS (Stéphane), *Le légitimisme*, Paris, P.U.F., 1983, 127 p.

(90) - Voir par exemple : BORDEAUX (Henry), " Joseph de Maistre avant la Révolution " , *La Revue Universelle*, Nouvelle série, 10 nov. 1943, n°69, pp. 538-547. Ou encore : LACROIX (Jean), *Vocation personnelle et tradition nationale*, Paris, Bloud et Gay, 1942, 192 p. Et immédiatement après la période que Joseph-Barthélemy pouvait connaître, voir : MAISTRE (Joseph de), *Considérations sur la France. Introduction et notes de M. Henri Guillemin*, Genève, Editions du Milieu du monde, 1945, 194 p.

viendra où, sur tant de ruines accumulées, la France sera amenée à élever, ou à reprendre la maison constitutionnelle où elle sera appelée à guérir lentement tant de meurtrissures profondes, de blessures douloureuses et graves, de fractures qui pourraient lui laisser des traces inguérissables ". Avec cette méthode feutrée, faite de non-dits, d'allusions et de prétéition (qui ne lui semble d'ailleurs pas propre en ces temps d'épreuves (91)), Joseph-Barthélemy respecte la tradition de réserve et de prudence qui sied devant l'Institut, ce qui ne l'empêche pas de " balayer " tous les thèmes qui dominent la fin de son oeuvre. Avec quelques répétitions et dans le cadre d'un plan qui fait quelques concessions à la rigueur professorale (le lecteur pourra remarquer que la communication est parfois légèrement circulaire, preuve qu'il s'agit à l'évidence d'un premier jet, destiné, ne l'oublions pas de surcroît, à servir de simple trame à une lecture), Joseph-Barthélemy, par touches successives, fait apparaître la physionomie du régime politique que le pays devra adopter au sortir de la guerre : il nous dit d'abord les traits qu'il ne devra pas prendre (I) ; il indique ensuite selon quelles règles d'art constitutionnel il faudra tirer les plans (II) ; et ce préalable méthodologique surmonté, il livre à la méditation de l'Institut les principaux principes fondateurs dont il faudra s'inspirer (III).

I - Avec la première étape, Joseph-Barthélemy achève d'instruire le procès du régime auquel il a participé. Ce qui explique aussi sa réfutation (au milieu d'une étude redondante consacrée aux excès du déterminisme maistriien), des principaux arguments dont Vichy s'était servi pour se légitimer. Non, Vichy n'est pas la juste sanction envoyée par quelque justice immanente pour réparer les fautes de IIIème République; non, il n'y a pas automaticité entre toute défaite française contre l'Allemagne et le risque d'une insurrection sociale. Le Vichy rédemption (la revanche contre le Front populaire), ne lui paraît pas plus justifiable que le Vichy réaction (la vengeance préventive contre une nouvelle Commune). Dans cet aveu (d'ailleurs nuancé, car on ne peut pas croire que le thème de la réversibilité des peines et mérites, cher à Joseph de Maistre (92), lui soit tout à fait indifférent), le ministre hostile au procès de Riom nous paraît rester plus

(91) - Voir par exemple : SEILLIERE (E.), *Institut de France. Académie des Sciences morales et politiques. Séance solennelle du 6 décembre 1941. L'Académie des Sciences morales et politiques et le redressement moral de la France après les événements de 1848*, Paris, Imp. Firmin-Didot, 1941, 21 p.

(92) - Sur la problématique de la purification par l'expiation, voir : SARRAZIN (Bernard), " La notion de sacrifice de Joseph de Maistre à Léon Bloy " , *Revue d'études maistriennes*, t. 3, 1977, pp. 151-162.

conséquent avec lui-même que l'écrivain politique épris d'ordre (93). N'est-ce pas d'ailleurs la valeur principale qu'il aurait en partage avec Joseph de Maistre (94)? Mais à travers sa condamnation répétée du corporatisme et de l'étatisme, qui tient ici une place essentielle (sous l'apparence d'une réflexion consacrée à la force probante des lois économiques, les seules qui aient à ses yeux ce degré de certitude que Joseph de Maistre conférait aux lois historiques), il n'hésite pas non plus à souligner lui-même le paradoxe de sa participation ministérielle (95). Une évocation rapide des temps périmés de l'Ancien régime et de sa société fermée et patriarcale (" *Les trois compagnons du contemporain d'Etienne Boileau [qui] vivaient dans la maison du maître et mangeaient à sa table* " , ce qu'il appelle vers la même époque, avec une nuance de dérision appuyée, la pieuse imagerie de la corporation ancienne (96)), lui suffit pour stigmatiser le premier (97). L'auditoire auquel il s'adresse, il est vrai, connaît son oeuvre d'avant-guerre faite, tant de fois, de fulminations contre cette tentation néo-corporatiste (98) qui a pourtant exercé, surtout autour des années " tournantes " (99), les années trente, une attirance étonnante sur

(93) - " La démocratie ne s'est pas toujours montrée parfaitement apte à maintenir l'ordre. Le premier besoin de la société, c'est l'ordre. La liberté ne vient qu'après. Paul Bourget a exagéré cette idée dans cette formule frappante : " Le libéralisme est le luxe de l'ordre " . Le grand problème est de concilier la liberté avec l'ordre " (BARTHELEMY (Joseph), *Valeur de la liberté et adaptation de la République*, p. 123.).

(94) - BAUSSAN (Charles), *Joseph de Maistre et l'idée d'ordre*, Paris, Beauchesne, 1921, 132 p. Voir aussi : DELAPLACE (Gérard), " La Tradition, principe d'une politique dans la pensée de Joseph de Maistre " , *Revue d'études maistriennes*, t. 5-6, 1980, pp. 259-271.

(95) - Qu'il n'a jamais cherché à éluder : " C'est, j'en conviens, un contradictoire destin que celui d'un homme qui, toute sa vie, a défendu la liberté et qui fait ses débuts gouvernementaux dans un régime autoritaire qui a fait subir à la liberté l'éclipse la plus complète qu'elle ait connue depuis des siècles " (*Ibid.*, p. 34.).

(96) - BARTHELEMY (Joseph), *Cours de droit constitutionnel comparé. Diplôme d'Etudes supérieures. Droit public, 1943-1944*, p. 189.

(97) - Pour les paradoxes de ce sujet dans leur complexité, voir l'essai qui vient de paraître : GRENIER (Jean-Yves), *L'économie d'Ancien Régime. Un monde de l'échange et de l'incertitude*, Paris, Albin Michel, 1996, 489 p. Voir aussi : ROSANVALLON (Pierre), " Corporations et corps intermédiaires " , *Le Débat*, nov.-déc. 1989, n°57, p. 90 ss.

(98) - " Si je ne vois pas d'une façon très précise où va le corporatisme, je sais d'une manière certaine d'où il s'éloigne : c'est de la liberté politique en même temps que de l'esprit de la Révolution française. Est-ce donc qu'il équivaudrait à un retour en arrière ? On n'en peut pas douter (...). Un comble est de trouver le corporatisme dans le programme des " néos " . Car rien n'est plus " archéo " . Le moyen âge a connu une organisation corporative très poussée (...). C'est le retour des choses d'ici bas. Je n'ajoute pas qu'il soit juste " (BARTHELEMY (Joseph), *Valeur de la liberté et adaptation de la République*, p. 119.). Voir encore : JOLLY (Pierre), *La mystique du corporatisme. Préface de M. Joseph-Barthélemy*, Paris, Libr. Hachette, 1935, XIII-249 p.

(99) - DANIEL-ROPS (H.), *Les années tournantes*, Paris, Editions SPES, 1937, 255 p.

toute une génération avide de renouvellement idéologique (100). A Vichy, Joseph-Barthélemy aura bien du mal à tenir la plume pour traduire les velléités dont le régime fera preuve à l'égard des " métiers " (101).

De même, pour ce croisé de la liberté sous toutes ses formes (102), à peine remis de l'avènement de l'Etat providence (" Toujours d'un droit qui naît meurt une liberté " (103)), l'horreur de l'étatisme allait de soi. Ne l'avait-il pas fait partager jusqu'à satiété à ses lecteurs du *Temps* (104), du *Capital* (105), d'autres journaux (106) et surtout à ses amis de l'Institut (107) ? Ici, en assimilant les dérives bureaucratiques et dirigistes de Vichy (d'ailleurs brouillonnes (108)) aux pires excès de la Terreur (109), la charge

(100) - Voir ce classique : LOUBET DEL BAYLE (Jean-Louis), *Les non conformistes des années trente. Une tentative de renouvellement de la pensée politique française*, Paris, Seuil, 1969, 494 p.

(101) - " Samedi 22 septembre [1941]. Je suis préoccupé... Je ne prends aucune part au débat sur la Charte du travail qui m'apparaît comme un magma (?) ne disant rien qui vaille. Le Maréchal se plaint de mon silence. Je lui dis ne parler que des questions que je connais bien " (BARTHELEMY (Joseph), *Ministre de la Justice. Vichy 1941-1943. Mémoires*, pp. 622-623.).

(102) - " Pour moi, il y a longtemps que j'ai fait mon choix et que je suis attaché au monisme de la liberté. C'est un des sophismes de ce temps qu'il serait possible de distinguer entre les aspects divers de la liberté, que l'on pourrait par exemple supprimer la liberté économique, la liberté des contrats, la liberté du capital, la liberté du travail, la liberté du commerce (...), celle de l'agriculture, et en même temps maintenir dans leur intégralité les libertés intellectuelles : pensée, presse, réunion, religion " (BARTHELEMY (Joseph), " La liberté des libertés " , *Le Temps*, 9 août 1938, p. 1.).

(103) - Selon la formule qu'il empruntait à Sully Prudhomme. Voir par exemple : BARTHELEMY (Joseph), " Sur l'interprétation des lois par le Parlement " , *R.D.P.*, 1911, p. 163.

(104) - Voir par exemple : BARTHELEMY (Joseph), " Libéralisme mou " , *Le Temps*, mardi 19 mars 1935, p. 1.

(105) - BARTHELEMY (Joseph), " Convalescence en dents de scie " , *Le Capital*, mercredi 27 juin 1934, p. 1.

(106) - Invoquant les anciens, il aimait répéter : " *Plurae leges, pessima republica* " (BARTHELEMY (Joseph), " Perles " , *Le Courrier de Narbonne*, 29 juin 1939, p. 1.).

(107) - " Ces 600 pages savantes et éloquentes se présentent en somme comme décrivant la marche et le résultat d'une expérience dans un laboratoire de vieille démocratie. Les conclusions sont d'un intérêt universel : " L'étatisme, dont le progrès est arrêté par d'inexorables fatalités financières bien plus que par la volonté des maîtres du pouvoir, a déjà entamé nos libertés individuelles et menace notre autonomie démocratique (...). L'étatisme prodigue et débonnaire coûte plus qu'il ne rapporte " . Ce livre, animé d'un souffle spiritualiste, est un grand livre " (BARTHELEMY (Joseph), " Compte rendu d'un ouvrage de M. William E Rappard, *L'individu et l'Etat dans l'évolution constitutionnelle de la Suisse* " , *Revue des travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques et Compte rendu de ses séances*, 1937, p. 316.).

(108) Voir : PESCHANSKI (Denis), " Vichy au singulier, Vichy au pluriel. Une tentative avortée d'encadrement de la société (1941-1942) " , *Annales ESC*, mai-juin 1988-3, p. 645 ss.

(109) - Aux termes d'une argumentation déjà " rôdée ". Voir : BARTHELEMY (Joseph), *Les expériences économiques de la Révolution*, Paris, Sedif, 1939, 20 p. Ou encore :

redouble de violence. D'ailleurs, Joseph-Barthélemy ne se pardonnera jamais d'avoir pu donner sa caution à pareils errements (110). Ce n'est pas sa conception de l'autorité. La sienne tient dans l'une de ces sentences ciselées qu'il fait sonner dans son dernier article : " L'Etat fort est celui qui, appuyé sur l'adhésion du pays, exige l'observation stricte des ordres rares qu'il promulgue, qui fait la loi libérale et son exécution rigoureuse, qui réfléchit avant de lancer l'ordre juste, mais ne recule pas une fois qu'il l'a donné " (111).

Si la France de demain doit donc se protéger contre les risques d'une réaction qui (simplifions) pourrait pencher à droite, elle doit surtout éviter l'écueil, à l'autre extrême, du communisme. On ne voit pas d'autre sens à son exposé méticuleux des caractères distinctifs et permanents du peuple russe, qui occupe longuement les dernières pages de sa préparation. S'il " *n'est pas nécessaire de gratter beaucoup le russe d'aujourd'hui pour retrouver le russe de toujours* " , ce russe " primitif " (selon le mot, nous dit-il en aparté, qu'aurait employé devant lui l'ambassadeur des Soviets à Vichy lui-même (112)), ce russe passif qui a de tout temps accepté, et peut-être même réclamé, l'autorité et la contrainte, il n'est pas nécessaire non plus de gratter beaucoup pour trouver dans la dictature soviétique la suite de l'autocratie des tsars. Sous-entendu : loi de l'histoire dans un cas (en Russie), le communisme n'est pas une fatalité dans un autre environnement (en France), nation pétrie de tradition individualiste. A y regarder de près, ce péril communiste lui fournit d'ailleurs l'un des arguments au nom duquel il

(suite de la note 109) " Les principes financiers de la Révolution " , *Cahiers de la Révolution française*, 1937, n°6, pp. 5-44. ; " A propos du cent cinquantième des expériences économiques de la Révolution française " , *Supplément à Réalisme économique*, 26 mai 1939, 20 p. Et : " Les principes financiers de la Révolution française " , *Revue d'Histoire politique et constitutionnelle*, juillet-août 1939, n°3, pp. 281-293.

(110) - " Il m'est arrivé de céder. J'ai eu tort. *Mea culpa*. Les marchandages sont inévitables dans la vie politique (...). C'est plus de cent fois que je suis entré en conflit avec mes collègues au sujet de rédactions ou de dispositions de fond que je ne pouvais accepter. En général, le conflit se terminait par une transaction (...). Hélas ! *Si magna parvis comparare licet*, j'ai fait partie, moi libéral, démocrate, d'un ministère prêt à se laisser aller à toutes les folies étatistes comme Talleyrand faisait de la politique pacifiste dans un ministère belliciste. " Il signait les événements, dit Chateaubriand. Il ne les faisait pas " (BARTHELEMY (Joseph), *Ministre de la Justice. Vichy 1941-1943. Mémoires*, p. 283.).

(111) - *Ibid.*, p. 617.

(112) - Alexandre Efremovitch Bogomolov. Chargé d'affaires soviétique à Vichy jusqu'en 1941. Exerce immédiatement après les mêmes fonctions de représentation diplomatique auprès du général de Gaulle.

se rallie à l'élection du chef de l'Etat au suffrage universel direct (113). L'anticommunisme virulent de Joseph-Barthélemy ne se dément donc pas. Il était bien connu avant-guerre (114); il lui avait valu sa connivence affichée et tant de fois controversée avec les milieux patronaux (115). En fait, tout se tient; si on entend nier, pour concevoir l'avenir, les évolutions qui sont intervenues dans le tissu économique, politique et même moral de l'humanité, le risque est de tomber dans l'écueil d'un mimétisme servile, ou dans les ornières d'un universalisme constitutionnel dangereux, thèmes maistriens s'il en est. L'affirmer, c'est déjà se préoccuper de méthode.

II - Pour ce renouvellement (partiel), pourquoi avoir choisi la compagnie de l'illustre penseur contre-révolutionnaire (116) ? Joseph-Barthélemy n'est ni Charles Benoist, ni Tardieu, pour prendre des hommes issus du même univers intellectuel. Porté par tempérament au compromis (117), il n'achève pas son itinéraire intellectuel, comme eux (118), par une dérive réactionnaire (119); il se veut plutôt l'homme de la conciliation des contraires (120) et ne se découvre donc aucune vocation tardive pour les

(113) - " Il est essentiel que l'autorité constitutionnelle chargée de défendre l'ordre ne puisse voir ses titres contestés. Il n'en est pas de plus forts que ceux que donnent les suffrages de la nation toute entière. Les institutions régulières devront être assez fortes pour intimider les minorités violentes, ce qui est de tous points souhaitable, ou paralyser ces violences pour les cas où elles viendraient à éclater " (BARTHELEMY (Joseph), *Cours de droit constitutionnel comparé. Diplôme d'Etudes supérieures. Droit public, 1943-1944*, p. 130.). On est donc ici à l'opposé de l'un des arguments avancés en 1958 par Michel Debré pour différer le choix de cette procédure.

(114) - Voir cette étude très élaborée : BARTHELEMY (Joseph), " Les nouveaux droits de l'homme. La nouvelle constitution soviétique " , *La Revue de Paris*, août 1936, pp. 1-28.

(115) - Voir par exemple : BARTHELEMY (Joseph), " Conférence sur la réforme de l'Etat " , *Union des intérêts économiques, Le Congrès de 1930*, Paris, Ed. du Réveil économique, 1931, 72 p., spéc., pp. 16-45.

(116) - DARCEL (Jean-Louis), " Pourquoi Joseph de Maistre est-il devenu contre-révolutionnaire ? " , in *Révolution française en Savoie*, Chambéry, ADUS, 1989, pp. 139-154. Voir aussi : MARTIN (Jean-Clément), " 1789-1989, quelle commémoration pour la Contre-Révolution ? " , *Le Débat*, mars-mai 1989, n°39, p. 187 ss.

(117) - " Il y a une parole de Gambetta sur laquelle j'ai bien souvent médité : " Il y a deux manières d'arriver à son but : combattre ou négocier " . Je ne suis pas pour la bataille " (BARTHELEMY (Joseph), *Ministre de la Justice. Vichy 1941-1943. Mémoires*, p. 209.).

(118) - Sur les vicissitudes de la famille modérée, voir : LE BEGUEC (Gilles), " Charles Benoist ou les métamorphoses de l'esprit modéré " , *Contrepoint*, 1973, n°22-23, pp. 72-95.

(119) - Voir cette impressionnante synthèse : MONNET (François), *Refaire la République. André Tardieu. Une dérive réactionnaire (1876-1945)*, Paris, Fayard, 1993, 638 p.

(120) - " Personnellement, j'ai toujours rêvé de me trouver à l'intersection de tous les partis, sans embrasser les passions d'aucun. Au milieu de la bataille, je souhaite que, dans le plus bref délai possible, il n'y ait plus ni vainqueurs ni vaincus, mais " une fusion de partis dans une patriotique unité d'action " (BARTHELEMY (Joseph), *Ministre de la Justice. Vichy 1941-1943. Mémoires*, p. 420.).

conceptions maistriennes relatives à la réforme de l'Etat (121) ou à l'économie (122). Auprès de Joseph de Maistre, notre écrivain recherche plus un réconfort moral qu'un apport doctrinal. Car le Joseph-Barthélemy de 1943-1944, marqué par les épreuves, tourmenté, n'a plus grand-chose à voir avec l'homme confiant, optimiste, presque primesautier (123) de l'entre-deux-guerres (124). Au moment où il confesse sa " frayeur ", son " vertige ", son " désarroi ", il voit dans Joseph de Maistre un exemple : il peut, nous dit-il, " *nous imposer quelques sages et salutaires leçons dont nous profiterons si nous savons demeurer fidèles à l'exemple d'incontestable probité intellectuelle qu'il nous donne non sans hauteur* ". Avec sa relecture, il semble donc vouloir s'imposer une sorte de bain de jouvence théorique, il cherche avant tout à oublier les miasmes vichyssois, à retrouver une hygiène intellectuelle (125). Au fond, Joseph-Barthélemy avait besoin de sortir d'un certain défaitisme ambiant pour parvenir à s'élever au stade du pessimisme constructif. Maistre lui fait retrouver l'énergie nécessaire, notamment parce qu'il croit à la supériorité de la France définie comme ensemble de valeurs spirituelles, quelles que soient les vicissitudes matérielles passagères. La force de la France ne se ramène pas à un ensemble de critères mathématiques, rationnels ou économiques. A ce " matérialisme ", Maistre oppose une définition historique, qualitative du génie français (également pierre de touche du gaullisme) à laquelle Joseph-Barthélemy s'identifie et qui lui donne des raisons d'espérer : " *Et comme on lui objectait l'écrasement*

(121) - DARCEL (Jean-Louis), " Joseph de Maistre et la réforme de l'Etat en 1788 ", *Revue des études maistriennes*, t. 11, 1990, pp. 77-125.

(122) - DENISET (Jean), " Joseph de Maistre économiste ", *Revue des études maistriennes*, t. 11, 1990, pp. 7-25.

(123) - " Il faut aimer notre époque et la considérer avec bonne humeur, un regard clair et un lumineux bon sens " (BARTHELEMY (Joseph), " Conférence sur la réforme de l'Etat ", *Union des intérêts économiques, Le Congrès de 1930*, p. 40.).

(124) - " Regardons l'avenir avec confiance, avec bonne humeur, avec cet optimisme qui est une des qualités nécessaires du politique. A se maintenir dans une attitude d'opposition chagrine, les prétendus hommes de bien n'arrêtent pas le cours des choses : ils laissent seulement le champ libre à l'erreur. Les pessimistes ne sont que des spectateurs " (BARTHELEMY (Joseph), *Le vote des femmes. Cours professé à l'Ecole des Hautes études sociales pendant l'année 1917-1918*, p. 613.).

(125) - Au fil de la lecture, on ne manquera pas d'être impressionné par la quantité et la qualité des ouvrages que Joseph-Barthélemy a dépouillés (souvent parmi les plus récents) pour élaborer son exposé. A près de 70 ans, on est confondu de voir avec quelle énergie, l'homme à peine sorti des contraintes de l'action a su imposer à l'intellectuel les sujétions de la recherche. Pour aider à la compréhension de cet univers intellectuel en pleine ébullition (à mi-chemin entre la relecture de ses classiques et le dépouillement des parutions qui font l'actualité en 1943-1944), on s'est efforcé, dans la mesure du possible, de préciser les références des ouvrages ou périodiques mentionnés par l'auteur.

de cette nation admirée, il répondit : " Les victoires militaires ne signifient rien. L'or ne peut pas couper le fer. Est-ce parce qu'il vaut moins ? Non. C'est parce qu'il vaut plus ". Et d'ajouter : " Ce sont là des appréciations bien agréables même lorsqu'on se voit contraint d'y faire des réserves " . Evidemment, on pourra voir dans ces propos une prise de conscience bien tardive : le refus de la résignation, l'espoir mis dans les capacités de relèvement d'une France forte de sa seule volonté et de ses qualités éternelles, ne sont-ce pas les valeurs de la Résistance (126) ? On ne peut pas toujours en dire autant des autres aliments méthodologiques que Joseph-Barthélemy puise à la source maistrienne : le refus de l'universalisme et son corollaire, la crainte du mimétisme (A) ; le retour au syncrétisme (la fin de l'esprit de réaction, car tout pris en considération, " *Maistre donne en somme l'exemple remarquable d'un homme de tempérament absolu, (...) que la réflexion et le bons sens pratique conduisent cependant à la modération* ") (B) ; et enfin le souci du volontarisme (ici, il invoque Maistre pour mieux le contredire) (C).

A) - Le premier thème n'est pas le plus original. Joseph-Barthélemy dit emprunter son refus de l'universalisme à Joseph de Maistre. Il aurait pu tout aussi bien invoquer Montesquieu (127), sa théorie des climats, son souci des mœurs (128). " Notre Constitution doit porter le reflet de notre génie (129) " , va-t-il répétant à cette époque. Selon lui, Joseph de Maistre a eu mille fois raison de considérer qu'il était impossible de légiférer pour un homme type, pour un homme abstrait, comme le XVIIIème siècle l'avait fait. Et d'ailleurs, ajoute-t-il, pas plus qu'il ne saurait y avoir d'homme avec un grand H, il ne doit exister de constitution intemporelle : Joseph-Barthélemy cherche la constitution dont la France aura besoin " à l'heure H " , selon sa propre expression, où il faudra reconstruire. Il ne prétend pas travailler pour l'éternité (130). La Révolution nationale et ses espoirs messianiques est bien terminée, l'heure est à la modestie et au

(126) - Voir : MICHEL (Henri), *Les courants de pensée de la Résistance*, Paris, P.U.F., 1962, 843 p.

(127) - Voir par exemple : MORILHAT (Claude), *Montesquieu. Politique et richesses*, Paris, P.U.F., 1996, pp. 47-57.

(128) - Voir : LARRÈRE (Catherine), " Droit et mœurs chez Montesquieu " , *Droits* - 19, 1994, pp. 11-22.

(129) - BARTHELEMY (Joseph), *Cours de droit constitutionnel comparé. Diplôme d'Etudes supérieures. Droit public, 1943-1944*, p. 23.

(130) - " La Constitution ne doit pas être aménagée en vue d'un avenir indéfini " à toujours " , mais en vue du présent immédiat. Il faut une constitution adaptée à la France. Mais cela ne suffit pas. Il faut que la constitution soit faite pour un moment de la France " (*Ibid.*, p. 15.).

réalisme (enrobé sans doute dans une circonlocution, n'écrit-il pas tout de même " *feue la révolution nationale* " ?). Ce thème, qui n'est pas riche d'une très grande substance théorique (131), lui permet néanmoins de suggérer quelques idées force : le futur constituant devra cesser d'être obsédé par tel ou tel modèle étranger; l'heure n'est plus à la fascination exercée par les expériences tentées au dehors de nos frontières. L'allusion aux modèles autoritaires ou ultra-autoritaires choisis par la plupart des pays européens d'avant-guerre semble transparente. Et l'autocritique est réelle, car lui-même, pour avoir condamné l'écrasante majorité d'entre eux (rivérisme (132), pilsudkisme (133), fascisme (134) et, est-il besoin de le rappeler, national-socialisme (135)) n'avait pas caché parfois son attirance pour Salazar (136) ou sa sympathie pour Franco (137). C'est aussi une occasion catégorique et définitive de rejeter le corporatisme, qui lui est toujours apparu comme la plus frelatée de toutes ces denrées d'importation. C'est enfin une manière de confirmer que les institutions de son choix

(131) - " Vous aimez les pins de l'Estérel, leur épaisse écorce, coupée de profonds sillons, la fine dentelle de leurs branches dessinées sur l'azur, leur attitude penchée vers la mer transparente. Cependant, ils ont l'air de vivre péniblement sur la roche grise. Gardez-vous de les transplanter dans la terre grasse des Flandres. Ils mourraient. Les arbres ont besoin de leur climat. Il y a aussi un climat français pour les constitutions. " Il n'y a de bon pour une nation, dit Goethe, que ce qui a jailli de son sein même et répond au besoin général " (*Ibid.*, p. 22).

(132) - Voir : BARTHELEMY (Joseph), *La crise de la démocratie contemporaine*, pp. 85.88.95.

(133) - *Ibid.*, pp. 99.105.

(134) - " Le bilan fasciste ne fournit aucun argument contre la liberté, qui est le sel et la dignité de la vie publique en même temps que la condition essentielle de la durée de la paix. L'histoire dira si, après avoir rétabli l'ordre, le devoir du fascisme n'était pas de faire confiance au peuple italien, de lui rendre ses libertés passées, au lieu de resserrer la rigueur de son système " (*Ibid.*, p. 76.).

(135) - " Hitler est l'ennemi public numéro un de l'univers. Ses crimes innombrables, patents, avoués dépassent en cruauté tout ce qu'on a pu imaginer jusqu'ici (...). L'Allemagne, en vérité, produit des Hitler comme le poirier des poires (...). Le monstre ne sort pas de la ligne des conducteurs sanguinaires de l'Allemagne " (BARTHELEMY (Joseph), " Prudence " , *Le Temps*, 27 septembre 1939, p. 1.). " On m'a injurié lorsque j'assimilais les deux régimes [celui de l'Allemagne à celui de l'Union soviétique] : l'essence est la même; une mafia se jette sur un pays, y règne sous les apparences d'un seul, tue la liberté, assassine le dignité de l'homme, anéantit jusqu'aux derniers restes de toute loi morale " (BARTHELEMY (Joseph), " Ordre moral " , *Le Temps*, 10 septembre 1939, p. 2.).

(136) - " Salazar, auteur éminent et digne de respect d'une des plus remarquables constitutions non libérales du monde contemporain " (BARTHELEMY (Joseph), *Provinces*, p. 29.).

(137) - Voir surtout : BARTHELEMY (Joseph), " La solidarité des gouvernements légitimes " , *Revue de droit international*, 1937, n°3, pp. 16-18.

n'appartiendront à aucun des modèles déjà usités ici ou là (138). A l'heure ou le risque d'une influence américaine se profile en France, sans doute peut-on y voir aussi une façon de dire à la puissance libératrice qu'elle ne saurait prétendre imposer son propre moule. Une fois de plus, il y a là quelque chose de gaullien. D'ailleurs, dans sa fameuse conférence de presse du 31 janvier 1964, le fondateur de la Vème République repoussera la voie du régime présidentiel au nom d'un raisonnement de grande qualité que Joseph-Barthélemy n'aurait sûrement pas renié (139), précisément parce qu'il renvoyait dos à dos toutes les espèces connues qui font la typologie classique des régimes politiques (140).

B) - Par syncrétisme, il faut entendre retour à la durée et à la continuité (141). C'est l'un des domaines où les riches spéculations que Joseph de Maistre a consacrées à l'histoire lui sont le plus utiles (142). Pourquoi le sens de la durée incline-t-il à la modération ? Parce qu'il est le mètre qui permet de juger de la valeur des institutions. Joseph-Barthélemy, il en fait d'ailleurs l'aveu, retrouve ici l'argument au nom duquel, avant-guerre, il défendait la vieille Constitution de 1875 (143). La réaction brutale est

(138) - " Nous n'irons pas chercher nos modèles dans les musées. L'oeuvre constitutionnelle sera neuve " (BARTHELEMY (Joseph), *Cours de droit constitutionnel comparé. Diplôme d'Etudes supérieures. Droit public, 1943-1944*, p. 23.).

(139) - " D'autres (...) témoignent d'une préférence, assez nouvelle de leur part, en faveur d'un régime qualifié de présidentiel et qui serait analogue à celui des Etats-Unis (...). On ne saurait méconnaître qu'une Constitution de cette sorte a pu, jusqu'à présent, fonctionner cahin-caha aux États-Unis, c'est-à-dire dans un pays qui, en raison de sa composition ethnique, de ses richesses économiques, de sa situation géographique, n'a connu aucune invasion, ni même, depuis un siècle, aucune révolution (...). Dans un pays fédéral, enfin, où le gouvernement n'assume que les tâches générales (...). Mais comment ce régime conviendrait-il à la nation française, très fortement centralisée (...), victime de toutes les secousses intérieures et extérieures depuis sept générations... " (DE GAULLE (Charles), " Conférence de presse, 31 janvier 1964 " , *Documents d'Etudes, Droit constitutionnel et institutions politiques. Constitution française du 4 octobre 1958, n°1.14*, Paris, La Documentation française, 1994, pp. 26-27.).

(140) - Voir : BERLIA (Georges), " La Conférence de presse du président de la République du 31 janvier 1964 " , *R.D.P.*, 1964, pp. 127-132.

(141) - En 1906, il écrivait déjà : " Rien ne peut exister qui ne se rattache par un lien étroit à ce qui précède; c'est une vaine tentative que de vouloir faire table rase de la tradition; la vie des peuples comme la vie de la nature ne fait pas de sautes. La continuité est sa grande loi " (BARTHELEMY (Joseph), *Le rôle du pouvoir exécutif dans les Républiques modernes*, p. 750.).

(142) - Voir : GIGNOUX (C.-J.), *Joseph de Maistre. Prophète du passé, historien de l'avenir*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1963, 223 p.

(143) - " Depuis l'année fatidique 1789, la France a gravi un long et douloureux calvaire constitutionnel qui a comporté quatorze stations. La Constitution de 1875 est la dernière; mais elle a permis à la France de s'y reposer pendant plus d'un demi-siècle " (BARTHELEMY (Joseph), *La crise la démocratie contemporaine*, p. 189.). Ou encore : " Alors que, pour parler comme Chateaubriand, nous étions réveillés chaque matin par le

donc dangereuse. Toute action raisonnable doit s'inscrire dans la continuité : " *Il faut réfléchir à tout le temps qui a été nécessaire pour passer de l'absolutisme à la diffusion de la puissance. Il y a lieu de croire que le chemin en sens inverse ne saurait se faire sans danger avec la vitesse de l'éclair* " , se souvient maintenant le professeur d'histoire parlementaire (n'est-ce pas la leçon plus ou moins consciemment méditée en 1958, avec une constitution-compromis provisoirement infidèle à l'idéologie constitutionnelle du général de Gaulle ?). Quoi qu'il en soit, la méthode de 1941 est donc ouvertement blâmée. Désormais, l'avènement de l'autorité, s'il est plus que jamais nécessaire, semble condamné à suivre le lent cheminement qui, en sens inverse, avait permis aux Parlements de contester la toute puissance royale (144). Dans cet esprit, Joseph-Barthélemy accepte les leçons de la politique expérimentale et de la physique sociale, mais il en gomme les excès. Il les considère comme " *l'exagération d'une idée juste* " , à savoir qu'il faut " *tenir compte des leçons du passé pour préparer l'avenir* " . Mais à la condition d'éviter l'écueil passéiste, ce que ne fit pas Joseph de Maistre (il lui fait ouvertement grief de tout résoudre à l'aide du retour au passé); à la condition aussi de ne pas penser que l'histoire commande, pour Joseph-Barthélemy elle doit seulement conseiller (ses indications sont précieuses, mais incertaines, et Maistre a eu tort, pense-t-il, de les ériger en lois); à condition, enfin, de se garder de la tendance à interpréter les leçons de l'histoire à travers le miroir de ses propres passions individuelles (mais ici, invoquant l'exemple des plus grands historiens, il reconnaît que l'exercice est difficile et d'ailleurs, sa propre originalité de constitutionnaliste ne tient-elle pas justement à son statut d'auteur engagé ? (145)), à toutes ces conditions, la méthode de

(suite de la note 143) bruit de la charrette qui portait à la voirie des débris des trônes écroulés, la Constitution de 1875 est restée debout. Elle doit sa vigueur et sa longévité à son esprit réaliste, à sa volonté de transaction et à son intransigeante modération " (BARTHELEMY (Joseph), DUEZ (Paul), *Traité de Droit constitutionnel* (éd. 1933), p. 90.). Ou enfin : " Et puis enfin, le régime parlementaire a duré. La durée n'est-elle pas la meilleure épreuve des systèmes " (BARTHELEMY (Joseph), *L'introduction du régime parlementaire sous Louis XVIII et Charles X*, p. 319.).

(144) - CAPITANT (René), " Régimes parlementaires " , *Mélanges Carré de Malberg*, Paris, Sirey, 1933, p. 31 ss.

(145) - " M. Poulet est député; je crois qu'il serait bien difficile de présumer, d'après son ouvrage, de quel côté il siègea à la Chambre des représentants. C'est le meilleur éloge que l'on puisse faire de sa probité scientifique. Aurai-je le courage de confesser qu'à mon gré, l'ouvrage de M. Poulet est sur ce point trop parfait " (BARTHELEMY (Joseph), " Analyses et comptes rendus. Prosper Poulet. *Les institutions françaises de 1795 à 1814. Essai sur les origines des institutions belges contemporaines*. XI-975 p., Paris, Plon, 1907, 10 francs " , *R.D.P.*, 1090, p. 616.).

Joseph de Maistre devient féconde : " *Pour l'édification de la Constitution nouvelle, nous devons nous resservir de la pensée qui est au point de départ de la politique expérimentale : l'examen du passé montre ce qui a duré, ce qui échoué, ce qui fut nuisible (...). La doctrine de la politique expérimentale nous fait encore une autre et utile leçon : elle nous enseigne le bienfait de la continuité et nous défend de renverser pour la seule satisfaction de renverser* " . Joseph-Barthélemy fut toujours un tenant de la mesure (146), même à Vichy; mais, incontestablement, et en dépit de ses appels répétés à une certaine modération, l'oeuvre qu'il avait signée en 1941 était loin de se caractériser par la prudence et le compromis (songeons au mandat à vie de Pétain, à la prohibition du suffrage universel, à la disparition complète du pouvoir délibératif des assemblées). Avec le retour de l'histoire et de ses enseignements, de tels excès sont interdits (comme l'hérédité sociocratique, qu'il exécute en quelques mots teintés d'humour, sans dire pourquoi il put admettre cette fantaisie trois ans plus tôt). La parenthèse réactionnaire est bien refermée. Joseph-Barthélemy entend le signifier et pour annoncer l'ère des synthèses, quelques métaphores inspirées ne lui paraissent pas de trop.

Mélange (sur le déclin) de République et de monarchie (à des degrés divers, selon l'équation personnelle des titulaires de la fonction suprême (147)), d'Etat unitaire et de fédéralisme (148), alliance de régime parlementaire et de régime présidentiel (par le cumul de leur critère respectif (149)), et au sein du régime parlementaire, alliage entre ses formes dualiste, rationalisée et majoritaire, combinaison d'expression directe et indirecte de la souveraineté (selon un équilibre que les dernières révisions constitutionnelles ont encore affiné (150)), assemblage perpétuellement

(146) - " La mesure, contre laquelle on entend chaque jour fulminer des condamnations *ex cathedra*, demeure, en tout temps, la règle suprême " (BARTHELEMY (Joseph), *Provinces*, p. 12.).

(147) - Tout cela mériterait d'être nuancé. Voir par exemple : RENOUVIN (Bertrand), " Sur la monarchie présidentielle ", *Le Débat*, mai-août 1989, n°55, p. 34 ss.

(148) - MICHALON (Th.), " La République française, une fédération qui s'ignore " , *R.D.P.*, 1982, pp. 623-688.

(149) - Sur la relativité de leur opposition, voir : VEDEL (G.), " Le régime présidentiel " , *Revue de l'Académie des Sciences morales et politiques*, 1957, pp. 260-265.

(150) - Voir surtout : VAN TUONG (N.), " Le rééquilibrage des institutions en faveur de la souveraineté nationale par la loi constitutionnelle du 4 août 1995 " , *J.C.P.*, 1995, I, n°3890, pp. 485-491. Et : ZARKA (Jean-Claude), " La révision constitutionnelle du 31 juillet 1995 " , *Les Petites Affiches*, 18 août 1995, n°99, pp. 4-9.

évolutif de séparation des pouvoirs et de garanties des droits (151), compromis, finalement, au terme d'une histoire constitutionnelle qui portait durement les stigmates de leur lutte, entre, d'une part, la prétention à l'autorité et, d'autre part, les libertés nécessaires, la Vème République, et n'est-ce pas l'origine de sa propre longévité, n'a-t-elle pas largement assumé cette vocation à la synthèse, y compris dans sa forme, ni trop courte, ni trop longue ?

C) - Précisément, chez Joseph de Maistre, le goût pour la survivance du passé avait pour corollaire une superstition pour les constitutions courtes et de préférence coutumières. Joseph-Barthélemy se reconnaît-il dans cette aversion de l'encre, dans ce mode de production juridique diffus, décentralisé, est-il tenté par cette horreur de la volonté dans laquelle d'aucuns ont vu, d'une manière plus générale, le critère qui départagerait les différentes familles de la droite française (152) ? Joseph-Barthélemy n'est pas insensible à ce refus du volontarisme institutionnel (153). " *Moi aussi, ma préférence théorique et naturelle va aussi aux constitutions qui germent, qui montent par une progression lente et spontanée du sol national, comme une forêt* ", semble dire l'intellectuel, un moment tenté par l'un des aspects les plus séduisants de la pensée maistrienne, l'inanité du vouloir humain, l'absurdité des constitutions autres que celles déclarant des droits antérieurs... Mais, reprenant le dessus, l'homme soucieux d'action répond : les circonstances ne se prêtent pas à un tel mode de gestation, puisque tout aura été renversé par la tourmente, comme il le répète aussi avec une vivacité surprenante dans son dernier cours (154). Pour autant, citant

(151) - Pour des pistes générales dans cette tonalité, voir : DELPEREE (F.), " La Constitution, pour quoi faire ? ", *Revue belge de Droit constitutionnel*, 1994, 1-2, pp. 5-18. ROUSSEAU (Dominique), " Une résurrection : la notion de Constitution ", *R.D.P.*, 1990, pp. 5-22.

(152) - RIALS (S.), " La droite ou l'horreur de la volonté ", *Le Débat*, janvier 1985, pp. 34-48.

(153) - RIALS (S.), " Le procès du constitutionnalisme volontariste ", in *Révolution et contre Révolution au XIXème siècle*, Paris, co-édition Albatros et Diffusion Université Culture, 1987, pp. 13-21.

(154) - " On sera bien obligé de faire ou d'écrire une constitution. Joseph de Maistre et Bonald ont laissé une légion de disciples (...) qui, non sans certains airs de supériorité dédaigneuse, s'en vont répétant qu'il est saugrenu de prétendre faire une constitution et absurde de vouloir l'écrire (...). Mais la situation est bien différente pour la France contemporaine (...). La précédente constitution écrite a été tuée par la défaite et son acte de décès a été officiellement dressé par l'Assemblée nationale le 10 juillet 1940. Il n'y a plus rien. On ne peut pas raisonnablement se condamner à une attitude passive en abandonnant aux siècles futurs le soin de secréter spontanément une constitution. Il y aurait urgence à

Maistre (" La faiblesse et la fragilité des Constitutions sont précisément en raison directe de la multiplicité des articles constitutionnels écrits (*Principes*, p. 24.) "), n'élève-t-il pas la brièveté des Constitutions au rang de critère ? Décidément, une certaine forme de réhabilitation de la constitution de 1875 est en marche (la nostalgie est même plus nette dans les *Mémoires* (155)). A l'heure où il peut pressentir que les projets de l'après-guerre seront marqués par l'obsession de la rationalisation, c'est une façon de faire apparaître sa différence et de se démarquer de la victoire prévisible de la " manie écrivassière ", qui, de fait, donnera des résultats inégaux, tout du moins en France (156). Une nouvelle fois, ce constat n'est pas exempt d'autocritique : son projet de 1941, avec ses 206 articles n'était vraiment pas dans sa nature... A vrai dire, Joseph-Barthélemy n'avait jamais partagé l'engouement de celui qui fut son ami et son collaborateur, l'attachant Boris Mirkin-Guetzévitch (157), à l'égard de ces nouvelles tendances du droit constitutionnel (158). Ce qui ne l'empêche pas d'être plus précis à mesure qu'avance son exposé. Une interrogation lui en fournit l'occasion : quand Joseph de Maistre s'est-il trompé, quand, au contraire, a-t-il vu juste ? Avec ce bilan, il livre implicitement à l'Institut l'esquisse de sa dernière oeuvre, du moins ses traits saillants.

(suite de la note 154) purger la littérature politique de ces développements parasites " (BARTHELEMY (Joseph), *Cours de Droit constitutionnel comparé. Diplôme d'Etudes supérieures. Droit public, 1943-1944*, p. 7.).

(155) - A propos de la Cour chargée du procès de Riom : " Il faut cependant que je confesse que si j'avais été dans la possibilité de décider, j'aurais sans doute laissé fonctionner les institutions de 1875. Les responsables de la défaite auraient été jugés promptement par le Sénat, celui-ci aurait trouvé une solution raisonnable, juste, humaine et l'atmosphère du régime aurait été libérée d'un grand poids. Combien de fois ai-je exposé cette idée " (BARTHELEMY (Joseph), *Ministre de la Justice. Vichy 1941-1943. Mémoires*, p. 743.). A propos des immixtions incessantes de la Légion dans les affaires de l'Etat : " Ma patience était mise à rude épreuve et j'aurais été moins paralysé par le contrôle d'une commission parlementaire " (*Ibid.*, p. 193.). A propos de cette Légion, très controversée (sur le thème : fut-elle l'esquisse d'un parti unique constitutif d'un véritable fascisme à la française ?), voir : COINET (J.-P.), *La Légion française des Combattants. Vers le parti unique... Vichy 1940-1944*, Paris, Plon, 1991, 454 p.

(156) - Voir : LAUVAUX (Philippe), *Parlementarisme rationalisé et stabilité du pouvoir exécutif. Quelques aspects de la réforme de l'Etat confrontés aux expériences étrangères*, Bruxelles, Bruylant, 1988, 307 p.

(157) - Voir ces hommages : " *In memoriam : Boris Mirkin-Guetzévitch* ", *Revue Politique et Parlementaire*, mai 1955, pp. 169-178. Et surtout : PRELOT (M.), " Adieu à Boris Mirkin-Guetzévitch (1892-1955) ", *Revue internationale d'Histoire politique et constitutionnelle*, t. 5, avril-juin 1955, pp. 5-10.

(158) - MIRKINE-GUETZÉVITCH (B.), *Les nouvelles tendances du droit constitutionnel*, Paris, L.G.D.J., 1936, 219 p. Du même voir surtout ce bilan : " Réflexions sur la IIIème République ", *Revue Politique et Parlementaire*, 1951, pp. 241-250.

III - Ainsi s'expliquent des développements qui, autrement, pourraient paraître assez artificiels. Dans ce registre, on peut classer son propos sur l'insistance avec laquelle Joseph de Maistre refusait d'admettre l'origine plébéienne des familles royales. Ce fétichisme monarchique lui paraît indéfendable et, à travers sa condamnation, Joseph-Barthélemy cherche, de toute évidence, à rappeler qu'il n'est pas d'autre voie pour la France de demain que la réaffirmation de son identité républicaine (sans qu'il soit besoin, à ses yeux, on s'en doute (159), d'en passer par un rétablissement de la légalité républicaine (160)). Les passages relatifs à la grande république américaine, dont Joseph de Maistre ne prévoyait pas l'essor, nous paraissent poursuivre le même objectif. Dans le même ordre d'idées, en rappelant la tolérance de Joseph de Maistre à l'égard de l'esprit public et de ses préjugés (" Dans l'Etat n'entreprend jamais plus que tu peux persuader ", conseillait l'auteur des *Considérations*), et son indulgence pour certaines formes d'assemblées, Joseph-Barthélemy, sous couvert de s'intéresser au thème de la modération maistrienne (161), complète un tableau que nous connaissons déjà : le suffrage universel sera restauré et l'exercice de l'autorité n'exclura pas la représentation de l'opinion publique (au moins l'articulation de ses intérêts) à travers l'existence d'une ou plusieurs chambres. Ces rappels lui suffisent pour prouver qu'il entend renouer avec un pluralisme qui n'avait pas résisté à la dérive fasciste de Vichy (162). Pour marteler son attachement au libéralisme, et à sa colonne vertébrale, le respect de la personne humaine, la méthode se fait plus précise, la démonstration plus appuyée et le ton plus grave. Mais l'exercice n'était-il pas délicat dans la France de 1944, au moment où Vichy se livre à ses pires exactions, celles justement contre lesquelles il lutta et qui

(159) - voir : BARTHELEMY (Joseph), " La légitimité du régime franciscain. Pétain, chef légitime ", in BARTHELEMY (Joseph), *Ministre de la Justice. Vichy 1941-1943. Mémoires*, pp. 613-616.

(160) - Voir : *Le rétablissement de la légalité républicaine (1944). Actes du colloque du Bayeux*, Paris, Editions Complexe, 1996, 900 p.

(161) - Existe-t-elle ? Voir : " Qui sait ce qui serait arrivé si la théocratie, la politique et la science avaient pu se mettre tranquillement en équilibre, comme il arrive toujours lorsque les éléments sont abandonnés à eux-mêmes et qu'on laisse faire le temps " (MAISTRE (Joseph de), *Du Pape*. Edition critique avec une introduction de Jacques Lovie et Joannès Chetail, Genève, Droz, 1966, p. 94.).

(162) - " Vichy n'est certainement pas fasciste au départ, car il ne possède ni parti unique, ni institutions parallèles. Mais au fur et à mesure qu'il se transforme en Etat policier, sous les pressions de la guerre, les institutions parallèles apparaissent, la Milice, les Cours Martiales, la police aux questions juives " (PAXTON (R.-O.), " Les fascismes : essai d'histoire comparé ", *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, janvier-mars 1995, n°45, p. 12).

redoublèrent d'intensité avec son départ (163) ? D'ambitieuses considérations sur le déterminisme lui offrent l'occasion de lever le voile sur sa conception de l'action politique : l'homme doit garder la maîtrise des situations, rester fidèle à quelques grands principes qui façonnent une foi indéfectible, même si le cours des événements semble l'entraîner dans une spirale inéluctable. Entorse commise à la règle qu'il semble s'être faite de ne pas évoquer le détail de son expérience ministérielle (on remarquera néanmoins quelques notations sur le thème de l'impuissance du pouvoir), Joseph-Barthélemy ne manque pas d'illustrer cet axiome avec le discours, en effet exceptionnel à plus d'un titre, qu'il prononça lui-même devant le Conseil d'Etat en août 1941 (164) et dans lequel, alors que la Révolution nationale se durcit et commence sa fuite en avant, il se fera fort de redire sa confiance dans l'essentiel du credo libéral (165). D'ailleurs, ne l'avait-il pas

(163) - " J'ai pensé à celui qui me remplacerait et qui ferait plus mal que moi; plus de mal à mon pays. C'est déjà fait. " Ces lignes, écrites peu de temps après son remplacement par Maurice Gabolde, correspondent certainement à une réalité " (GOGUEL (F.), " Notes bibliographiques " , p. 592.).

(164) - Pour le Conseil d'Etat dans la tourmente des années noires, voir : MARCOU (Jean), *Le Conseil d'Etat sous Vichy*, Thèse pour le doctorat d'Etat en droit public, Grenoble II, 1984, 2 vol., 508 p.

(165) - " Certes, le Conseil d'Etat est une institution bien vivante et moderne, traversée par l'esprit de rénovation que vous voulez donner à la nation. Mais il est aussi une institution ancienne, traditionnelle, vénérable. Il veut voir dans votre présence le symbole de vos intentions dominantes; donner à notre patrie douloureuse une figure rénovée de jeunesse ardente et généreuse et préserver tout de même ceux de ses traits essentiels qui ont subi avec succès l'épreuve du temps (...). C'est ici par excellence la maison du droit. Votre présence marque la volonté de donner à la constitution nouvelle ce trait caractéristique qu'elle reconnaîtra la supériorité, même sur l'Etat, des dogmes éternels de la morale et du droit dans la vie intérieure du pays comme dans les relations internationales (...). Si le souci premier du Conseil d'Etat est le service de l'Etat, il veut, avec vous, préserver aussi le respect de la personne humaine, qui remplace dans notre esprit les vieilles phraséologies périmées et qui est la colonne fondamentale de la civilisation chrétienne (...). Sur cette conciliation des intérêts de l'Etat avec le respect des personnes, le Conseil d'Etat a bâti un édifice de jurisprudence qui a fait et fait encore aujourd'hui l'admiration du monde (...). Nous avons foi dans la supériorité de l'action. Nous ne sommes que le Conseil. Notre rôle est grand. Nous ne croyons pas que la rapidité soit une méthode ou la méthode des méthodes; nous ne croyons pas à la rapidité pour elle-même, à la rapidité pure comme l'abbé Brémond croyait à la poésie pure. Il nous suffit de savoir et de pouvoir être rapide quand il le faut. Nous avons le respect des formes, nous n'en avons pas la superstition (...). Mais nous ne croyons pas que ce soit un mérite particulier de violer les formes quand ce viol est parfaitement inutile, pour le luxe, pour le plaisir, pas plus que ce n'est un mérite en soi de juger sans étudier et de condamner sans entendre (...). Comme tous ceux qui ont le souci du bien sincère de l'Etat au-dessus des passions et des ressentiments ou des intérêts égoïstes, le Conseil pense que le salut de la France réclame un régime d'autorité. Mais il croit que la tempête une fois apaisée, un régime d'autorité n'est solide, valide et sain que dans le règne de la loi " (BARTHELEMY (Joseph), *Conseil d'Etat, Assemblée générale du 19 août 1941, Royat, Puy-de-Dôme, Clermont-Ferrand, Imprimerie générale J. de Bussac, 1941, pp. 1.2.3.*)

déjà fait, quelques semaines plus tôt, dans des circonstances comparables (166) ?

Fidèle à son programme de toujours, il l'est encore avec sa condamnation renouvelée de la technocratie (167), à laquelle il préfère, dans les choses du gouvernement des hommes, l'intelligence générale, opposée à la prétendue panacée de la compétence spéciale (168). Chacun appréciera différemment, à cet égard, la lucidité de ses allusions relatives à certains grands corps... (169). Dans le même ordre d'idées, on le voit ajouter un ultime conseil à ceux qu'il tire de sa libre variation sur les préceptes maistriens : il faut organiser pour l'homme, non pour la matière. Écouté par le constituant de 1958, au moins à bien des égards, Joseph-Barthélemy, et il faut sans doute le regretter, ne le sera pas autant d'autres faiseurs de " constitutions ", ceux qui, par exemple, de Rome à Maastricht, ont donné à l'Europe sa froide physionomie d'aujourd'hui (170). Certains

(166) - " Quelle que soit la figure du régime qui se forge actuellement pour nos enfants et nos petits enfants dans les impénétrables laboratoires de la providence, sa marque sera l'autorité. Mais l'autorité n'est qu'un moule dans lequel se fond l'or, l'argent ou le plomb. L'autorité que nous voulons est celle qui respectera les croyances traditionnelles qui font les nations grandes, saines et fortes, qui acceptera le primat sur l'État lui-même de la morale et du droit, qui fondera son action sur le règne de la loi, qui reprendra à son compte le vieux fondement de toute société nationale et internationale : *pacta sunt servanda*, les contrats doivent être respectés, ceux que les particuliers passent entre eux, ceux que l'État passe avec ses ressortissants, ceux qu'il passe avec les autres États. L'autorité enfin doit respecter la personne humaine (...). Autorité n'est pas arbitraire. Autorité n'est pas brutalité. Un régime rationnel d'autorité est un régime de légalité forte, contrôlée et sanctionnée " (BARTHELEMY (Joseph), PORCHE (Alfred), *Conseil d'Etat. Assemblée générale du 30 juin 1941, Royat, Puy-de-Dôme, Allocutions prononcées par M. Joseph-Barthélemy... et par M. Porché...*, Clermont-Ferrand, Imprimerie générale J. de Bussac, 1941, p. 7.).

(167) - D'autant plus éclatante qu'elle intervient parfois à contre-courant : " Un des plus graves périls qui menacent la société de demain, c'est la technocratie " (BARTHELEMY (Joseph), *Provinces. Pour construire la France de demain*, p. 81.). Voir aussi cette tribune dans laquelle il semble, non sans raison à notre avis, revendiquer la paternité du mot : " Chacun à sa place ", *Le Temps*, mardi 10 décembre 1940, p. 1.

(168) - Pour l'essentiel de ses vues sur ce problème indémodable, voir : BARTHELEMY (Joseph), " Le gouvernement par les spécialistes et la récente expérience anglaise ", *Revue des Sciences Politiques*, 15 avril 1918, n°39, pp. 193-209.

(169) - Voir par exemple : BIRNBAUM (Pierre), " Les élites dirigeantes en question ", *Le Débat*, janv.-fév. 1989, n°53, p. 56 ss.

(170) - " Si les entreprises historiques sont toutes soumises à la fatalité de conséquences involontaires, plus l'entreprise est délibérée, plus le fossé entre les intentions et les résultats peut être profond. La construction de l'Europe mise en route par Jean Monnet et son groupe a été une entreprise d'une envergure et d'une complexité inégalées, mais qui a toujours reposée sur des étapes institutionnelles sans éclat et un mince soutien dans la société " (ANDERSON (Perry), " Sous le signe du provisoire ", *Le Débat*, sept-oct. 1996, n°91, pp. 115-133. Dans le même sens, voir : HERZOG (Philippe), " L'Europe peut-elle devenir l'affaire des citoyens ? ", *Esprit*, août-sept 1996, n°224, pp. 32-53. Et : SEGUIN (Philippe), " Pour réussir la monnaie unique ", *La Revue des Deux Mondes*, mars 1996, pp. 13-28. A l'opposé, voir : COHEN-TANUGI (Laurent), *Le choix de l'Europe*, Paris, Fayard, 1995, 224 p.

des raccourcis dont il a ici la prescience nous paraissent à ce sujet saisissants (" *Il subsiste peut-être quelque part des artisans qui produisent suivant des méthodes surannées; il y a peut-être de petites usines rurales que les maniaques de l'organisation voudraient supprimer afin d'assurer une concentration qui produirait à moindre frais. Résistons à ces tendances dont les conséquences sociales peuvent-être désastreuses* "). Ce qui ne veut pas dire que le rêve européen lui soit indifférent. Dans la France des années trente, l'acteur et l'apôtre de la paix qu'il fut à la S.D.N. avait pris soin d'en fixer les contours, résolument confédéraux (171).

Avec cette dernière image, la crainte en l'avènement d'une ère matérialiste, le spectre est reconstitué : réticence à l'égard du déterminisme, rejet du corporatisme, condamnation de l'étatisme et de son autoritarisme, horreur du communisme, danger du mimétisme et appel à un volontarisme constitutionnel fondé sur un syncrétisme qui fera leur juste part à un pluralisme et à un libéralisme, sans doute renouvelés, mais conformes au génie français : l'euphonie de cette salve ne symbolise-t-elle pas l'unité d'une pensée qui, pour être à la recherche d'un *aggiornamento*, n'en est pas moins marquée, à son dernier degré de maturation, par beaucoup plus de continuité que de rupture ? N'est-ce pas ainsi qu'il faut interpréter l'hommage réitéré qu'il décerne aux légistes, avec une intention *pro domo* à peine dissimulée, garants selon lui, quelles que soient les vicissitudes du moment, de la continuité et donc de la solidité des charpentes politico-administratives du pays ?

Mais unité n'est pas sérénité. En ces heures tragiques du printemps 1944 où il perçoit à travers le climat de guerre civile qui règne dans le pays les prodromes de l'épuration (172), son esprit est obnubilé par le thème de la réconciliation des français, qu'il exploite ici en forme de conclusion. Pense-t-il d'abord à lui ? Choisit-il ce leitmotiv par opportunisme, parce qu'il craindrait pour sa personne ? Non bien sûr (173). D'ailleurs (dernier

(171) - Voir tout particulièrement : BARTHELEMY (Joseph), " Le problème de la souveraineté des Etats et la coopération européenne " , *Séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques, Compte rendu*, deuxième semestre 1931, pp. 187-225.

(172) - Sur cette dernière partie de la guerre, peut-être la plus terrible, celle des règlements de compte, voir cet ouvrage qui vient de paraître, avec lequel l'auteur achève sa grande fresque du second conflit mondial : MONTAGNON (Pierre), *La grande histoire de la Seconde guerre mondiale, T. X, Du procès de Laval au jugement de Nuremberg*, Paris, Pygmalion, 1996, 320 p.

(173) - Voici l'ultime phrase de ses *Mémoires* : " J'ai dépassé l'âge de toutes les retraites. Ma vie est finie. Je dispose à peine de cet intervalle dont les jansénistes disaient qu'il fallait le mettre entre la vie et la mort (...). Il me reste un mot à dire, puisque c'est la dernière fois que je suis écouté. Personne, je pense, n'imaginera de moi que j'irai me déshonorer par des

isme de la série...), évoquant les excès du fatalisme maistrien, Joseph-Barthélemy confessa avec dignité qu'il n'entend nullement s'exonérer de ses propres responsabilités (" *On ne peut pas nier que dans plusieurs circonstances une sorte de fatalité semble durcir les hommes d'Etat. Mais il ne faut pas exagérer cette passivité et abuser des images classiques du bouchon dans le tourbillon ou de l'apprenti sorcier* ").

Avec ce thème de la clémence, de l'amnistie, d'ailleurs récurrent (174), véritable idée fixe de ses dernières interventions (175), Joseph-Barthélemy souligne finalement que, s'il est bien une constante de l'histoire qui mérite

(suite de la note 173) reniements sentimentaux... Mais au-dessus des sentiments envers les individualités qui passent et qui, quelque hautes qu'elles soient, sont toujours infimes par quelque côté, il y a des devoirs envers la grande réalité qui demeure : la patrie. Il reste toujours la patrie à sauver et à servir. La seule politique stable, raisonnable, solide, c'est la politique de sauvetage. Le devoir de tous les français est de se serrer autour de celui qui tient le drapeau et de lui faciliter, par son adhésion, sa lourde tâche. Dieu sauve la France " (BARTHELEMY (Joseph), *Ministre de la Justice. Vichy 1941-1943. Mémoires*, pp. 548.549.).

(174) - BARTHELEMY (Joseph), " L'amnistie ", *R.D.P.*, 1920, pp. 260-313.

(175) - " Il n'y a jamais eu d'époque plus triste pour la France et on s'étonne parfois de continuer à pouvoir vivre. Mais il y en a eu d'aussi angoissantes. La France en est toujours sortie par des réconciliations. Mais les français se réconcilieront. C'est une nécessité vitale. C'est une loi de l'histoire (...). Les hommes de ma génération ont vu d'anciens militants de la Commune reclassés dans la société, tournant au nationalisme, se casant dans les ambassades, recherchant les grands emplois et montant même jusqu'au gouvernement. L'amnistie n'est ni pour ce soir ni pour demain. Quand son heure sonnera, ce sera le signe que la France est sauvée. En attendant, il faut s'y préparer en révisant nos partis et nos partis pris, en dépassant nos opinions et nos préjugés, en réglant notre conduite, nos paroles et nos actes dans une pensée d'accord et dans une volonté d'unité (...). Qui regarde le spectacle du balcon de l'histoire, n'a pas le droit de désespérer des français. L'essentiel est d'être très exigeant pour soi-même et indulgent pour les autres " (BARTHELEMY (Joseph), " Quelques blocs pour les fondations de la maison française " , pp. 618.619.). Voir aussi : *Cours de droit constitutionnel comparé. Diplôme d'Etudes supérieures. Droit public, 1943-1944*, pp. 222-317. Et : " Je suis possédé par une manie, un tic, un dada : la réconciliation des Français (...). Cette préoccupation d'éviter l'irréparable, d'empêcher de se former des obstacles indestructibles à la réconciliation des français m'a toujours guidé dans les cas concrets que j'ai été amené à considérer. Je n'ai pas toujours pu ce que j'aurais voulu " (BARTHELEMY (Joseph), *Ministre de la Justice. Vichy 1941-1943. Mémoires*, pp. 420.421.). Le 7 décembre 1942, à Paris, s'adressant aux représentants des organisations professionnelles d'officiers ministériels et publics réunis à la Chancellerie, il déclare notamment : " L'unité nationale ! On ne peut, dans les temps que nous traversons, prononcer ces mots sacrés sans une appréhension, sans un tremblement, sans une émotion. Vous êtes tous convaincus, cependant, qu'elle est de tout temps nécessaire. Ne me dites pas que la France est aujourd'hui déchirée en morceaux; car je le sais aussi bien que vous et j'en souffre certainement autant que vous. Le grand homme d'Etat qui saura les rapprocher et les recoudre méritera la reconnaissance de l'histoire. Tous ceux qui s'élèvent au-dessus de la masse et dont elle retient les noms furent des réconciliateurs, des réparateurs ou des reconstruteurs de l'unité nationale. " Bénis soient les apaiseurs ! " , s'écriait Saint-Louis... " (*Ibid.*, p. 378.). Ce discours, le dernier qu'il prononça en tant que ministre, fut interdit de reproduction dans la presse par la censure. Voir : LIMAGNE (P.), *Ephémérides de quatre années tragiques*, Lavilledieu, Éd. de Candide, 1987, T. II, p. 933).

d'être méditée et à laquelle on puisse donner valeur de loi, c'est l'impératif d'unité et d'union des français. Avant de s'effacer du débat public, ce constitutionnaliste si peu dogmatique, tant marqué par les enseignements de la politique tient donc à réaffirmer sa conviction dans la relativité des constitutions (176) : sans rassemblement dans le pardon, les institutions, même les meilleures, seront impuissantes. Faut-il s'en réjouir ou faut-il le déplorer, (il est difficile de le dire tant les implications de ce sujet sont graves, et nous nous bornons, après d'autres (177), à poser la question (178)), les leçons de cet enseignement, pour avoir été méditées et souvent appliquées, même assez récemment (179), semblent moins entendues aujourd'hui.

Frédéric SAULNIER

*Docteur d'Etat en droit public,
Assistant des Facultés de droit*

(176) - " Le seul moyen de conserver l'amour de l'humanité, a dit un misanthrope, c'est d'attendre très peu d'elle. La seule manière de considérer les réformes constitutionnelles, c'est de ne pas en attendre une sorte de miracle, comme un renouvellement aussi total qu'instantané de la physionomie politique d'un grand pays. Il y a certes des Constitutions qui corrompent les hommes; il y en a d'autres, au contraire, qui favorisent la manifestation de leurs meilleurs instincts. Mais on n'imaginera évidemment jamais de mécanisme constitutionnel si parfait qu'il rende inutiles les qualités intellectuelles et morales. L'objet des sciences politiques, c'est l'homme, avec ses passions et ses faiblesses, et dont l'effort individuel, conscient et volontaire reste le ressort essentiel de toutes les institutions " (BARTHELEMY (Joseph), *Le problème de la compétence dans la démocratie*, p. 258.).

(177) - HEINICH (Nathalie), " Sur la responsabilité des crimes de Vichy. Sortir du silence. Justice ou pardon ? ", *Le Débat*, mars-avril 1996, n°89, pp. 191-197.

(178) - CONAN (Eric), LINDENBERG (Daniel), " Que faire de Vichy ? ", *Esprit*, mai 1992, n°181, pp. 5-15.

(179) - " O.W. : Doit-on, selon vous, juger aujourd'hui les serviteurs de Vichy ? François Mitterrand : De mon propre mouvement, je n'y incline pas (...). Il ne reste plus beaucoup de témoins et cela n'a plus guère de signification. Dans l'histoire de France, il est rare que les grands déchirements n'aient pas été effacés par des amnisties ou des oublis volontaires dans les vingt ans qui les ont suivis. Même la Commune. La Commune a été le plus grand drame intérieur français après la Révolution. Elle a fait plus de victimes que la Révolution française ou que les guerres de Religion. Mais, vingt ans après, les communards, du moins ceux qui n'avaient pas été fusillés, étaient libres. On ne peut pas vivre tout le temps sur des souvenirs et des rancœurs (...). O.W. : Précisément, avez-vous approuvé la politique de réconciliation nationale prônée par Georges Pompidou ? François Mitterrand : Oui, je pense qu'après des siècles, il est temps de le faire. J'ai moi-même, au bout de vingt ans, fait amnistier les généraux rebelles d'Algérie. Cette mesure a été fort mal acceptée par beaucoup. Pourtant, je le répète, la durée de vingt ans, soit une génération, est rarement atteinte pour oublier les grands déchirements nationaux " (WIEVIORKA (O.), *Nous entrerons dans la carrière. De la Résistance à l'exercice du pouvoir*, Paris, Seuil, 1994, pp. 349.350.351.).

LES CONSTANTES DE L'HISTOIRE.
ACTUEL RENOUVEAU DE LA VOGUE MAISTRIENNE

par
JOSEPH-BARTHELEMY (180)

Nous assistons à l'heure présente à un renouveau de la vogue ou de la mode de la pensée de Joseph de Maistre.

C'est au moment de la Restauration que sa réputation avait atteint son sommet. Il ne s'était pas borné à souhaiter le retour de Louis XVIII; il l'avait prédit. Il n'avait jamais cessé de la prédire même quand la gloire de Napoléon était dans tout son éclat, même quand une archiduchesse autrichienne venait prendre la place d'une autre archiduchesse autrichienne, décapitée dix sept ans auparavant, sur le trône de France à côté de l'homme que Metternich appelait la Révolution couronnée et que d'autres qualifiaient de Robespierre à cheval; il ne s'était pas borné à prophétiser en termes vagues le retour du Roi; il avait défini dans quelles conditions se ferait ce retour, et, sous la rubrique " des vengeances " , il avait en somme écrit, dans ses *Considérations sur la France*, en 1796, l'exposé des motifs de la loi d'amnistie de 1816, y compris l'exception contre les régicides. Aussi, cet étranger qui n'avait jamais pénétré en France était-il considéré comme le penseur attitré de la monarchie restaurée, en dépit de la concurrence de Bonald; aussi fut-il salué à la Chambre Introuvable comme " le Bossuet moderne " (181).

Après ce moment d'apothéose, il ne tomba cependant pas dans un oubli qu'il ne méritait pas.

En 1834, parut à Lyon, la quatrième édition des *Considérations sur la France*. Maistre tient une longue place dans *Les Prophètes du Passé* de Barbey d'Aurevilly (182). En 1857, à l'occasion de la publication des *Lettres et*

(180) - Pour éviter toute confusion, nous nous permettons d'y insister, les notes qui suivent ont été ajoutées au texte de l'auteur.

(181) - " La Restauration s'est, après 25 ans, faite en France (...). Maistre y a gagné, dans sa vieillesse, le renom de prophète, mais il est mort à temps pour ne point perdre cette auréole éphémère sous le vent des journées de Juillet " (SEILLIÈRE (E.), *loc. cit.*, p. 353.).

(182) - Voir : BARBEY D'AUREVILLY (Jules), *Les Prophètes du Passé*, Paris, Victor Palmé, 1880 (2ème éd.), pp. 76-79.80.

Opuscules, Sainte-Beuve lui consacre un délicieux *Lundi*, plein d'esprit et de profondeur, de suc et de moelle (183). Binaut, dans la *Revue des Deux Mondes* (1858, t. 124, p. 610), se demande ce " qu'est Joseph de Maistre et ce qu'il devient " (184). Henri Baudrillart (185) dessine son portrait dans une série de penseurs (186) . En 1884, Vitte et Perrussel, à Lyon, donnent une édition des oeuvres complètes en 14 volumes (187).

(183) - Voir : **SAINTE-BEUVE**, *Les grand écrivains français. Etudes des Lundis et des Portraits, classés selon un ordre nouveau et annotés par Maurice Allem*, Paris, Garnier, 1926-1930, 23 vol., in-12, vol. 21, *Philosophes et Essayistes, I, Joseph de Maistre (...)*, Bonald, 368 p.

(184)- Très exactement, voir : **BINAUT (Louis)**, " Joseph de Maistre. Ce qu'il est et ce qu'il devient. Les idées politiques de Joseph de Maistre d'après ses Oeuvres et sa Correspondance diplomatique " , *La Revue des Deux Mondes*, 1er décembre 1858, t. XVIII, pp. 610-645.

(185) - Grand économiste français du XIXème siècle, né à Paris le 28 novembre 1821, fils de Jacques Joseph Baudrillart auteur du classique *Traité général des eaux et forêts* (11 vol. in 4°). Quelques succès littéraires précoces, la préparation de l'agrégation de philosophie semblaient le destiner à une carrière d'homme de lettres. Mais la Révolution de 1848 attire son attention sur les questions sociales et dès lors il ne s'intéressera plus qu'à l'économie politique. Supplée en 1850 Michel Chevalier au Collège de France. De ses cours sort : *Des rapports de la morale et de l'économie politique* (1860). En 1866, le Collège de France créé pour lui une chaire d'histoire de l'économie politique. A partir de 1881, il enseigne l'économie politique à l'Ecole des Ponts et Chaussées. Objet de réimpressions fréquentes, son classique demeure le *Manuel d'Economie politique* qu'il donne en 1857 (Paris, Guillaumin 496 p.). Eclectique, il est aussi l'auteur de : *Histoire du luxe; Jean Bodin et son temps* (prix Monthyon de l'Académie française). Succède à Tocqueville à l'Académie des Sciences morales et politiques. Poursuit parallèlement une carrière de journaliste de doctrine. *Journal des Economistes* (où il succède à Garnier comme rédacteur en chef en 1855); *Journal des Débats* (1856); passage au *Constitutionnel*. Marié à la fille de Sylvestre de Sacy (1856), il est le père du Cardinal Baudrillart. Meurt en 1894 sans avoir pu achever son *Histoire de l'Economie politique*. Son ancien élève, Charles Benoist, hérita ses cartons. Il consacre à son maître une notice biographique, placée en tête de l'éditions 1894 de *Gentilshommes ruraux de la France*.

(186) - Voir : **BAUDRILLART (Henri)**, *Publicistes modernes*, Paris, Didier, 1862, XXXIII-540 p.

(187) - **MAISTRE (Joseph de)**, *Oeuvres complètes de Joseph de Maistre*, édition *ne varietur*, 2ème tirage, contenant ses oeuvres posthumes et toute sa correspondance inédite, Lyon, E. Vitte (Vitte et Perrussel), 1884-1892, 14 vol., in 8°. 1- *Considérations sur la France. Fragments sur la France. Essai sur le principe générateur des Constitutions politiques. Etude sur la souveraineté*, (1891), LIV-559 p. 2- *Du Pape*, (1892), XXXVIII-566 p., 3- *De l'Eglise gallicane. Lettres sur l'Inquisition espagnole*, (1889), VII-406 p. 4- *Les Soirées de Saint-Petersbourg (Les six premiers entretiens)*, (1891), XXIII-405 p. 5- *Les Soirées de Saint-Petersbourg (suite et fin). Eclaircissements sur les sacrifices. Sur les délais de la justice divine*, (1892), 478 p. 6- *Examen de la philosophie de Bacon (Ouvrage posthume)*, (1893), XXXVI-538 p. 7- *Lettre d'un royaliste savoisien (...). Bienfaits de la Révolution française*, (1898), 569 p. 8- *Observations sur une édition des Lettres de Sévigné*, (1893), 522 p. 9- *Correspondance, 1786-1805*, (1884), 519 p. 10- *Correspondance, 1806-1807*, (1885), 555 p. 11- *Correspondance, 1808-1810*, (1885), 543 p. 12- *Correspondance, 1811-1814*, (1886), 502 p. 13- *Correspondance, 1815-1816*, (1886), 491 p. 14- *Correspondance, 1817-1821*, (1886), 432 p.

Faguet est loin de l'oublier dans *Politiques et moralistes* (188).

Notre secrétaire perpétuel, le baron Seillière (189), présente à notre académie, dans le dernier trimestre de 1920, une étude pleine de science et d'intéressantes suggestions, où il compare le penseur de Chambéry avec le penseur de Genève (190). Il est facile de retrouver dans la pensée de Paul Bourget (191) bien des reflets de la pensée maistrienne (192). Dans ses billets du *Temps*, toujours intéressants par le talent et par le goût de la chose littéraire, mais souvent irritants par l'excès, la partialité et souvent aussi désagréables par un indéniable sectarisme, Paul Souday (193), quand il est fatigué de démontrer la faiblesse intellectuelle et l'indigence de la pensée de Bossuet, réserve à Joseph de Maistre d'importants carquois de fléchettes empoisonnées...

Je m'en tiens aux sommets et bien loin de moi la prétention de donner ici une idée même approximative de la bibliographie du sujet. Ce que j'en dis est pour qu'on ne m'attribue pas l'idée que Joseph de Maistre est une

(188) - FAGUET (E.), *Politiques et moralistes au XIX^{ème} siècle*, Paris, Société française d'Imprimerie et de Librairie, 1891-1900, 3 vol., vol. I, *Joseph de Maistre, De Bonald, Mme de Staël, B. Constant, Royer-Collard, Guizot*, 1891, XIX-374 p.

(189) - Sur cet érudit, qui avait succédé à Waddington à l'Académie des Sciences morales et politiques, voir : SARRAILH (Jean), *Notice sur la vie et les travaux du baron Ernest Seillière (1866-1955), lue dans la séance du 3 février 1958. Institut de France. Académie des Sciences morales et politiques*, Paris, Firmin-Didot, 1958, 16 p.

(190) - Voir : SEILLIÈRE (E.), " Joseph de Maistre et Rousseau ", *Séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et Politiques. Compte rendu*, 1920, 2^{ème} semestre, pp. 321-363.

(191) - Homme de lettres, fils du mathématicien Justin Bourget (mort le 11 octobre 1887), Paul Bourget est né en 1852. Auteur pessimiste, il fait ses débuts littéraires à *La Revue des Deux Mondes* en 1873. Puis il entame avec son premier succès, *Le Disciple* (1899), une carrière d'une longévité et d'une régularité exemplaires, marquée par de très nombreux romans ou pièces de théâtre à travers lesquelles s'expriment ses convictions monarchistes, son souci de l'ordre et une certaine forme d'exaltation de la bourgeoisie. Très représentatif des milieux qui animent le *Figaro* (il avait connu un grand succès dans les colonnes de ce journal en 1894-1895 avec la publication, retour des Etats-unis, de ses impressions de voyage), il en reste une figure importante jusqu'aux années trente. Elu à l'Académie française le 13 juin 1895, il meurt en 1935.

(192) - Voir : SEILLIÈRE (E.), *Paul Bourget, psychologue et sociologue*, Paris, Editions de la "Nouvelle Revue critique", 1937, 258 p. Et : YEHOSSUA (Mathias), " Paul Bourget, écrivain engagé ", *Vingtième siècle. Revue d'Histoire*, janvier-mars 1995, n°45, pp. 14-29.

(193) - Fine plume de ce vénérable journal, il en est le très écouté critique littéraire. Successeur de Schérer et d'Anatole France, il prend cette rubrique en 1894 et la conserve jusqu'à sa mort en 1929, date à laquelle il est remplacé par André Thérive. Pour plus de détails, voir : *Histoire générale de la presse française, de 1871 à 1940, publiée sous la direction de Claude Bellanger, Jacques Godechot, Pierre Guiral et Fernand Terrou*, Paris, P.U.F., 1972, pp. 355-560. Et : VALÉRY (Paul), *Souvenir de Paul Souday*, Paris, Les amis d'Edouard, 1929, 37 p.

découverte des jours présents. On s'accordera cependant à reconnaître que le trouble et l'incertitude angoissée des temps actuels ont tourné bien des esprits vers cet écrivain, détenteur apparent de la certitude. Voici quelques années, avant que le drame éclatât, mais alors qu'il était déjà latent, une excellente biographie par René Johannet (194); par le même (195), une édition annotée des *Considérations* (196); voici les pages choisies par Bernard de Vaultx (197)... Voici, après que la tragédie est entrée dans la période où le sang coule, la *Littérature française*, où, sévère jusqu'à l'injustice pour Benjamin Constant, M. Kleber Haedens (198) mentionne Joseph de Maistre, par un éloge, sans doute bref, sans développements et sans commentaires, mais aussi sans réserves, ce qui a provoqué quelques mauvaises humeurs dans le clan des non conformistes (M. Mistler (199), dans l'hebdomadaire *Présent*). Maistre n'est donc pas indifférent. Il est

(194) - JOHANNET (René), *Joseph de Maistre*, Paris, Flammarion, 1932, 249 p.

(195) - Fils de Théodore Johannet, industriel, René Johannet est né le 17 mars 1884. Condisciple de Jean Giroudoux au lycée de Châteauroux, il poursuit ses études à Paris, au collège Stanislas, aux facultés de Lettres et de Droit et à l'Institut catholique. Docteur en Droit, licencié ès lettres, il maîtrise également plusieurs langues. Pilier du *Temps* de 1912 à 1939, il collabore également à l'*Echo de Paris*, à *La Croix* et signe quelques papiers pour la *Revue de Paris* et la *Revue Universelle*. Essayiste subtil, critique littéraire délicat, il laisse quelques livres relatifs aux questions sociales qui lui valurent avant-guerre une assez grande notoriété, dont surtout : *Eloge du bourgeois français* (Paris, Grasset, 1924, 351 p.). Après la guerre, se replie vers la *Revue des Deux Mondes* et meurt le 2 juin 1972.

(196) - Voir : MAISTRE (Joseph de), *Considérations sur la France. Publiées d'après les éditions de 1797, 1821 et le manuscrit original, avec une introduction et des notes de René Johannet et François Vermale*, Paris, J. Vrin, 1936, 185 p. Par ce dernier, voir encore : VERMALE (F.), *Joseph de Maistre émigré*, Chambéry, Dardel, 1927, 174 p.

(197) - Voir : VAULTX (Bernard de), *Maistre (Comte Joseph de), Une politique expérimentale. Introduction et textes choisis*, Paris, A. Fayard, 1940, 347 p.

(198) - Voir cette édition postérieure : HAEDENS (K.), *Une histoire de la Littérature française. Nouvelle édition corrigée et augmentée*, Paris, Editions SFELT, 1949, 496 p.

(199) - Homme de lettres, ancien ministre, membre de l'Académie française. Né le 1er septembre 1897 à Serèze. Fils d'Albert Mistler, musicien. Étudie au lycée Henry IV et à l'École normale supérieure. Agrégé de lettres. Après différents postes diplomatiques qui le mènent notamment en Hongrie au début des années vingt, il devient député radical-socialiste de l'Aude (1928-1940), puis occupe différents postes ministériels (dont celui des PTT où il organise le réseau d'État de la radiodiffusion et crée l'Orchestre national) et la présidence de la commission des Affaires étrangères de la Chambre des députés. Compte au nombre des membres de son parti qui se rallient au Maréchal Pétain, puis prend progressivement ses distances avec le régime. Poursuit parallèlement une intense carrière d'homme de presse (avant-guerre avec les articles qu'il donne à la *Revue de Paris*, après guerre avec sa longue collaboration à *l'Aurore*) et d'éditions (1947-1960, directeur général de la maison du Livre français). Elu à l'Académie française en 1966. Son ouvrage, *Le Bout du Monde*, reçoit le grand prix des Jeux Floraux de Toulouse. Signe également en collaboration quelques essais historiques. Meurt le 11 novembre 1988. Jean Mistler avait conservé un attachement fidèle à la mémoire de Joseph-Barthélemy.

toujours actuel. Le baron Michaud le dit dans un article tout récent de la *Revue des Deux Mondes* (octobre 1943) (200).

Mais voici qui mérite plus fortement encore de retenir l'attention. La doctrine du régime ne lui a pas été donnée par ses chefs; ou elle lui a été donnée d'une manière insuffisante. Ou elle n'a pas été arrêtée. Ceci n'est à aucun degré un reproche; si c'en était un on pourrait répondre que les exigences de l'action n'ont pas laissé une place suffisante à la pensée... Quoi qu'il en soit, dans la carence doctrinale excusable des chefs responsables, on s'est efforcé, officieusement, de présenter le régime comme inconsciemment pénétré par la pensée maistrienne. Pour le 29 avril 1941, était annoncée à la radio nationale une importante émission consacrée à Joseph de Maistre et où devaient participer, en outre de M. Emile Henriot (201) et de M. René Johannet, deux membres, et non des moindres, de l'Académie française : M. Henry Bordeaux (202) et M. Abel Bonnard (203).

(200) - Voir exactement : MICHAUD (Baron), " En relisant Joseph de Maistre " , *La Revue des Deux Mondes*, 15 septembre 1943, pp. 210-218.

(201) - Né à Paris le 3 mars 1889. Fils d'Henri Maigrot, dit *Henri* (dessinateur, mort en 1933, très connu il y a un siècle pour ses caricatures dans différents journaux). Embrasse la carrière d'écrivain avec des poésies que publie en 1906 le *Mercure de France* (*Poème à Sylvie*). Fondateur de la revue littéraire *Psyché*. Diplômé de l'Ecole des Sciences politiques, le *Temps* l'accueille en 1911. Mais ce disciple de Barrès se fait surtout connaître en 1913 avec une remarquable enquête, *A quoi rêvent les jeunes*. Grand prix du roman de l'Académie française pour *Aricie Brun ou les vertus bourgeoises*, son étoile ne pâlit plus, avec près de vingt livres entre 1922 et 1958. Mondain, il mène une vie bien remplie alliant ses goûts pour la chasse, les voyages et les archives. Epouse Germaine Gounod, petite fille du célèbre musicien. Prend une part active à la naissance du journal *Le Monde*. Elu à l'Académie française le 20 janvier 1946. Président de l'Alliance française (1949). Il signe sa dernière chronique hebdomadaire dans les colonnes du journal de la rue des Italiens le 12 avril 1961 et meurt brutalement deux jours après.

(202) - Né le 25 janvier 1870 à Thonon, il fait ses études à Paris. Après ses licences ès lettres et en Droit, il devient avocat dans sa ville natale. Mais plus attiré par la littérature que par la jurisprudence, il se fixe à Paris, devient un proche de Maurras et signe avec *Les derniers jours du Fort de Vaux* (à la défense duquel il a participé comme capitaine d'infanterie territoriale) l'un de ses premiers livres majeurs. Ce écrivain catholique fervent a toujours revendiqué sa qualité de " romancier moral ". Très en cour à Vichy, dont son oeuvre recoupe certaines des valeurs (il avait par exemple signé en 1900 *Le pays natal*, hymne à la gloire des provinces françaises), il avait élu à l'Académie française le 21 mai 1919 et en sera longtemps le doyen d'élection. Meurt en 1963.

(203) - Né en 1883, mène brillamment une double carrière d'écrivain et de journaliste. Longtemps proche de l'Action française, cet académicien, un temps coqueluche du Tout-Paris littéraire et artistique, se laisse séduire progressivement par le national-socialisme. Il se rallie à la nouvelle Europe dès le lendemain de la défaite. Ministre de l'Education nationale d'avril 1942 à août 1944, poste dans lequel il se distingue surtout par une volonté d'épuration rigoureuse, il est un partisan déterminé de la collaboration. Se réfugie en Espagne, est condamné à mort par contumace en 1945, mais rentre en France en 1960.

Ceci est encore plus caractéristique. Au cours de l'été 1943, la radio nationale, si fréquemment décevante, a donné une série qui n'était pas dépourvue d'intérêt, sur *les précurseurs de la Révolution nationale*. Une place d'honneur y était réservée à Maistre et à Bonald (on dit Maistre et Bonald comme on dit Racine et Corneille, Euripide et Sophocle, Hugo et Lamartine, Giraudoux et Morand...). La caractéristique de la Révolution nationale serait donc, au gré de certaines individualités bien placées, de continuer la doctrine contre la philosophie du XVIII^e siècle, contre la Révolution (celle de 89 comme celle de 93, comme celle que Napoléon a continué d'incarner (204)), contre la démocratie, enfin, c'est-à-dire de continuer à tracer le sillon que Maistre a inauguré avec un incomparable éclat (205).

Je n'ai pas manqué enfin d'être impressionné, au cours de ce dernier automne, par le ton religieux qu'a pris un de nos confrères de l'Académie française dans le quotidien dont il est directeur, le penseur, le doctrinaire et le collaborateur le plus assidu et le plus écouté (206), pour proclamer sa pieuse fidélité aux enseignements du philosophe savoyard : " Il y a peu de jours un écrivain a voulu prendre la succession de feu Souday dans le dénigrement de Joseph de Maistre. Je crois devoir avertir que cela ne lui portera pas bonheur. Ni bonheur ni clairvoyance. Cela l'abrutira. La pensée de Maistre n'est pas seulement haute et grande, elle est vivante, elle vit avec le siècle, elle concorde à l'histoire, elle la précède, la commente, l'illumine. Elle est un talisman de la politique sensée. C'est de Joseph de Maistre que, à moins de trente ans, j'ai reçu mon fil conducteur dans les méandres pathétiques de l'affaire Dreyfus. A près de quatre-vingts ans, c'est encore lui, avec son glaive de séraphin, qui revient me montrer que là où la

(suite de la note 203) Bénéficie alors d'une mesure de clémence. Meurt en 1968. Voir : MIEVRE (J.), " L'évolution politique d'Abel Bonnard ", *Revue d'Histoire de la seconde guerre mondiale*, octobre 1977, n°108, pp. 1-26. Et surtout, par Joseph-Barthélemy, l'extraordinaire portrait de " l'académicien de choc ", ainsi qu'il le qualifie lui-même, qui a été son collègue dans le gouvernement Laval d'avril 1942 à mars 1943. Voir : BARTHELEMY (Joseph), *Ministre de la Justice. Vichy 1941-1943. Mémoires*, pp. 111-119.

(204) - Sur cette fameuse problématique, la révolution conçue ou non comme un " bloc ", voir de Joseph-Barthélemy lui-même : " Actualité de la Révolution française ", *Le Temps*, 16 mai 1939, pp. 1-2. ; " Allons enfants ", *Le Temps*, mardi 11 juillet 1939, pp. 1-2. Et dans la même tonalité, pour un éclairage contemporain : FURET (François), " La Révolution sans la Terreur ? Les débats des historiens du XIX^e siècle ", *Le Débat*, juin 1981, n°13, p. 40 ss.

(205) - Voir : VERMALE (F.), " Joseph de Maistre et la Terreur ", *Annales historiques de la Révolution française*, 1930, pp. 54-57.

(206) - Il s'agit bien évidemment de Charles Maurras.

répression franche, la protection est en défaut, toute sécurité des biens et des êtres s'évanouit. Nous le voyons. Nous le verrons. Pussions-nous cesser de le voir ! " .

Un écrivain qui après plus d'un siècle, provoque, chez un autre écrivain de classe et de qualité, des accents d'une pareille ferveur mérite de retenir pendant quelques moments l'attention de notre compagnie.

Joseph de Maistre nous attire parce qu'il a osé aborder (je ne dis pas résolu) les problèmes les plus hauts parmi ceux qui nous oppressent dans le moment présent.

1° Il a eu le courage de ne pas reculer devant le *pourquoi* tragique qui torture, en ce moment, des millions et des millions de coeurs angoissés : pourquoi l'humanité se laisse-t-elle emporter, comme par un accès de rage folle, dans un atroce tourbillon de massacres, de destruction, d'incendie, de deuils, de carnages, de douleurs, de larmes... Pourquoi la guerre (207) ? Et je suis bien loin de prétendre que Joseph de Maistre ait résolu toutes les énigmes de nos destins. Je suis souvent gêné de me heurter (surtout dans les *Soirées de Saint-Petersbourg* (208) et dans *Le Pape* (209) et aussi dans les *Considérations* (210)), à du fatras, des enfantillages, des outrances de langage, d'imprudents morceaux de bravoure (211) (comme la trop célèbre page sur le bourreau), de graves erreurs d'appréciation sur le passé, et des prophéties que le ton de certitude avec lequel elle ont été émises n'a pas mises à l'abri du démenti le plus certain, le plus éclatant, le plus net de la part des faits (212). J'éprouve une sorte de gêne, de pudeur, devant ce don

(207) - Voir par exemple : BERTAULT (Philippe), *En méditant sur la guerre avec Joseph de Maistre*, Langres, Impr. Saint-Pierre, 1939, 32 p. Et : MAISTRE (Joseph de), *Propos sur la guerre (extraits)*, Paris, Editions Rivarol, 1936, 56 p.

(208) - Voir : MAISTRE (Joseph de), *Les soirées de Saint-Petersbourg. Introduction de Stéphane Riols*, Genève, Slatkine, 1980. En plus modeste, voir aussi : MAISTRE (Joseph de), *Les soirées de Saint-Petersbourg (extraits). Notices et notes par Ch.-M. des Granges*, Paris, Hatier, 1927, 92 p.

(209) - MAISTRE (Joseph de), *Du Pape. Précédé d'une essai sur la définition de l'infailibilité pontificale*, Tours, Lartier éditeur, 1883, 503 p.

(210) - Voir : MAISTRE (Joseph de), *Considérations sur la France. Editions critique par Jean-Louis Darcel*, Genève, Slatkine, 1980, 210 p. Et aussi : VERMALE (F.), " Les origines des *Considérations sur la France* de Joseph de Maistre ", *R.H.L.F.*, t. 33, 1926, pp. 521-529.

(211) - Voir : VIER (Jacques), " Le style de Joseph de Maistre ", *Revue des études maistriennes*, t. 3, 1977, pp. 55-67.

(212) - Dans le même sens, à propos de Maistre et de ses prophéties relatives aux Etats-Unis, voir : " Ici Maistre a voulu faire rendre à la politique plus que ses forces de prévision ne comportent : l'événement n'a pas ratifié son pronostic " (JOHANNET (René), VERMALE (F.), *op. cit.*, pp. 93-94.).

redoutable de la certitude intellectuelle dont il n'a pas, hélas!, gardé le monopole, devant son affirmation allègre et tranchante, devant son mépris joyeux et insultant pour ceux qui ne partagent pas entièrement ses idées. Ce sont des Bedlams, des fous (Bedlam est le nom d'un célèbre asile d'aliénés en Angleterre). Et cependant, je lui garde de la gratitude, lorsqu'il s'est trouvé en face de ces énigmes, de n'avoir pas reculé. Les temps apocalyptiques que nous vivons, le tumulte des catastrophes qui se précipitent à un rythme d'immense tornade, sur les plaines les plus mornes comme au milieu des paysages les plus classiquement enchanteurs, nous font retourner vers le philosophe qui a eu le courage de regarder ces problèmes.

2° Un jour viendra où, sur tant de ruines accumulées, la France sera amenée à élever, ou à relever, ou à reprendre la maison constitutionnelle où elle sera appelée à guérir lentement tant de meurtrissures profondes, de blessures douloureuses et graves, de fractures qui pourraient lui laisser des traces inguérissables. Et nous voilà amenés à consulter l'auteur de *l'Essai sur le principe générateur des constitutions politiques* (213). Nous ne pourrions sans doute pas le suivre jusqu'au bout de ses principes trop rigides et trop mathématiquement formulés. Tout au moins saura-t-il nous forcer à réfléchir et nous imposer quelques sages et salutaires leçons, dont nous profiterons si nous savons demeurer fidèles à l'exemple d'incontestable probité intellectuelle qu'il nous donne non sans hauteur (214).

3° Nous voilà préoccupés, que dis-je ?, saisis de frayeur et d'une sensation d'affreux vertige devant le désarroi des idées, l'affaiblissement des valeurs morales, l'ébranlement des principes, la méconnaissance des meilleures et des plus sûres traditions, les fissures qui s'allongent, s'élargissent, s'aggravent dans l'édifice social. Nous avons au coeur l'angor, le malaise douloureux qui naît du désordre. Et nous voilà tentés d'aller demander un peu de confiance, d'espoir, de réconfort à ce philosophe qui a osé regarder le désordre en face pour le nier. " *Je n'y comprends rien*, c'est le grand mot du jour. Ce mot est très sensé, s'il nous ramène à la cause

(213) - Pour ce texte, voir : MAISTRE (Joseph de), *Des Constitutions politiques et autres institutions humaines. Edition critique, avec une introduction et des notes, par Robert Triomphe*, Paris, Les Belles Lettres, 1959, 115 p.

(214) - " Il y a peu de lectures qui semblent mieux évoquer les angoisses contemporaines que celle de Joseph de Maistre. On y trouve certes des bizarreries, de l'âpreté et des excès, mais aussi une pensée rigoureuse qui intéresse même si on ne l'adopte pas entièrement " (MICHAUD (Baron), *loc. cit.*, p. 210.).

première qui donne dans ce moment un si grand spectacle aux hommes; c'est une sottise, s'il n'exprime qu'un dépit ou un abattement stérile... Il n'y a point de hasard dans le monde; et même dans un sens secondaire, il n'y a point de désordre, en ce que le désordre est ordonné par une main souveraine (la Providence) qui le plie à la règle et le force à concourir au but " . (*Considérations*, édition de 1834, pp. 6 et 179).

4° La pire de toutes les tortures morales que subissent nos coeurs de Français, c'est l'incertitude, à laquelle nous avons le devoir évident de résister, sur les destinées de notre malheureuse patrie. La compagnie de Maistre nous apporte de nouvelles raisons d'espérer. Cet étranger... car juridiquement, il est étranger (215), et son cas nous indique seulement que la Savoie (216), toute pénétrée de génie français était destinée à devenir partie juridiquement intégrante de la nation française, comme elle l'est devenue par un bienfait dont vraiment l'histoire, qui voile cet événement d'une sorte de silence systématique, n'a pas assez de reconnaissance à Napoléon III. " Parfaitement étranger à la France, que je n'ai jamais vue " , écrit-il dans les *Considérations* p. 134, afin de souligner jusqu'à quel point son impartialité était certaine. Mais il a ajouté ailleurs : " Je suis le plus français des étrangers " . Cet étranger, donc, nous donne plus de réconfort sur la France que le " gentilhomme français " , Bonald (217). Joseph de Maistre a des ailes, constate Sainte-Beuve. Bonald n'en a pas...

La France, dit notre savoyard, sujet du roi de Sardaigne, est le plus beau royaume après celui du ciel. La Providence a donné à la nation française deux instruments avec lesquels elle remue le monde : sa langue et l'esprit de prosélytisme qui forme l'essence de son caractère. Rivarol avait écrit son fameux discours sur l'universalité de la langue française; Maistre marque un degré de plus. Il affirme la monarchie de la langue française, en la déclarant visible.

(215) - Voir : DARCEL (Jean-Louis), " Les années d'apprentissage d'un contre-révolutionnaire. Joseph de Maistre à Lausanne, 1793-1797 " , *Revue des études maistriennes*, t. 10, 1986-1987, pp. 7-135.

(216) - Voir : DARCEL (Jean-Louis), " Joseph de Maistre et la Maison de Savoie. Quelques aspects de sa carrière " , *Revue des études maistriennes*, t. 11, 1990, pp. 77-125.

(217) - Voir : KOYRE (Alexandre), " Louis de Bonald " , in *Etudes d'histoire de la pensée philosophique*, Paris, Gallimard, 1971, pp. 127-145. Et : [Mélanges Ellul (Jacques)], *Religion, société et politique : mélanges en hommage à Jacques Ellul*,... Paris, P.U.F., 1983, pp. 587-595. Et : MOULINIE (H.), *De Bonald*, Paris, Alcan, 1916, 289 p.

A l'heure même où se déchaînait cette Révolution qu'il haïssait (218), il continuait à affirmer sa foi dans la mission de la France : " La France a quelque chose à faire dans ce monde dont personne ne peut se mêler... Le plus grand mal qui puisse arriver à l'Europe, c'est que la France perde toute influence... Rien de grand ne se fait dans notre Europe sans les français... J'ai parlé en commençant de cette magistrature que la France exerce sur le reste de l'Europe... " La France est un instrument, un organe européen que rien ne saurait remplacer et qui même lorsqu'il frappe à faux, ne doit pas être à l'instant rejeté et brisé. Au mois d'octobre 1794, il écrivait au baron de Vignet : " La France a toujours tenu et tiendra longtemps, suivant les apparences, un des premiers rangs dans la société des nations. D'autres nations ou, pour mieux dire, leurs chefs, ont voulu profiter contre toutes les règles de la morale, d'une fièvre chaude qui était venue assaillir les français, pour se jeter sur leur pays et le partager entre eux. La Providence a dit que non; toujours elle fait bon, mais jamais plus visiblement à son avis... " (*Lettres et opuscules inédits*, 1851) (219).

La fin de la France serait " l'aboutissement irrévocable de l'espèce humaine " .

Voilà ce que pensait le Savoyard à l'heure où le sang versé par la Terreur n'avait pas encore fini de sécher. Mais arrive une période d'un tragique différent par sa nature, mais aussi impressionnant, 1815-1816. Les alliés, qui s'étaient crus définitivement victorieux et comptaient regagner promptement leurs foyers ont dû reprendre les armes contre Napoléon revenu de l'île d'Elbe. Leur mauvaise humeur contre la France s'en est accrue. A leur première arrivée, en 1814, il s'étaient montrés relativement prévenants pour la population parisienne. Mais maintenant, les égards sont devenus plus rares. Les alliés font célébrer, sur la place de la Concorde, un Te Deum monstre, dont je n'ai jamais pu voir la représentation dans une belle gravure en couleurs, sans un frémissement. Les cosaques ont établi leurs bivouacs sur les Champs Elysées... On disait à Joseph de Maistre que

(218) - Voir : DARCEL (J.-L.), " Joseph de Maistre et la révolution française ", *Revue d'études maistriennes*, t. 3, 1977, pp. 29-45.

(219) - MAISTRE (Joseph) de), *Lettres et opuscules du comte Joseph de Maistre, précédés d'une notice biographique par son fils et le comte Rodolphe de Maistre*, Paris, Vaton, 1851, 2 vol., 1.- Notice..., *Lettres...*, XXVI-591 p. 2.- *Opuscules*, 592 p. Voir surtout cette érudite livraison : DARCEL (J.-L.), " Registres de la correspondance de Joseph de Maistre. Textes établis, présentés et annotés par Jean-Louis Darcel " , *Revue des études maistriennes*, t. 7, 1981, 267 p.

la France traversait la période la plus cruelle de son histoire. Encore et déjà ! Encore, après Charles VII, avant Jeanne d'Arc, encore, après les guerres de religion, avant Henri IV. Et déjà... Joseph de Maistre répondait : " Peut-être! peut-être! qui sait? Mais elle a déjà séduit ses vainqueurs, certains de ses vainqueurs... La puissance de la nation française pour agir sur les autres nations, même celles qui la haïssent, est un phénomène que je n'ai jamais cessé d'admirer sans le comprendre. *La France est une nation grimpante* " . Et comme on objectait l'écrasement de cette nation admirée, il répondait : " Les victoires militaires ne signifient rien. L'or ne peut pas couper le fer. Est-ce parce qu'il vaut moins ? Non. C'est parce qu'il vaut plus " .

Ce sont des appréciations bien agréables même lorsqu'on se voit contraint d'y faire des réserves et qu'on ne les croit pas tout à fait ou guère. Et pensant que vous trouverez à les entendre le même plaisir que j'ai éprouvé à les lire, je me suis attardé un moment sur le bord de la route de mon discours. Je m'en excuse et j'y reviens.

Le dogmatisme de la physique politique et sociale.

L'attitude intellectuelle de Joseph de Maistre, c'est le dogmatisme qu'il a transmis par héritage à quelques uns de ceux qui se réclament actuellement de sa pensée. Je dois rappeler cependant que, à la différence de Bonald, il sait quitter le ton solennel et gourmé, celui que certaines gens mal informés ou mal intentionnés qualifient volontiers d'académique, pour traiter des sujets les plus graves sur un ton vif, rapide, en style parlé et même volontiers enjoué. Son frère Xavier prétendait amuser et il lui advient souvent d'ennuyer (220). Accident rare avec Joseph.

Je veux dire seulement que sa pensée prend, comme spontanément, la forme de loi : " Une grande république indivisible est une chose impossible... La liberté, dans un sens fut toujours un don des rois... Bonaparte n'est qu'un immense zéro... " . Mais à ces lois (que j'appelle les constantes de l'histoires), Joseph de Maistre attribuait la force, la certitude, la rigidité des lois dégagées par les sciences dites exactes (par opposition aux sciences dites morales).

(220) - Voir : DANIEL-ROPS (H.), MENABREA (H.), SECRET (B.), FARINET (P.), *Xavier de Maistre. Préface de Henry Bordeaux*, Chambéry, Imp. Moderne, 1952, 64 p. Et par exemple : MAISTRE (Xavier de), *Voyage autour de ma chambre*, Paris, Gio Pizzi, 1930, 123 p.

Il a foi que l'histoire doit dégager des lois aussi évidentes que celle de la *mécanique* : " Il est une loi divine aussi certaine, aussi palpable que les lois du mouvement " (*Considérations*, p. 71). " En politique, comme en mécanique, les théories trompent, si l'on ne prend en considération les différentes qualités des matériaux qui forment les machines " (*Considérations*, p. 138).

Plus fréquemment, c'est à la *physique* qu'il emprunte la certitude qu'il attribue aux lois de l'histoire : " L'auteur d'un système de physique s'applaudirait sans doute s'il avait en sa faveur tous les faits de la nature, comme je puis citer à l'appui de mes réflexions tous les faits de l'histoire " (*Ibid.*, p. 104). On voit qu'il est sur le chemin de la pensée qui attribuerait aux lois de l'histoire une certitude supérieure à celle des lois de la physique.

A d'autres moments, c'est à la *météorologie*, à la *cosmographie*, à l'histoire naturelle qu'il assimilera la science historique : " Si l'on avait des tables de massacres comme on a des tables météorologiques, qui sait si l'on n'en déduirait pas les lois au bout de quelques siècles d'observation. Buffon a fort bien prouvé qu'une grande partie des animaux est destinée à mourir de mort violente. Il aurait pu étendre sa démonstration à l'homme " (*Ibid.*, p. 42).

" Si un être d'un ordre supérieur, entreprenait l'*histoire naturelle* de l'homme, certainement c'est dans l'histoire des faits qu'il chercherait ses instructions. Quand il saurait ce que l'homme est, et ce qu'il a toujours été, ce qu'il fait et ce qu'il a toujours fait, il écrirait; et, sans doute, il repousserait comme une folie, l'idée que l'homme n'est pas ce qu'il doit être et que son état est contraire aux lois de la création. L'énoncé seul de cette proposition la réfute suffisamment. L'histoire est la politique expérimentale, c'est-à-dire la seule bonne; et comme dans la physique cent volumes de théories spéculatives disparaissent devant une seule expérience, de même, dans la science politique, nul système ne peut être admis s'il n'est pas le corollaire plus ou moins probable de faits bien attestés " (*Etude de la souveraineté*, livre II, Ch. II).

Maistre n'a pas oublié, dans ses comparaisons de rappeler l'histoire de l'*astronomie*. " Toutes les fois qu'il s'agit dans les recherches physiques d'estimer une force variable, on la ramène à une quantité moyenne. Dans l'*astronomie*, en particulier, on parle toujours de *distance moyenne* et du temps *moyen*. Pour juger le mérite d'un gouvernement, il faut opérer de même... Pour juger sainement la monarchie française, il faut faire une

somme de toutes les vertus et de tous les vices de tous les rois de France et de diviser par 66 ... " (*Ibid.*, Ch.VI.)

Enfin, il prétend énoncer les constantes de l'histoire comme des théorèmes d'arithmétique ou d'algèbre ou de géométrie : " Il est, dit-il, une vérité aussi certaine dans son genre qu'une *proposition mathématique*, c'est que nulle grande institution ne résulte d'une délibération " .

Cette doctrine réaliste, positiviste de la physique sociale a eu sa belle époque entre 1860 et 1875 avec Le Play et sa méthode de l'observation par les monographies. Mais elle a encore ses sectateurs. Dans les *Cahiers de la Jeune France* (221), au mois de mai 1942, un écrivain que j'avoue ne pas connaître par ailleurs, M. Philippe Périer, écrivait que la sociologie expérimentale de Le Play (222) est une véritable science des moeurs, permettant d'étudier " le comportement de l'homme vivant en société avec l'impassibilité du chimiste qui analyse une substance ou de l'entomologiste en présence d'une colonie d'insectes " (223). Voici donc la chimie et

(221) - Sans doute : *Les Cahiers de la Jeune France. Organe de la Révolution nationale* [Clermont-Ferrand] (la Bibliothèque nationale ne possède pas 1942). A ne pas confondre avec : *L'unité française. Cahiers d'Etudes de la Fédération des cercles Jeunes France* (également à la dévotion du régime).

(222) - Le Play (Frédéric) (La Rivière-Saint-Sauveur, Calvados, 11.IV.1806, Paris, 13.V.1882). Economiste et sociologue français. Ancien élève de l'Ecole polytechnique, ingénieur et professeur à l'Ecole des Mines, conseiller d'Etat (1855) et sénateur (1867-1870). Organisateur des expositions universelles de Paris (1855 et 1867) et de Londres (1862). Il voyage à travers toute l'Europe pour étudier les conditions de vie des travailleurs. Il aboutit à la conclusion que la disparition de la paix sociale en Europe est due aux " faux " dogmes de 1789, à la croyance en la perfection originelle de l'homme et à son égalité naturelle. Selon lui, la science sociale doit au contraire se fonder sur la conception chrétienne pessimiste de la nature humaine et sur le décalogue. Prône la réorganisation de la société sur le triple fondement de la morale religieuse, de la propriété et de la famille. Ces tendances " paternalistes " seront annexées par certains catholiques sociaux et même par une partie de l'Action française. Principal ouvrage : *La réforme sociale en France* (1864). Il fonde en 1856 la Société d'Economie et de Science sociale, appelée à continuer son oeuvre. Voir : ARNAULT (Françoise), *Frédéric Le Play. De la métallurgie à la science sociale*, Nancy, P.U. de Nancy, 1993, 292 p. Et surtout : *Mélanges Frédéric Le Play, Recueil d'Etudes sociales publié à la mémoire de Frédéric Le Play (avec le concours du CNRS)*, Paris, A. et J. Picard et Cie, 1956, XVI-301 p. Et : BAUDIN (Louis), *Frédéric Le Play (1806-1882), Textes choisis*, Paris, Dalloz, 1947, 316 p. Faut-il y voir un signe, dans sa jeunesse estudiantine, Joseph-Barthélemy présidait la Conférence Saint Louis-Le Play, très active dans le Toulouse de la fin du XIXème siècle et devant laquelle il fit ses premières armes d'orateur.

(223) - " On observera enfin que la conception organiciste de la société a largement pesé, via Auguste Comte, grand admirateur de Bonald et Maistre, sur le déploiement de l'école française de sociologie " (RIALS (Stéphane), " La contre-Révolution ", in *Nouvelle Histoire des Idées Politiques, sous la direction de Pascal Ory. Postface de René Rémond*, Paris, Hachette, 1987, p. 142.). Et pour les continuités dans la " mouvance pessimiste " , voir : BAUSSAN (C.), *De Frédéric Le Play à Paul Bourget*, Paris, Flammarion, 1935, 249 p.

l'entomologie, que Maistre, à ma connaissance du moins, avait oubliées, appelées à la rescousse de sa doctrine de l'histoire.

Monsieur Charles Maurras surenchérit encore (224) et attribue nettement à l'histoire *un degré supérieur de certitude* : " Le chimiste, qui assiste aux transformations du corps dans l'éprouvette, ne suit que les réactions visibles des phénomènes. L'expérience historique et géographique du sociologue voit aussi ce que M. Frossard appelle " des faits " mais en plus de ces faits, elle perçoit leur raison et la raison de leurs rapports (comme si l'on voyait les atomes s'accrocher et se combiner) parce que ce sont des faits humains, dont une psychologie très simple peut livrer la trame intérieure et le mécanisme caché. Exemple. C'est un *fait* constant, que la centralisation suit toujours les progrès de la démocratie électorale, un chimiste ne verrait rien d'autre dans ses cornues : le sociologue voit à l'oeil nu et il relève comment et pourquoi, par quel fonctionnement des ressorts qui lui sont familiers. Sa constatation est doublée d'une explication; son observation historique, d'une analyse toute chaude. Entre la chimie et la sociologie, c'est certainement celle-ci qui réunira le plus haut degré d'évidence " (*Action française*, 11 mai 1942).

J'ai poussé jusqu'au bout l'analyse de cette doctrine qui se qualifie de réaliste, d'empirique, parce que si on la dépouille de sa gangue de dogmatisme rigide manifestement excessive, elle peut donner encore de très utiles leçons. Vous avez bien pensé tout de même que je n'ai pas une foi exclusive " dans les méthodes de laboratoire pour traiter des sociétés humaines " (L.-O. Frossard) (225).

(224) - Voir : NGUYEN (Victor), " Maistre, Maurras, Guenon, contre-révolution et contre-culture " , *Revue d'études maistriennes*, t. 3, 1977, pp. 115-133.

(225) - Frossard (Ludovic-Oscar), né en 1869. Instituteur de son état, il est avant tout un socialiste pacifiste, ce qui l'amènera à être révoqué par Barthou en 1913 pour son antimilitarisme. Secrétaire général de la SFIO en 1918, il est de ceux qui jouent un rôle important en faveur de son adhésion à l'Internationale communiste. Il est l'un des artisans de la scission à Tours et devient le premier secrétaire général du nouveau parti communiste. Dès 1923, il démissionne de son parti, rejoint la SFIO, dont il est exclu en 1935 pour avoir accepté un poste ministériel. Député, il occupe plusieurs postes ministériels, comme celui des Travaux publics dans le Cabinet Pétain. Vote les pleins pouvoirs le 10 juillet, devient membre du Conseil national. Modéré, proche de Flandin, adversaire des collaborationnistes, il soutient l'action de Joseph-Barthélemy à travers ses prises de positions régulières dans *Le Mot d'ordre* ou *La Tribune républicaine*. Meurt en 1946 et laisse un fils promis à une très belle carrière et surtout à un très beau destin, André Frossard.

La prétention de Joseph de Maistre et de ses disciples (226) de se borner à recevoir des lois de l'histoire sans les soumettre au jugement de sa propre raison est trop manifestement contraire à la réalité.

Le chimiste ne juge pas les réactions de son éprouvette, le physicien n'apprécie pas les phénomènes électriques; l'astronome constate le cours des astres. Les empiriques sur le modèle de Joseph de Maistre sont convaincus ou tout du moins prétendent être complètement affranchis de préjugés, d'idées préconçues, de principes et de doctrine : ils ne reçoivent leurs lois que de l'observation. C'est dans ce sens que Taine, à certains moments, se prétendait déterministe. " Le vice et la vertu sont des produits comme l'alcool et le sucre ". Il faudrait donc s'abstenir de tout jugement moral. Mais Taine n'est pas resté inflexiblement attaché à cette attitude intransigeante et passagère. C'est au nom de la morale et de la justice qu'il a lancé contre les jacobins et contre Napoléon des critiques aussi acerbes qu'exactes. C'est bien aussi au nom d'un idéal qu'il a préconisé pour les peuples des solutions de liberté.

Joseph de Maistre, malgré sa croyance aux lois constantes de l'histoire, n'a jamais formulé pour lui-même la prétention d'échapper à la nécessité de quelques idées générales autour desquelles les faits se groupent et se cristallisent, de s'affranchir en un mot, puisqu'il faut l'appeler par son nom, du contrôle de *la raison*. Il n'a jamais abdiqué complètement devant les faits et il s'est toujours réservé la liberté de les juger.

Les juger ! au nom de quoi ? Et devant cette question, empiriques, déterminés et réalistes endurcis se voient contraints de confesser qu'ils se sentent les fidèles sujets de quelques principes supérieurs dont l'ensemble forme une foi. Vous êtes tous, et je vous en félicite, ligotés par quelques croyances fondamentales : patrie, ordre, justice. Et tout cela ne sort pas des faits. C'est quelque chose que l'homme ajoute aux faits. Pas de patrie sans sacrifices de ses enfants; pas de vie digne de l'homme sans société; pas de société sans ordre, pas d'ordre matériel sans autorité, pas d'ordre profond et véritable sans justice. Ajoutez-y les principaux de ces commandements édictés par cette religion civile en dehors de laquelle Jean-Jacques Rousseau, l'adversaire le plus direct de Joseph de Maistre, affirmait qu'il n'est pas de

(226)- Voir par exemple : DIMIER (L.), *Les maîtres de la contre-révolution au XIX^{ème} siècle. Leçons données à l'Institut d'Action française. Chaire Rivarol, févr.-juin 1906. Maistre, Bonald, Balzac, Courier, Sainte-Beuve, Taine, Renan, Fustel de Coulanges, Le Play, Les Goncourt, Veuillot*, Paris, 1907, in-12, pp. 68-90.

bons citoyens. Obéissez aussi au précepte de Salazar et n'oubliez pas ces valeurs morales et notamment cette intangibilité du foyer familial et ce respect de la personne humaine qui reste " la colonne fondamentale de la civilisation chrétienne ". Je n'aime pas à me citer. Il ne me paraît cependant pas superflu de rappeler que ce sont là les termes mêmes que j'employais, le 19 août 1941, pour accueillir le Maréchal qui était venu rendre visite au Conseil d'Etat à Royat (227). Dans sa réponse (228), le Maréchal a tenu à souligner son complet accord avec moi et a déclaré se réjouir de voir que la liberté est toujours chère au coeur du peuple français (229).

En dehors de ce minimum incompressible, il n'y a point de salut. Les faits ne le fournissent pas.

L'exemple de Joseph de Maistre lui-même nous enseigne que la plus grande prudence doit être apportée dans l'appréciation des faits et des déductions que l'on prétend en tirer. Il faudrait - et cela est en réalité

(227) - Nous avons déjà rencontré le discours que Joseph-Barthélemy prononce à cette occasion. Mais, voir aussi cet utile rapprochement pour juger de la continuité de son inspiration : " Monsieur le Maréchal, voici une grande journée qui marquera dans l'histoire du Conseil d'Etat. Par un geste spontané dont vous avez eu l'entière initiative, vous avez voulu rendre visite à ce grand corps, dont les membres ont le titre, la mission et l'orgueil d'être vos conseillers. Votre présence jette sur la séance d'aujourd'hui un éclat exceptionnel. Le Conseil dans son ensemble en ressent une vive émotion et une légitime fierté. Il apprécie avec gratitude la faveur de la bienveillante démarche du chef de l'Etat (...). Joseph de Maistre disait de l'époque où il vivait, la Révolution française : " Ceci n'est pas une période, mais une époque du monde. Et malheur à qui assiste à une époque du monde ". Nous sentons toute l'angoisse d'assister à une époque de l'humanité. Mais nous n'acceptons pas dans son entier la malédiction du philosophe pessimiste. Il y a des signes qui font renaître en nous une invincible espérance : au premier rang, nous voyons le miracle de votre présence à la tête de l'Etat. Et c'est d'un coeur fervent, respectueux et confiant que nous formulons ce voeu ardent : Dieu vous garde, monsieur le Maréchal " (BARTHELEMY (Joseph), PETAINE (Maréchal Philippe), *Conseil d'Etat, Assemblée générale du 19 août 1941, Royat, Puy-de-Dôme, Allocutions prononcées par M. le Maréchal Pétain,...*, et par M. Joseph-Barthélemy, ..., pp. 1.3.).

(228) - *Ibid.*, pp. 4-5.

(229) - Cet accord avait en effet toutes les chances d'être complet, Joseph-Barthélemy étant l'auteur (à moins qu'il ne faille dire le rédacteur) du discours que le maréchal Pétain prononce en cette occasion ... : " Lorsque le Maréchal fut invité à venir au Conseil d'Etat, il me chargea de lui préparer la réponse qu'il devait me faire. Je me mis donc devant une main de papier, j'écrivis mon discours et, sans désespérer, la réponse du Maréchal. Je mis dans cette réponse quelques unes de ces formules dont je connais le succès auprès des foules mais que je répugne à employer pour mon propre compte : " Il faut savoir se compromettre pour moi... Il faut être pour moi ou contre moi... ". Le lendemain, comme je l'avais prévu, ces formules apparaissaient en caractères gras dans tous les journaux. Mais certains ajoutaient ce commentaire qui avait pour moi une singulière saveur : " Le Maréchal administre une leçon sévère à son garde des Sceaux " (BARTHELEMY (Joseph), *Ministre de la Justice. Vichy 1941-1943. Mémoires*, p. 67.).

impossible, observer les faits avec l'impartialité du chimiste devant sa cornue en dehors du prisme déformant des idées spontanées, des croyances, des sentiments, des opinions. Et cet effort, il est loyal de le tenter, il est difficile à réaliser.

Si notre penseur est si rigoureusement passéiste - jusqu'à vouloir conserver jusqu'aux tares, sous le prétexte qu'elles aussi font partie intégrante de la constitution - s'il reste ainsi attaché à la vénalité des charges et au recrutement de l'épiscopat dans la noblesse, c'est parce qu'il aime la vieille monarchie, plus ou moins teintée de théocratie, dans laquelle il avait une place privilégiée par son appartenance à la noblesse...

Certes, le plus haut intérêt de l'histoire et la condition de sa dignité, c'est de dégager entre les événements le lien de cause à effet, ou si l'on veut le lien de succession nécessaire. Je suis bien persuadé que la France a été victime de moeurs publiques déplorables, d'un étrange aveuglement sur l'état du monde, d'un affaissement surprenant de l'intelligence diplomatique, politique, militaire; d'une navrante horreur de l'effort, de l'amour de la facilité, d'une absence de dévouement au bien public, de la prééminence des loisirs sur le travail, d'une anémie pernicieuse du sentiment du devoir, et d'une déficience généralisée de l'âme nationale.

Qu'il n'y ait pas de salut public possible sans un redressement préalable de l'âme française, c'est de toute évidence. Que ce soit là une entreprise de très patiente et longue haleine, supposant une énergie rare, une volonté inlassable et un esprit de suite inouï, c'est encore d'une vérité manifeste. Une vraie révolution se connaît à ce qu'elle change l'homme. C'était l'ambition de la Révolution nationale (Je n'ai pas dit de feu la Révolution nationale).

Mais il serait excessif tout de même de penser que tous les malheurs des peuples sont des fouettées de verges de la Providence. L'Albanie et l'Ethiopie étaient, j'en conviens, d'assez pauvres monarchies. Mais je ne me résous pas à penser que leur conquête ait été le châtiment de leurs fautes et la conséquence de l'imperfection de leurs institutions. Les régimes qui périssent ne succombent pas tous sous le poids de leurs fautes. Charles X a donné Alger à la France, et en même temps, il a dû prendre le chemin de l'exil. Ce bienfait - car c'était un bienfait - n'a été d'aucun secours au régime de la Restauration.

La doctrine de la politique expérimentale et de la physique sociale ne pêche que par ses outrances caricaturales. Elle n'est en somme que l'exagération d'une idée juste : à savoir que rien n'est plus utile pour construire le présent et l'avenir que l'étude du passé. Des hommes publics ignorants de l'histoire seraient et sont de médiocres hommes d'Etat. Il y en a eu; il y en a; il y en aura. J'ai même entendu faire l'apologie du gouvernement des hommes par les ignorants et aussi la critique du gouvernement par les personnalités. Vous remplacez un homme éminent par une nullité, et pour les observateurs superficiels, les choses paraissent continuer à marcher du même train. Un grand allemand a dit que la Reichsbank peut vivre, et en apparence, bien vivre pendant des années, pendant vingt ans, sous la direction d'incapables. Mais sans qu'on s'en aperçoive, ils ont amené l'établissement à un état tel que la catastrophe est inévitable et le plus souvent irréparable. De même, un pays peut être soumis pendant des années au gouvernement d'une classe d'ignorants et d'inaptes. La masse du peuple ne se plaint pas. Il lui arrivera même dans la suite de regretter l'âge des gouvernements incapables et, à la faveur de l'auréole qui entoure le temps passé, ou par comparaison avec les malheurs du présent, de se représenter l'âge des incapables comme une sorte d'âge d'or. " Comme on était heureux et tranquille au temps d'X ou d'Y " . Et cependant c'est bien X, Y et Z qui par leur ignorance et leur incapacité ont conduit le pays dans le marasme où il est tombé.

Quelque partisan que l'on soit avec Joseph de Maistre des institutions qui semblent sortir directement de l'histoire, qui lèvent spontanément comme une forêt du sol national, des constitutions qui *germent*, nous serons bien condamnés à construire un édifice constitutionnel, puisque tout aura été renversé par la tourmente. Pour l'édification de la constitution nouvelle, nous devons nous souvenir de la pensée qui est au point de départ de la politique expérimentale : l'examen du passé montre ce qui a duré, ce qui a échoué, ce qui fut nuisible, ce qui, au contraire a servi, ce qui est définitivement mort, ce qui au contraire, pourrait renaître. L'histoire permet de penser ce qu'on peut attendre des institutions. Elle est aussi d'un secours singulier pour juger les doctrines, indiquer celles qui servent, aident au bonheur des peuples, celles qui nuisent et sont à la source de tous leurs malheurs.

La doctrine de la tradition et de la politique expérimentale nous fait entendre encore une autre et utile leçon : elle nous enseigne le bienfait de la continuité, elle nous défend de renverser pour la seule satisfaction de

renverser, de détruire pour le plaisir, d'innover pour le seul orgueil d'innover. La Restauration, que Joseph de Maistre avait annoncée, prédite et désirée, fut à bien des égards un gouvernement réparateur. Cependant, si elle remplaça les N par des L sur les façades de ses palais, et les abeilles par des fleurs de lys sur les murs de ses salons, elle s'est couchée pour le reste dans le lit de Napoléon, et comme disaient avec humeur quelques ultras sans changer les draps : elle a conservé la société civile de Napoléon et ses codes et ses tribunaux et son Université, et ses départements, sa centralisation, aussi ses préfets : " 80 préfets étaient plus commodes pour tenir la France que seize intendants ". C'est l'opinion du Comte d'Artois, futur Charles X.

L'expression prétentieuse " partir de zéro " , qu'on a entendu trop souvent retentir aux lendemains du 10 juillet 1940, doit être bannie du langage politique (M. Baudouin, alors ministre des affaires étrangères (230), aimait à lancer cette devise entremêlée avec des opinions tranchées sur la nécessité de mettre fin au règne des légistes). Les bâtisseurs de la maison constitutionnelle devront imiter nos pères du Moyen-Age qui utilisaient, pour élever les cathédrales, les pierres des temples païens, ornées ou non, mais dont l'expérience des siècles avait démontré la qualité de grain, la résistance et la solidité.

Joseph de Maistre, dans une lettre à Bonald, à qui cette déclaration rapporta-t-on n'avait apporté aucun plaisir, lui disait : " Vous n'avez rien écrit que je ne l'aie pensé; je n'ai rien écrit que vous ne l'ayez pensé ". Et pourtant, Bonald se refuse à suivre jusqu'à ses ultimes conséquences la doctrine de la physique politique. La dignité humaine, disait le " gentilhomme français " (c'est ainsi qu'il a commencé de signer ses oeuvres), la *dignité humaine* ne doit pas être sacrifiée au réalisme. (Notons en passant cette expression de " dignité humaine " qui est parente du " respect de la personne humaine " dont Maistre était partisan et qui est aujourd'hui l'objet des controverses que l'on connaît). Et Bonald reconnaissait encore : " Une nation n'est pas la conséquence d'une nécessité physique " .

En somme, Joseph de Maistre était dans le vrai lorsqu'il conduisait sa campagne contre la prétention des hommes de la Révolution de construire

(230) - Né en 1894, polytechnicien, inspecteur des Finances, président de la banque d'Indochine, membre du cabinet de Paul Reynaud en 1940. Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères de juin à décembre 1940. Condamné à cinq ans de travaux forcés en 1947, sa peine fut commuée en quatre ans d'emprisonnement et il fut libéré en 1948. Meurt en 1965.

ou de reconstruire le monde d'après des données de la seule raison (ou plutôt selon les observations savantes et pénétrantes de notre secrétaire perpétuel d'après ce qu'ils croyaient *la raison...*).

Mais il a exagéré par le mépris excessif de la doctrine, de la pensée, du jugement et même du sentiment. Il met une sorte de coquetterie ou de bravade à démontrer l'absurdité intellectuelle de sa position pour souligner l'aisance avec laquelle il s'incline devant les faits : " Si on me démontrait la vérité du dogme de la souveraineté populaire, je le repousserais quand même à raison des désastres qu'il ne manquerait pas de produire " . " Le gouvernement le plus extravagant en théorie, c'est la monarchie héréditaire " . Et cependant, c'est le seul qu'il admette. D'ailleurs, ce système extravagant est loin d'être parfait : " Ce n'est pas, ajoute-t-il, que le système monarchique ne présente de graves inconvénients... Mais on est pris entre deux abîmes " .

En somme, s'il est permis de schématiser les choses en les déformant quelque peu, le XVIIIème siècle et la Révolution voulaient tout faire d'après la seule raison, et ils avaient tort. Maistre et son école veulent tout faire avec la seule expérience et sans la raison - et ils ont également tort.

L'expérience et la réalité sont les cimetières immenses des intransigeances doctrinales et les nécropoles des systèmes orgueilleux et trop rigides sortis tout armés du cerveau des théoriciens, des politiciens et des utopistes. Certes, ne bannissons pas hors de l'Etat l'invention et l'imagination. Mais aux produits de ces facultés créatrices, faisons subir le double contrôle de la raison proprement dite et de l'expérience : " Otez l'expérience, dit Bossuet, et dans ces sortes de matière, plus on a de raison, plus on s'égare " .

La doctrine de la physique politique aboutit à une sorte de fatalisme providentiel où l'homme ne trouve pas sa juste place.

Albert Sorel affirmait que Tolstoï, le doctrinaire de la résistance, avait directement puisé à la source maïstrienne sa philosophie de *Guerre et paix*, roman où est tracée l'histoire de la société russe de 1805 à 1813 (231). Les

(231) - Voir aussi : CAZZOLA (P.), " Coïncidences et influences de l'oeuvre de Xavier de Maistre sur celles de A. S. Pouchkine, V. A. Joukousky et L. N. Tolstoï " , *Revue d'études maïstriennes*, t. 3, 1977, pp. 163-171.

hommes sont menés par une force secrète dont les peuples seraient les organes. La politique serait secrétée par les peuples. Les individualités compteraiènt peu. Le tsar Alexandre - ses généraux, ses courtisans et ses diplomates - ne sont là que pour signer les événements. Napoléon lui-même n'est qu'un porte drapeau. C'est là le reflet, encore exagéré sans doute, d'une pensée qui revient à plusieurs reprises dans les *Considérations sur la France*.

" Tous les hommes qui ont écrit ou médité l'histoire ont admiré cette force secrète qui se joue des conseils humains. (...) Ce qu'il y a de plus admirable dans l'ordre universel des choses, c'est l'action des êtres libres sous la main divine. Librement esclaves, ils opèrent tout à la fois *volontairement et nécessairement*; ils font réellement ce qu'ils veulent mais sans pouvoir déranger les plans généraux (...). Plus on examine les personnages en apparence les plus actifs de la Révolution, plus on trouve en eux quelque chose de passif et de mécanique... Ce ne sont point les hommes qui mènent la révolution; c'est la révolution qui emploie les hommes " (*Considérations*, éd. 1834, p. 1 et p. 42).

C'est une pensée analogue qu'exprimait déjà Montesquieu lorsqu'il disait que si Caton d'Utique et Pompée ne s'étaient pas opposés à César, d'autres auraient pris la place de Caton et de Pompée.

Ces doctrines expriment des tendances vraies qui ne se perdent que par l'exagération. Il est exact par exemple que, sous tous les régimes, quel'qu'opposés qu'ils soient, le peuple russe semble mû par les mêmes ambitions qui ne sont donc pas des ambitions des hommes mais des peuples. Il a les yeux constamment tournés vers Constantinople et les détroits. C'est le cas de dire qu'un peuple fait la politique de sa géographie.

Certes, plus que jamais, au point de la vie où je suis arrivé, je suis persuadé que, à toutes les époques et sous tous les régimes, les prétendus gouvernants sont loin d'avoir fait tout ce qu'ils voulaient. Les prétendus maîtres se sentent pris dans mille liens, et c'est ce qui faisait dire à Monsieur Thiers : " Michelet est un grand écrivain, mais il ne sera jamais un historien, car il ne sait pas combien il faut de volonté, d'énergie et de persévérance pour qu'un caillou soit mis à sa place ". Les historiens nous affirment que Louis XVI n'a pas voulu supprimer les corporations. Et c'est bien cependant ce monarque absolu, sans Charte ni Chambres, qui est l'auteur juridique de l'édit supprimant l'ancien édifice corporatif, d'ailleurs

singulièrement lézardé. C'est le même monarque, devenu constitutionnel, qui contre sa conscience a sanctionné la constitution civile du clergé. Louis XVIII entra dans une violente colère lorsqu'on lui rapporta le mot de son neveu le duc de Berry : " La chasse aux maréchaux est ouverte. Il faut en tuer au moins huit " . Cependant Louis XVIII a refusé de gracier le maréchal Ney, laissant tomber sur son régime sous tant d'aspects bienfaisants une fâcheuse tache de sang. Il est très possible que Robespierre n'ait pas inscrit la Terreur dans son premier programme électoral d'Arras... On ne peut pas nier que dans plusieurs circonstances une sorte de fatalité semble durcir les hommes d'Etat. Mais il ne faut pas exagérer cette passivité et abuser des images classiques du bouchon dans le tourbillon ou de l'apprenti sorcier.

Je ne vais pas jusqu'à adopter en son entier la formule qui servait naguère de titre à une collection allemande d'études sur une série d'hommes d'Etat : " Les hommes faisaient l'histoire " . *Menschen machten Geschichte*. Il y a d'autres forces que celle des gouvernants qui font l'histoire. Mais à exagérer ces idées, à suivre Joseph de Maistre dans son fatalisme providentiel, on aboutirait à supprimer la responsabilité nécessaire des hommes qui ont eu l'impudente hardiesse de désirer ou d'accepter de gouverner leurs semblables.

Je suis très loin, malgré la patience de l'Académie, d'avoir réalisé mon entier propos. Je voudrais examiner, dans le concret, quelques unes de ces lois constantes de l'histoire qu'a dégagées notre penseur. " La guerre est inévitable... Nulle grande institution ne résulte d'une délibération. Il ne peut y avoir de grande république... Il n'y a point d'Homme dans le monde... Les peuples ont les souverains qu'ils méritent... Bonaparte n'est qu'un immense zéro... "

Je voudrais aussi montrer, en considérant les lois économiques si la certitude que Maistre mettait dans les lois politiques, ne bénéficie pas aux lois économiques, qui, elles, se vérifient avec la certitude des réactions chimiques.

Il est aussi dans mon dessein de me demander si la physique sociale ne suppose pas la permanence des caractères distinctifs des peuples, et si cette permanence est une réalité.

Si l'Académie et monsieur le Secrétaire perpétuel le permettent (232), ce serait l'objet, à une date indéterminée, d'une prochaine communication.

* *
*

Joseph de Maistre avait foi que l'histoire et la politique (on dira plus tard : la sociologie) sont des sciences exactes dont il est possible de dégager des lois. Ce n'est pas lui, c'est le comte de Saint-Simon qui a trouvé l'expression de " physique sociale " . Mais, s'il n'a pas imaginé le mot, il a inventé la chose.

Il avait le don redoutable de la certitude et une confiance enthousiaste dans ses propres idées. Il leur donnait volontiers une forme absolue, audacieuse, excessive, agressive. Ses affirmations péremptoires et tranchantes s'assortissaient d'un mépris injurieux pour ses contradicteurs. S'il ne les traitait pas comme des malhonnêtes gens, il les considérait comme des simples d'esprit ou même comme des fous : des bedlams, dit-il, du nom des pensionnaires de l'asile anglais de Bedlam (corruption du mot Bethléem). " Cette objection, écrit-il, ferait rire Dieu, si Dieu riait " .

L'histoire, ce bréviaire des rois, comme disait Saint-Simon, permet donc de dégager des lois qui permettent à l'homme d'Etat de prévoir avec une absolue certitude ce qui se produira quand des circonstances données se présenteront.

Il est intéressant de confronter cette doctrine avec les applications que l'auteur lui-même en a faites dans son oeuvre abondante et touffue (14 volumes in 8°).

Il a souvent vu juste. Il s'est aussi souvent trompé.

Un des motifs de sa vogue aux temps de la Chambre Introuvable, où il était salué comme le Bossuet moderne, c'est que non seulement sous le Directoire il avait prophétisé la restauration de la royauté, mais qu'encore, dix sept ans auparavant, il avait prédit dans les détails comment elle se passerait : les Bourbons ne seraient ni connus ni désirés du peuple français.

(232) - Il s'agit du baron Seillière. Voir : *Institut de France. Annuaire 1943-1944*, Paris, Imp. nationale, 1945, 431 p. [1944, p. 103.]. Après la guerre, devient membre de l'Académie française. Voir : SEILLIERE (E.), *Institut de France. Académie française. Discours prononcé dans la séance publique tenue par l'Académie française pour la réception de M. le baron Seillière le 23 mai 1946*, Paris, Imp. Firmin-Didot, 1946, 23 p.

Il écrira en 1815 : " Qu'est-ce qu'un Bourbon pour une oreille française née depuis trente ou trente cinq ans ? Un Pélovide ou un Héraclide " . Mais un jour, les parisiens apprendront que la monarchie est rétablie, au bout de vingt-quatre heures il n'y en aura plus vingt qui l'ignoreront et tous chercheront à être bien placés pour voir l'entrée du cortège royal... Joseph de Maistre avait même prévu en 1797 l'amnistie qui n'eut lieu qu'en 1816, et, ce qui est encore plus remarquable, avec l'exception contre les régicides relaps.

Mais ses erreurs sont plus nombreuses, plus éclatantes et aussi plus connues que ses vues justes.

1° Il ne croyait pas, dans le gouvernement, à ce qui est fait par la volonté et la main de l'homme; il ne croyait pas à la délibération, il ne croyait pas à la république, et surtout à une grande république. Donc il refusait toute stabilité et tout avenir à la République américaine. Et comme cette République voulait avoir son symbole dans une capitale, créée artificiellement, de toutes pièces, il niait l'avenir de ce projet : " On a choisi l'emplacement le plus avantageux sur le bord d'un grand fleuve; on a arrêté que la ville s'appellerait Washington; la place de tous les édifices publics est marquée; on a mis la main à l'oeuvre, et le plan de la cité reine circule déjà dans toute l'Europe. Essentiellement, il n'y a là rien qui passe les forces du pouvoir humain; on peut bien bâtir une ville : néanmoins, il y a trop de délibération, trop d'humanité dans cette affaire; et l'on pourrait gager mille contre un que la ville ne se bâtira pas, ou qu'elle ne s'appellera pas Washington, ou que le Congrès n'y résidera pas " . Or, en dépit de ce trop imprudent pari, la ville s'est bâtie sur un terrain nu au bord du Potomac, elle s'appelle Washington et elle est le siège des pouvoirs publics. Il n'est pas sans intérêt de rappeler que le plan de la capitale américaine a été tracé en 1791 par un architecte français, Lenfant, fait que Joseph de Maistre, " le plus français des étrangers " , aurait pu rappeler à l'appui de sa thèse sur la primauté de l'esprit et du goût français.

2° Avec la même force tranquille, avec la même agressivité dans la certitude, il refusait, au début du XIXème siècle, tout avenir à la Prusse : " Cet édifice fameux (ici je supprime, pour des motifs de courtoisie internationale, les appréciations péjoratives de l'auteur), a croulé en un clin d'oeil (sous la poussée napoléonienne) et *c'en est fait pour toujours...* Cet édifice a duré quatorze minutes pour s'écrouler au milieu de la quinzième comme une citrouille qu'on écrase " . Maistre détestait la Prusse et sa vue était troublée par la haine. Parlant ici même il y a un quart de siècle, notre

secrétaire perpétuel, le baron Seillière, après avoir cité cette fausse prophétie, ajoutait simplement : " Les gens que vous tuez se portent assez bien " . (233).

3° Maistre avait la religion de la monarchie et le culte de l'aristocratie à laquelle il appartenait. Il n'a jamais existé, écrit-il, une famille souveraine dont on puisse assigner l'origine plébéienne : si ce phénomène paraissait, ce serait une époque du " monde " (*Considérations*, éd. 1834, p. 182). Il proteste contre le vers qu'il considère entaché de lèse majesté : " Le premier qui fut roi fut un soldat heureux " . S'il était soldat, il était soldé. Par qui ? Par un roi. Donc la monarchie était antérieure. Je donne le raisonnement pour ce qu'il vaut. " Une famille, continuait-il, n'est pas royale parce qu'elle règne; elle règne parce qu'elle est royale " . Ceci dépasse le domaine de l'observation et celui de la politique expérimentale. Au point de vue rétrospectif, quel avantage y avait-il pour les Capétiens à nier qu'ils poussaient leurs racines dans le tréfond du peuple français et notamment dans le menu peuple parisien ? En ce qui concerne l'avenir et le présent que nous vivons, nous savons de source sûre qu'à la dynastie des Bernadotte qui occupe le trône de Suède depuis 1818, on peut assigner avec certitude une origine plébéienne dans le Béarn. Kara George le Noir, ancêtre de la dynastie qui règne actuellement en Yougo-slavie, était, à la fin du XVIIIème siècle, un berger, comme l'avait été le roi David.

4° Son aversion pour les choses écrites ou trop précisées au moyen de l'encre l'a poussé à mettre en lumière la sagesse de l'Eglise qui n'a jamais voulu écrire l'infaillibilité pontificale (*Principes*, p. 33) dont il était par ailleurs partisan. Mais, depuis, le dogme a été proclamé, et il ne paraît pas en avoir découlé des désastres pour l'Eglise.

5° On pourrait relever, toujours proclamées avec la même force, toute une série d'erreurs moins éclatantes. Sa doctrine contre les constitutions écrites recevait un éclatant démenti du fait de l'existence de la Charte de 1814. Aussi, en 1819, écrivait-il à Bonald : " Vous ne m'avez jamais dit, M. le Vicomte, si vous croyez à la Charte; pour moi je n'y crois pas plus qu'à l'hypogryphe et au poisson rémora. " (XIV, p. 168). Cependant, la Charte a assuré trois lustres d'un gouvernement régulier, pacifique et réparateur; sans parler de son édition nouvelle de 1830 à 1848. Et c'est parce qu'il n'a

(233) - SEILLIERE (E.), " Joseph de Maistre et Rousseau " , p. 350.

pas cru à la Charte que Charles X a causé la chute de la branche aînée (234).

6° L'appréciation de Maistre sur Napoléon a recueilli des adhésions illustres, notamment du côté des partisans des Bourbons : " Bonaparte n'est qu'un immense zéro, une nullité toute puissante. Rien ne lui résiste; mais son action est purement destructrice, et il ne fait que balayer la place pour les architectes futurs... " Il en est par contre qui ne consentent pas avec tant d'allégresse à rayer Napoléon de la liste des gloires françaises. La monarchie restaurée a d'ailleurs conservé ses codes, ses tribunaux, sa procédure, ses préfets, sa société; et les charpentes maîtresses de la France sont encore les napoléoniennes.

Pourquoi Maistre s'est-il trompé ?

Maistre a été induit en erreur par quelques défaillances communes de méthode.

La première a été d'aborder l'histoire sans avoir fait au préalable table rase de ses passions, de ses préjugés, de ses sentiments. Et d'ailleurs qui peut se vanter de n'avoir jamais consciemment ou inconsciemment demandé à l'histoire la confirmation de certaines vues partisans. Les intentions les plus droites d'absolue sincérité ne se réalisent pas toujours dans leur intégralité. Mettez deux hommes aussi honnêtes qu'il est humainement possible devant Richelieu et demandez leur leur témoignage : l'un (Hanotaux), le voit très grand; l'autre (X) le voit petit. Seignobos qui a cependant écrit une *Histoire sincère du peuple français* (235), reconnaissait qu'il avait " des penchants " . Aulard s'intitulait lui-même historien de gauche et réclamait le droit d'avoir une opinion; Mathiez revendiquait le droit d'avoir des passions. Maistre prétendait qu'il traitait les faits et les événements comme s'il s'agissait de lignes, de surfaces ou de volumes. Mais en réalité, suivant un mot moderne, il était essentiellement *passéiste*. Il était indissolublement attaché au passé monarchique, aristocratique et religieux. Cet attachement allait jusqu'à l'*immobilisme*. Il ne fallait rien changer à ce qui était, rien modifier, rien supprimer, rien toucher. Ce qu'il y a de

(234) - Pour une interprétation récente de l'histoire de cette incompréhension, voir : WARESQUIEL (Emmanuel de), YVERT (Benoist), *Histoire de la Restauration. 1814-1830. Naissance de la France moderne*, Paris, Perrin, 1996, 500 p.

(235) - SEIGNOBOS (Charles), *Histoire sincère de la nation française, essai d'une histoire de l'évolution du peuple français*, Paris, Rieder, 1933, XII-522 p.

mauvais dans une constitution fait partie de cette constitution; ainsi la vénalité des charges judiciaires, indéfendable en elle-même, est intangible parce qu'elle était un élément (mauvais peut-être; mais peu importe) de la constitution ancienne de la France (*Considérations*, éd. 1834, p. 115). Il entendait aussi conserver le monopole de la noblesse pour la dignité épiscopale. " Lorsque le sacerdoce est membre politique de l'Etat, et que ses hautes dignités sont occupées en général par la haute noblesse, il en résulte la plus forte et la plus durable de toutes les constitutions possibles " (*Ibid.*, p. 183, note).

Maistre résout tous les problèmes dans le sens d'un retour au passé. Et c'est pourquoi Sainte-Beuve, qui l'admire pour son talent, se refuse à le suivre dans ses idées (*N. L.*, t. XV). " Il ne paraît pas supposer qu'il y ait des souverainetés qui recommencent, des dynasties nouvelles qui prennent racine, quand les anciennes dépérissent et sont rejetées. Il estime que ces anciennes souverainetés sont inviolables, immortelles... : " Le monde est dans un état d'enfancement " , répète-t-il souvent dans les années 1815-1816. - Espère-t-il donc que de cet état il va naître et sortir un enfant nouveau qui vivra ? Nullement. Ce qu'il espère, au fond, c'est que toutes choses reprendront leur ancienne assiette. Au lieu de l'enfant miraculeux, on aura l'éternel vieillard, l'antique monde patriarcal soudainement réintégré : " Il viendra un moment dont la date seule est douteuse, qui changera tout en un instant " .

La seconde erreur de méthode de Maistre, c'est l'abus du fracas doctrinal et la volonté d'ériger en grandes lois les indications, souvent incertaines, de l'histoire et les constatations souvent déformées par le miroir des passions et des préjugés individuels. L'histoire conseille; elle ne commande pas.

D'ailleurs il ne faudrait pas croire que Maistre, quand il se trompe, se jette tête baissée dans l'erreur. Il pratique volontiers la retraite élastique. Il ne se laisse pas encercler sans se ménager au préalable un couloir suffisant pour sortir au moment où le décrochage deviendrait nécessaire. Cet écrivain d'apparence primesautière doit être lu avec beaucoup d'attention. Ce penseur passionné doit être approché sans passion. Ce patron des absolutistes était beaucoup moins absolu que ses fidèles.

En veut-on des exemples ?

Maistre, c'est l'Anti-Rousseau (236). Tout ce qui sort de la Révolution, c'est le mal. Pourtant, il est embarrassé pour condamner tous les articles, toutes les lignes, tous les mots de la Déclaration. Oui, dit-il, il y a du vrai dans ce mauvais texte : ce sont les vérités traditionnelles du genre humain.

Il ne peut y avoir de grande République. Objectez-lui la Grèce; il répond : un peuple qui a fait l'Iliade, le Parthénon, l'Apollon du Belvédère, c'est un peuple d'exception, un miracle, une anomalie politique. On ne peut l'invoquer dans le raisonnement commun.

Ne lui parlez pas davantage de Rome. Il répliquera que ce peuple avait été, par décret spécial de la Providence, fait pour la liberté.

La République, dit-il, ne peut avoir d'alliés. Ne lui objectez pas que la France républicaine en a eu. Il vous réplique d'abord que ces alliances sont contre nature, et qu'en outre, s'il admet que *la France* a eu des alliés, la République n'en a jamais eu (*Considérations*, p. 163).

Il a deux grandes portes de sorties toujours ouvertes; la première, c'est le miracle : " Il y a, dit-il, un ordre commun et il y a des exceptions à cet ordre " (*Cons.* p. 2). Ainsi, la Révolution française est un miracle voulu par la Providence pour donner une leçon à la France, un phénomène monstrueux qui a déchiré notre histoire.

La seconde porte de sortie toute voisine, c'est la distinction entre la période et *l'époque*. Les lois de l'histoire s'appliquent aux périodes. Mais les époques leur échappent.

Il lui arrive souvent d'ailleurs de se ménager une porte de sortie sur un problème particulier. Les russes, constate-t-il, ne sont pas faits pour les sciences (*Cons.* p. 164). Mais il ajoute aussitôt : " Cela ne veut pas dire d'ailleurs qu'ils n'y soient pas destinés un jour. *Il faut que le temps nous l'apprenne* " .

Il a pris d'ailleurs la même précaution en ce qui touche la République américaine. Il n'est pas encore temps, observait-il, d'en parler.

Il y aurait à faire une étude intéressante et nouvelle sur *la modération de Joseph de Maistre*. Il aimait à citer la parole de l'ancien : " Dans l'Etat, n'entreprend jamais plus que tu ne peux persuader " .

(236) - Voir encore : LICHTHEIM (Georges), " Rousseau et Joseph de Maistre " , *New Statesman*, 16 th. september 1966, pp. 398-399.

Il tient en grande considération l'opinion publique : s'il était ministre dans un pays qui n'aimerait pas les jésuites, il ne conseillerait pas au souverain d'admettre cet ordre, quoique personnellement il n'ait pour lui que considération, admiration et attachement.

Il a horreur des préjugés et leur préfère la justice et le bon sens. Et cependant, il pense que l'homme d'Etat ne doit pas heurter de front les préjugés : " Les préjugés des peuples ressemblent à des tumeurs enflammées. Il faut les toucher doucement pour éviter les meurtrissures " (J. de Maistre. *Correspondance diplomatique* publiée par Albert Blanc, 1860, Sainte-Beuve - t. XV, p. 80) (237).

Il a composé sur le bourreau un morceau de bravoure trop célèbre qui se trouve dans toutes les anthologies et qui le fait représenter comme le partisan aveugle de la répression. Mais il était partisan résolu des garanties de la procédure judiciaire, et le 28 août 1805, il écrivait de Saint-Pétersbourg à son souverain pour protester contre le maintien de cette loi sarde qui prescrivait que le criminel condamné par défaut (contumace) fût exécuté sur le champ, quand même il serait en état de prouver son innocence .

Il a proclamé comme allant de soi " l'autonomie de la personne humaine " , qui est l'aïeule du " respect de la personne humaine " , aujourd'hui vitupéré par certains comme le dernier refuge, la suprême manifestation, la convulsion terminale de l'individualisme révolutionnaire. " La liberté comprise comme droit de désintéresser l'Etat le plus qu'on peut de sa personne, est un crime; comprise comme autonomie de la personne humaine, respectée d'autant plus qu'elle est plus forte pour le bien de l'Etat et afin qu'elle soit plus forte pour ce bien, c'est la loi morale des sociétés bien faites " .

On le représente souvent comme la pire incarnation du bellicisme (238). Il est certain que, avec cet optimisme foncier qui croit qu'il y a toujours quelque âme de bonté dans les choses mauvaises, il a indiqué qu'il pouvait y avoir, dans les guerres, quelques résultats avantageux voulus par la

(237) - MAISTRE (Joseph de), *Mémoires politiques et correspondance diplomatique de Joseph de Maistre, avec explications et commentaires historiques par Albert Blanc*, Paris, Librairie Nouvelle, 1858, 403 p.

(238) - Sur ce thème, voir encore : MADOUAS (Yves), " Joseph de Maistre et la guerre " , *Revue de métaphysique et de morale*, 1972, n°1, p. 20 ss.

Providence : " Le jardinier habile dirige moins la taille à la végétation absolue qu'à la fructification de l'arbre... Le sang est l'engrais de cette plante qu'on appelle le génie " (*Cons.* p. 44). Il a cru à la réversibilité des mérites. Il est certain aussi que, au couchant du XVIIIème siècle, il n'a pas osé prévoir que la guerre allait disparaître pour ne plus revenir. A-t-il eu tort ? Il n'a pas prophétisé que la guerre devait se transformer en heurt total de peuples entiers... Mais qu'il ait eu horreur de la guerre, ce n'est pas douteux. Qu'il ait demandé que tout fût fait pour en empêcher le retour, c'est de toute évidence : " Tonçons cependant contre la guerre et tâchons d'en dégoûter les souverains " (*Cons.* p. 45). C'est sous sa plume que j'ai rencontré pour la première fois l'expression : Société des Nations.

Il n'a jamais admis qu'un gouvernement se superposât à un peuple sans avoir avec lui d'autre contact que celui du gendarme, du percepteur, du juge et du bourreau. Il a réclamé la jonction Etat-Nation, le lien gouvernement-peuple, ce que j'ai appelé d'un mot qui a fait fortune le circuit confiance-autorité. Il attachait le plus grand prix à l'opinion publique. Il voulait même que l'on tînt compte des préjugés du peuple. Il préconisait des organes chargés de faire connaître au prince les besoins et les aspirations du pays. Il déclarait enfin que les " folies " de la Révolution française ne devaient pas conduire à la condamnation de toutes les assemblées, dans tous les temps et dans tous les pays. Il croyait que le gouvernement doit employer tour à tour la contrainte et la persuasion. Cette modération irritait Bonald : " On ne persuade pas aux hommes d'être justes, bougonnait le *gentilhomme français*. On les y contraint. La justice est un combat " . Je me rallie sur ce point à l'arbitrage de Sainte-Beuve : " Mais souvent, tout en contraignant les hommes, il est bon de leur laisser croire qu'on les a persuadés " .

Maistre donne en somme l'exemple remarquable d'un homme de tempérament absolu, porté aux doctrines extrêmes et aux affirmations tranchantes, que la réflexion et le bon sens praticien conduisent cependant à la modération, à la transaction, à la solution raisonnable. Et c'est un exemple singulièrement utile dans l'actuel désordre général des esprits.

Cherchons à préciser ce qu'il y a d'actuellement utilisable dans la pensée de Joseph de Maistre.

S'il avait vécu de nos jours, il eût été un très bon et très grand journaliste. Il trouve, sans avoir l'air de l'avoir cherchée, la formule qui

agrippe l'attention. Pour frapper le lecteur, l'expression de la pensée doit être exagérée, schématique, caricaturale. Les maximes tranchantes du savoyard ne sont souvent que l'exagération maximaliste d'une âme de vérité.

1° Les lois de l'histoire. - Il a cru que, de l'histoire, il était possible de dégager des lois possédant le même degré de certitude que celles que dégagent les sciences exactes, physique, chimie, mathématiques.

La conséquence de cette idée, c'est qu'il y a un art gouvernemental à base historique. Si les sociétés sont régies par des lois stables, il est possible de les gouverner scientifiquement.

Avant Joseph de Maistre, les physiocrates l'avaient cru. Mercier de la Rivière affirme cette foi dans le titre même de son fameux ouvrage *Ordre naturel et essentiel des sociétés civiles* (1767).

Condorcet avait continué cette tradition dans l'*Esquisse* qu'il dessina en des heures tragiques, dans l'antichambre de la mort (239). " Si l'homme peut prédire avec une assurance presque entière les phénomènes dont il connaît les lois, si, lors même qu'ils lui sont inconnus, il peut, d'après l'expérience du passé, prévoir avec une grande probabilité les événements de l'avenir, pourquoi regarderait-on comme une entreprise chimérique celle de tracer avec quelque vraisemblance le tableau des destinées futures de l'espèce humaine d'après les résultats de son histoire " .

Saint-Simon a repris en l'accentuant la pensée de Joseph de Maistre. Il a cru que le passé guide l'avenir avec le caractère de rigueur des sciences exactes (*Doctrine Saint-Simonienne*, édit. Bouglé-Moyssset, p. 174) (240). Il a inventé la " physique sociale " . C'est lui qui a dit que l'histoire est le bréviaire des rois.

Poussée à ce point de mécanisation, cette conception de l'histoire est évidemment erronée. Dans les sciences morales, la ligne droite n'est pas toujours le plus court chemin pour aller d'un point à un autre.

(239) - CONDORCET (Jean-Antoine), *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain, suivie de Réflexion sur l'esclavage des nègres*, Paris, Masson et fils, 1822, VIII-440 p. Ou : CONDORCET (Jean-Antoine), *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain. Texte revu et présenté par C.-H. Prior...*, Paris, Boivin, 1933, 243 p.

(240) - *Doctrine de Saint-Simon. Nouvelle éd. publiée avec introduction et notes de C. Bouglé*, Paris, Charles Rivière, 1924, 504 p.

Une exagération analogue conduit d'ailleurs à des erreurs parallèles les autres conceptions de l'histoire.

Cournot, par réaction contre la physique historique, a exagéré avec sa doctrine du hasard seul et souverain (*Traité de l'enchaînement des idées fondamentales dans les sciences et dans l'histoire*, Paris, 1861, t II, p. 191) (241). Il est impossible de nier que, dans des circonstances données, les mêmes décisions sont presque toujours suivies des mêmes conséquences.

L'Ecole individualiste se trompe lorsqu'elle affirme que ce sont seulement d'éminentes personnalités qui font l'histoire. " *Menschen machten Geschichte* ". C'est le titre d'une série allemande d'études sur les hommes d'Etat.

La vérité, comme il arrive toujours et comme on l'oublie trop souvent, est dans une part faite à chacune de ces conceptions. J'ai été frappé, dans le dernier ouvrage de l'ambassadeur Chambrun (242), de cette phrase : " Vergennes partage avec le cardinal de Richelieu l'honneur d'avoir prévu ce qu'il ferait " .

Il y a dans la marche des événements une part venant de la collectivité, du tréfond de la nation; il y a une part venant de ce hasard que Maistre appelait la Providence; il y a aussi une part des individus.

L'histoire n'impose pas des lois; elle donne des avertissements. Machiavel avait raison de dire que l'homme d'Etat " doit lire les historiens.... et étudier ainsi ce qu'il doit imiter et ce qu'il doit fuir " (*Le Prince*, éd. franç. 1869, p. 65).

Ainsi l'histoire nous avertit qu'au lendemain de toutes les grandes secousses nationales, surtout lorsqu'elles se définissent par un désastre, il plane dans l'atmosphère politique les plus sérieuses menaces de guerre civile. Mais l'histoire ne donne pas le mètre qui permette d'en mesurer à l'avance la gravité. Il n'y a aucune fatalité pour que toute défaite française par l'Allemagne soit suivie d'une Commune. Par contre, il faut se méfier

(241) - COURNOT (Antoine Augustin), *Traité de l'enchaînement des idées fondamentales dans les sciences et l'histoire...*, Paris, Hachette, 1861, 2 vol., in-8°. I- *L'ordre et la forme... La forme et la matière... La vie et l'organisme...*, XII-503 p. II- *Les sociétés humaines..., L'histoire et la civilisation, ...*, 484 p.

(242) - Voir : CHAMBRUN (Charles de), *A l'école d'un diplomate, Vergennes*, Paris, Les Petits-fils de Plon et Nourrit, 1944, 431 p.

des prétendues lois d'alternance : il n'y a pas toujours des thermidor au lendemain même de chaque massacre des girondins. Tout trouble profond d'un pays fait remonter à la surface une mauvaise lie sociale de mauvais garçons qui ne sont pas disposés à lutter sur les barricades pour des idées ou même des passions, mais prétendent profiter de ce que la police est retenue ailleurs pour essayer de satisfaire en sécurité leurs instincts coupables. Mais Joseph de Maistre a raison de dire que l'ordre est le besoin des sociétés, et que les périodes de désordres ne sont que des accidents de l'histoire. Il faut seulement en juger d'après des périodes suffisamment vastes : un même homme peut voir soixante générations de roses; mais quel est celui qui peut se vanter d'avoir assisté à la croissance complète d'un chêne ? Les années de l'homme sont les minutes des empires.

Il y a des répétitions de l'histoire dont on ne peut dégager une loi formelle mais qui créent cependant des invitations à la prudence. Mais depuis que Marc Aurèle, avant-dernier des Antonins, désigna pour lui succéder son fils, soldat, ivrogne, qui mérita d'être assassiné par ses miliciens, le système de l'hérédité sociocratique (désignation du successeur, du chef par le chef en fonction), n'a pas réussi. Darlan et Horthy sont morts avant ceux à qui ils devaient succéder. Disons que c'est un système qui n'a pas eu de chance.

Il est cependant un domaine où l'affirmation de véritables lois de l'histoire n'est aucunement déplacée : c'est *le domaine économique*. Les lois économiques sont des vérités qui sont dégagées par l'observation et consacrées par l'histoire.

Certes, les décisions sont libres et dépendent de l'homme et de sa volonté; mais une fois les décisions prises, toutes les conséquences suivent en vertu d'un mécanisme fatal. C'est le sens profond de la fameuse parole du baron Louis : " Faites-moi de bonne politique et je vous ferai de bonnes finances " .

Une loi comme la loi de Gresham se reproduit incontestablement avec la certitude des complexes mécaniques et physico-chimiques. " La mauvaise monnaie chasse la bonne " . Cela signifie que tout homme qui a dans ses mains de l'or monnayé au 900/000 de fin et du mauvais papier, garde l'or pour la thésaurisation, la fonte, le trafic ou le paiement à l'étranger.

C'est en vain qu'un gouvernement agitera la menace de sanctions toujours grandissantes : il ne fera croire à personne que la stabilité des prix est compatible avec l'inflation; qu'une taxe fixe est compatible avec une

rareté chaque jour aggravée; que les profits et les salaires peuvent évoluer indépendamment de l'évolution des prix; que l'autorité administrative peut contraindre les gens à se ruiner de bonne grâce, à travailler à perte ou à produire au dessous du prix de revient. L'autorité ne peut pas empêcher le salaire de s'incorporer à la marchandise. Elle est impuissante à abroger la loi de l'offre et de la demande. La taxe tue le marché. " L'intérêt privé fut toujours plus habile que les lois prohibitives ne furent rigoureuses. Recourez aux confiscations, aux visites domiciliaires; recommencez le Code des gabelles. Vous serez plus odieux et plus trompés. Voilà tout " . Ce n'est pas un de nos contemporains mécontents qui parle ainsi, c'est Ducos à la Convention le 28 avril 1793. Et Fradin, commissaire à Poitiers, écrivait à la Convention : " Il faudrait autant de commissaires que de vendeurs et d'acheteurs pour réprimer les fraudes " . Amendes, emprisonnement, guillotine, loin d'apaiser la vie chère l'exaspèrent; " Si vous maintenez le maximum, dit Bréard le 3 Nivôse de l'an III, on manquera de tout " .

La Convention finit par le comprendre. Par le décret du 4 ventôse an II (24 déc. 1794), elle abrogea toutes ses propres lois attentatoires à la liberté des transactions; mais en outre, le 9 ventôse, elle adressa au peuple français un célèbre confiteor. La loi du maximum " anéantissait de jour en jour le commerce et l'agriculture. Plus elle était sévère, plus elle était impraticable... " . Illustrons ces paroles vieilles de plus d'une siècle et demi par ce simple fait qu'en *un seul mois* de 1944 il arrive à Paris un million de colis individuels...

Sans doute Mathiez a affirmé que le maximum et la Terreur sanglante dont l'objet principal était d'en assurer l'application ont sauvé la France de la famine (*La vie chère et le mouvement social sous la Terreur*, 1927 ((243)). Peut-être. En cas de crise aiguë, il faut l'intervention chirurgicale, le corset de fer. Mais qu'on ne présente pas ces régimes comme convenant à la vie courante et à l'existence normale des individus. J'ai été frappé du récent discours dans lequel le docteur Funk, directeur de l'économie, a expliqué au peuple allemand que l'état aigu de la guerre a entraîné la mainmise de l'Etat sur les activités, mais que, après la paix, la vie économique sera rendue à des entreprises responsables...

(243) - MATHIEZ (Albert), *La vie chère et le mouvement social sous la terreur*, Paris, Payot, 1927, 620 p.

2° Les légistes. - Cette conception modérée et raisonnable de l'histoire met en lumière la nécessité de l'intervention des légistes, préoccupés des précédents dont ils font métier d'avoir la connaissance et croyant aussi aux bienfaits d'une procédure traditionnelle, d'une observation de certaines formes dans les divers actes de la vie publique. A sa méditation trop fameuse sur le bourreau, Joseph de Maistre pourrait ajouter une méditation sur la guillotine qui exige un cérémonial compliqué, le déplacement des bourreaux, le transfert des bois de justice, l'intervention du procureur, la présence de l'avocat, l'assistance de l'aumônier, la dernière cigarette... toutes formes qui soulignent la gravité et assurent la dignité de la mort.

Un ministre, Baudouin, s'écriait naguère : " Le temps est passé des logiciens et des légistes " . Quoique je m'expose à paraître prêcher pour ma paroisse, je n'hésite pas à affirmer qu'il avait tort. Georges Sorel affirme que la France a pu traverser sans de trop grands dommages pour ses charpentes essentielles le séisme de la Révolution grâce aux légistes répandus sur tous les bancs de la Constituante, de la Législative et de la Convention (*Réflexions sur la violence*, 1908, p. 69) (244). C'est grâce à ces mêmes légistes que Napoléon dut de pouvoir rétablir rapidement la régularité dans les services et de créer des institutions qui survivent encore après avoir traversé sept régimes différents.

3° La condamnation de l'écriture constitutionnelle. - Notre philosophe qui a écrit plus de 14 volumes in 8° professait l'horreur sacrée de l'encre, de l'écrit, de la construction d'une institution par le seul cerveau de l'homme ou des hommes; il condamnait la recherche trop répandue de ce qui apparaît comme singulier. Il croyait davantage à la tradition, au bon sens national, etc.

Au fond, il condamnait les constitutions faites de la main de l'homme, les constitutions écrites, parce que, de son temps, existaient encore ou n'étaient pas définitivement tombées dans le cimetière de l'histoire des constitutions non écrites auxquelles allaient tout son attachement.

Moi aussi, ma préférence théorique et inactuelle va aux constitutions qui germent, qui montent, par une progression lente et spontanée, du sol national, comme une forêt. Mais l'ouragan dévastateur est depuis longtemps passé. Si vous voulez une constitution, il faudra bien l'écrire,

(244) - SOREL (G.), *Réflexions sur la violence*, Paris, M. Rivière, 1925, 458 p.

comme l'a fait Louis XVIII en 1814, comme l'a fait Louis Philippe en 1830.

Mais la leçon qui reste actuelle dans la pensée maistrienne, c'est qu'il ne faut écrire que dans la stricte mesure imposée par les circonstances ou par les exigences minima du fonctionnement des pouvoirs publics. Il faut fixer l'essentiel, et, pour le reste, laisser assez de souplesse pour que la constitution puisse s'adapter à des circonstances imprévues.

Le précepte est d'une actualité singulière car la manie de tout prévoir sévit chez les fabricants de constitutions et menace de s'étendre jusqu'aux milieux responsables. J'en ai là sous les yeux un exemple frappant de cette manie écrivassière. C'est un projet intéressant rédigé par un ensemble d'homme distingués, un avocat aux conseils, un avoué à la Seine, un avocat à la cour, un ancien agrégé, un savant médecin (Les éditions techniques, 1941) (245). Nul ne pourra être élu chef de l'Etat s'il a plus de 55 ans : cette règle aurait exclu Thiers, Mac-Mahon, Pétain. Tout candidat est également exclu s'il n'a pas trois enfants : cette clause exclut Poincaré.

D'ailleurs, tous les ministres doivent avoir au moins quarante ans, ce qui briserait des carrières comme celle de Waldeck Rousseau ou des " deux gosses " : Poincaré, Barthou. Et il ne peut pas exister de ministres de plus de 65 ans; par là, Clemenceau aurait été empêché d'écrire la page la plus glorieuse, la seule glorieuse, de sa carrière.

Le comble c'est que ne pourraient être ministre des finances que des inspecteurs des finances, ou des hauts fonctionnaires de rang équivalent. Cette règle aurait laissé subsister Caillaux, Lasteurie, Bouthillier; elle aurait exclu Villèle, Léon Say, Rouvier, Poincaré... Je connais par contre certaines personnes qui voudraient écrire que jamais un inspecteur des finances ne pourrait devenir ministre des finances... Joseph de Maistre leur aurait donné également tort. Il a écrit : " La faiblesse et la fragilité d'une constitution sont précisément en raison directe de la multiplicité des articles constitutionnels écrits " (*Principes*, p. 24). La discrétion, la sobriété, la brièveté (28 articles), sont peut-être les qualités qui ont valu à la Constitution de 1875 de détenir et de loin, le record de la longévité. Elle en avait aussi quelques autres.

(245) - Voir cette plaquette, dont l'intérêt principal réside dans sa rareté : AUGER (B.), BIRE (F.), DARRAS (M.), GUISET (J.), PÉRCHERON (P.), *Projet de Constitution pour l'Etat français*, Paris, Les Publications techniques, 1941, 85 p.

Il est généralement reconnu que les constitutions ou les lois trop détaillées sont inapplicables (v. Maxime Leroy...) (246).

4° Valeur de la continuité. - L'horreur de Joseph de Maistre pour l'encre n'est d'ailleurs pas un sentiment physique; il n'a pas la superstition de la constitution courte pour elle-même et en elle-même. Ce qu'il veut en réalité, c'est la survivance de choses, d'institutions, de règles, de coutumes, de manières de faire, de penser ou de sentir qui existaient auparavant et qui survivent dans le silence de la constitution. La tendance à détruire pour détruire est pleine de périls. " Il ne faut pas jeter l'enfant avec l'eau du bain ", dit un vieux proverbe. Une règle nouvelle écrite n'a de chance de vie que si elle s'appuie sur quelque chose d'antérieur. Nos pères ont bâti les cathédrales avec les pierres des anciens temples païens. La parole toute récente d'un homme d'Etat (M. Baudouin) : " Il faut partir de zéro ", va à l'encontre de la pensée de notre philosophe. Pour chasser ce qui est mauvais, soyez révolutionnaire. Pour garder ce qui est bon, soyez conservateur.

5° Laisser subsister la diversité et le pluralisme. - Parmi les choses qui doivent *continuer*, il y a la *diversité du peuple*. Il ne faut pas prétendre par la délibération réduire à l'uniformité, à ce qu'on baptise aujourd'hui *unicité*, ce que l'histoire a fait différent. Il subsiste *peut-être* quelque part des artisans qui produisent suivant des méthodes surannées; il y a peut-être de petites usines rurales que les maniaques de l'organisation voudraient supprimer afin d'assurer une concentration qui produirait à moindre frais. Résistons à ces tendances dont les conséquences sociales peuvent être désastreuses. Il faut organiser pour l'homme et non pour la matière.

6° Importance de la durée. - Une notion qui revient à plusieurs reprises dans la pensée maistrienne c'est l'importance de la durée. Rien ne se fait qu'avec le temps. La durée est le signe de la valeur des constitutions; nouvel hommage anticipé à la Constitution de 1875... Il faut réfléchir à tout le temps qui a été nécessaire pour passer de l'absolutisme à la diffusion de la puissance. Il y a lieu de croire que le chemin en sens inverse ne saurait se faire sans danger à la vitesse de l'éclair.

C'est une pensée toute voisine qu'exprimait Maistre lorsqu'il disait : " Jamais rien de grand n'est sorti d'une délibération ". La délibération n'est

(246) - Voir : LEROY (Maxime), *Introduction à l'art de gouverner. Préface de Joseph-Barthélemy*, Paris, Sirey, 1935, XI-219 p.

féconde que si consciemment ou inconsciemment elle se rattache à un passé. On lui opposait la constitution américaine née des délibérations de la Convention de Philadelphie. Il répondait que les américains étaient arrivés avec tout un bagage importé d'Angleterre et qui comprenait des doctrines et des idées qui n'étaient pas sorties d'une opération de la raison humaine mais qui avaient été secrétées par l'histoire.

André Siegfried (247) a exprimé ici-même une idée toute voisine : " Un rythme trop rapide dans les transformations sociales risque d'aboutir à des catastrophes " (Séance annuelle de l'Académie des Sc. Mor et Pol., 10 déc. 1938. *Illustration*, 24 déc. 1938, p. 564) (248).

7° Il n'y a pas d'Homme dans le monde. - Voilà encore une pensée destinée, par sa forme, à étonner et à retenir l'attention, et qui n'est en réalité que l'expression d'un incontestable bon sens : la condamnation de l'universalisme constitutionnel.

Il faut lire le passage tout entier : " La Constitution de 1795, tout comme ses aînées est faite pour l'*Homme*... Or il n'y a point d'Homme dans le monde. J'ai vu, dans ma vie, des français, des italiens, des russes, etc.; je sais même, grâce à Montesquieu, qu'on peut être persan : mais quant à l'homme, je déclare ne l'avoir rencontré de ma vie; s'il existe, c'est bien à mon insu... Une constitution qui est faite pour toutes les nations n'est faite pour aucune; ... c'est une pure abstraction, ... et qu'il faut adresser à l'*Homme*, dans les espaces imaginaires qu'il habite... Qu'est-ce qu'une constitution ? N'est-ce pas la solution du problème suivant ?

Etant donné la population, les moeurs, la religion, la situation géographique, les relations politiques, les richesses, les bonnes et les *mauvaises qualités* d'une certaine nation, trouver les lois qui lui conviennent " (*Considérations*, éd. 1834, p. 90).

Et cela, c'est l'expression même de la sagesse. Maistre dit autre part qu'il faut traiter sans brutalité les *préjugés* des peuples comme on manierait des tumeurs en évitant de les enflammer. Et il répète qu'il faut tenir compte des

(247) - Pour un résumé de sa vie de labeur et d'honneurs, voir : POMMIER (Jean), *Notice sur la vie et les travaux de André Siegfried (1875-1959)*.... séance du 19 juin 1961. Institut de France. Académie des Sciences morales et politiques, Paris, Firmin-Didot, 1961, 24 p. Et tout récemment, cet apport : SIEGFRIED (A.), " Souvenirs inédits 1885-1890. Une adolescence parisienne " , *Commentaire*, automne 1996, n°75, pp. 609-617.

(248) - Dans une communication intitulée : " La révolution industrielle et les problèmes de notre temps " . Voir : SIEGFRIED (A.), *Institut de France. Académie des Sciences morales et politiques. Séance publique annuelle du 10 décembre 1938 [Discours de Fortunat Strowski, Ernest Seillière, André Siegfried]*, Paris, Impr. Firmin-Didot, 1939, 58 p.

" mauvaises qualités " des peuples. Dans ces préjugés et ces mauvaises qualités, n'y a-t-il pas la croyance ou la prétention que le peuple français entend participer au gouvernement, et qu'il serait peut-être prudent de lui laisser au moins l'illusion qu'il choisit ses chefs, qu'il contrôle la politique étrangère dont la conduite peut amener un jour les citoyens à sacrifier leur vie, et l'ensemble des affaires publiques où passe son argent arraché par l'impôt ? Je me borne à poser la question.

Il m'est arrivé de lire : " Tel peuple a telles institutions, et il marche sur ses pieds. Transportons chez nous ces institutions telles quelles, et nous cesserons de marcher sur la tête " . Ces propositions sont aux antipodes de la pensée maistrienne. Avec telle constitution, le peuple installé sur cette rive d'un fleuve marche en effet sur ses pieds; mais si vous l'imposez au peuple installé en face et de l'autre côté, vous le ferez marcher sur la tête. Ne plantez pas l'oranger sur les sommets des Alpes, ni l'edelweiss sur les coteaux brûlés de Provence. C'est vraiment une folie, comme le pense Joseph de Maistre, de vouloir faire une constitution comme on fait une montre; il faut plutôt la faire comme un habit, à la mesure et d'après le climat. J'ajouterai d'ailleurs un point à la pensée maistrienne : la constitution devra être adaptée non seulement à la France éternelle, mais à la France meurtrie de l'heure H où on la réorganisera.

Maistre nous ordonne de ne pas croire à l'abstraction : homme. Devrions-nous croire à une autre abstraction qui serait immuable à travers les siècles et qui serait : le français. Le sujet de Louis XIV était cependant différent du français qui vivra au moment où il faudra faire une constitution. Quand ? ...

Et voilà que nous touchons à l'un des plus grands thèmes de la pensée maistrienne : la permanence des caractères distinctifs des peuples.

La notion de loi postule au préalable la permanence. Si les choses changent, il n'y a plus de stabilité et la prévision ne peut plus s'exercer.

Or, il y a incontestablement des traits qui changent dans l'humanité.

La substitution de la machine mue par un quelconque moteur mécanique à l'outil manié seulement par la force musculaire de l'homme a produit " une révolution dont la portée est sans doute plus grande encore que nous ne l'imaginons, révolution non seulement politique et sociale, mais *humaine* " . Il n'y a rien à ajouter sur ce point à la belle lecture, pleine

d'idées et nourrie de faits, faite le 10 décembre 1938, par M. André Siegfried à l'Académie des sciences morales et politiques.

Cette révolution, qui change le caractère, les habitudes, les réactions physiques et morales des hommes, a commencé au XVIIIème siècle mais n'a pas achevé, au commencement du XXème, de produire tous ses effets.

Elle a été précipitée par l'avalanche des inventions qui se sont produites depuis un siècle à un rythme si rapide qu'on a pu dire qu'il y a plus d'espace entre un sujet de Charles X et un français de 1944, qu'entre un sujet de Charles X et un sujet de Saint-Louis ou de Charlemagne. Or c'est le thème central de la pensée de Karl Marx (et il est exact) que les conditions techniques et matérielles ont une répercussion immédiate et certaine sur le mental et le moral des hommes.

D'autre part, c'est un fait (qui n'est peut-être pas sans rapports avec le précédent) que le monde n'est plus chrétien. Certes, et je suis le premier à m'en féliciter, le christianisme existe mais il ne règne ni ne gouverne, il n'est pas l'élément directeur de la vie des individus, des sociétés, des peuples. Qu'il me suffise de rappeler un fait, dont Joseph de Maistre s'étonne qu'il n'ait jamais tenté le pinceau d'un peintre. En 1077, à Canossa, près de Reggio, Grégoire VII tenant l'eucharistie entre ses mains, se tourna du côté de l'Empereur et le somma de jurer, comme il jurait lui-même, sur son salut éternel, de n'avoir jamais agi qu'avec une pureté parfaite d'intention, pour la gloire de Dieu et le bonheur des peuples. L'Empereur, oppressé par sa conscience et par l'ascendant du pontife, n'osa pas répéter la formule ni recevoir la communion. - Ce fait est bien le signe d'une époque révolue dans l'histoire de l'humanité.

" A chaque civilisation, écrit M. Lucien Febvre, à chaque époque d'une même civilisation, son outillage mental. L'homme n'est pas l'homme... Les hommes varient et bien plus que nous ne l'imaginons " (*La religion de Rabelais*, 1942) (249).

(249) - FEBVRE (Lucien), *Le problème de l'incroyance au XVIème siècle, la religion de Rabelais [Avant-propos de Henri Berr]*, Paris, A. Michel, 1942, XXXI-549 p. A l'occasion de son entrée à l'Institut, voir : FEBVRE (L.), *Institut de France. Académie des Sciences morales et politiques. Notice sur la vie et les travaux de Camille Bloch, 1865-1949, lue dans la séance du 30 juin 1952*, Paris, Imp. Firmin-Didot, 1952, 18 p. Et pour l'actualité éditoriale de cet auteur, voir : FEBVRE (Lucien), *Amour sacré, amour profane* [Paris, Gallimard, 1944], Paris, Folio, 1996, 395 p. Et aussi : FEBVRE (Lucien), *Honneur et patrie, texte établi, présenté et annoté par Thérèse Charmasson et Brigitte Mazon, préface de Charles Morazé*, Paris, Perrin, 1996, 310 p.

La formule est lapidaire : " L'homme n'est pas l'homme " . Elle est digne de celles qui sont sorties de la plume de Joseph de Maistre. Mais comme ces dernières, elle part d'une base de vérité pour se perdre dans l'exagération.

Certes, il serait de la plus folle imprudence de ne pas tenir compte dans les réformes que l'on prétend introduire des transformations qui se sont produites dans la contexture économique, morale, politique de l'humanité.

A la faveur d'une histoire arrangée à plaisir, trop de nos contemporains voient le remède de bien des maux dans le rétablissement du corporatisme ancien. N'y pensez pas, tant que vous n'aurez pas, au préalable, ramené le climat où il a pu vivre, sans causer d'autres dommages que ceux que Louis XVI a dénoncés avec tant de force dans son édit de 1774. Ce climat était composé de trois éléments : 1° le Roi, absolu, Saint Louis ou Louis XIV. - 2° le christianisme pénétrant assez profondément dans la société pour la diriger. 3° un état social, ignorant toute grande industrie et exclusivement caractérisé par l'artisanat. Les trois compagnons du contemporain d'Etienne Boileau (l'auteur du livre des métiers) vivaient dans la maison du maître et mangeaient à sa table; ces usages patriarcaux sont infiniment plus difficiles pour les trente mille ouvriers des firmes X ou Y. Transporté hors de son climat, le corporatisme produira (que dis-je ? il produit) tous les inconvénients du corporatisme ancien et aucun de ses avantages.

Mais Joseph de Maistre nous a prévenus qu'il n'a jamais rencontré *l'homme*. Aussi insiste-t-il sur la permanence des caractères distinctifs des peuples. Chaque peuple se trouve doté d'un caractère foncier dans lequel ni lui-même, ni ses gouvernements ne sont pour rien, qu'ils ne peuvent changer et qui est permanent.

On est tenté d'objecter tout de suite l'exemple du peuple russe, d'abord parce que Joseph de Maistre le connaissait bien et aussi parce que c'est un des peuples qui paraît avoir subi la plus profonde modification de caractère. Il vaudrait la peine d'y voir d'un peu plus près.

On est en droit de se demander si dans les russes d'aujourd'hui, Joseph de Maistre retrouverait les caractères permanents de ces russes au milieu desquels il a vécu pendant les trois lustres de sa longue ambassade (250) :

(250) - Voir aussi : MAISTRE (Joseph de), *Quatre chapitres inédits sur la Russie par le comte Joseph de Maistre, publiés par son fils et le comte Rodolphe de Maistre*, Paris, A. Vaton, 1859, VII-197 p. Et : MAISTRE (Joseph de), *Religion et mœurs des Russes, anecdotes recueillies par le comte Joseph de Maistre*, Paris, E. Leroux, 1879, 140 p.

ils étaient alors pasteurs ou agriculteurs, à la période du cheval de trait et non du cheval vapeur ou du kilowatt; ils étaient fort peu industrialisés, voyant autour d'eux beaucoup plus de monastères que d'usines; c'était un peuple religieux, c'était un peuple pacifique, ayant peu le goût pour la guerre et la faisant mal; c'était un peuple monarchique, adorant dans le tsar le représentant de Dieu sur la terre, etc : " Les russes sont décevants, observe le savoyard; - Grattez le russe et vous trouverez le cosaque... " .

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de gratter beaucoup le russe d'aujourd'hui pour retrouver le russe de toujours.

1° Permanence de la politique étrangère. - C'est d'abord chose évidente que la permanence, à travers tant de zigzags d'ailleurs superficiels et trompeurs, de la politique étrangère de la Russie.

a) *La Russie est inquiète de ses frontières au sud et à l'ouest, et réclame des rectifications qui la rassurent.* Les prétentions de la Russie sur la Bessarabie sont de tous les temps. Ce n'est qu'en 1812 que le tsar Alexandre 1er l'enlève aux Turcs par le traité de Bucarest. En 1918, cette province est annexée à la Roumanie. A l'heure même où j'écris, Staline continuateur d'Alexandre 1er envahit la Bessarabie, avec l'intention évidente de ne jamais la rendre.

b) *Permanence des prétentions d'hégémonie sur la Baltique, la Mer noire, la Méditerranée.* Pierre le Grand a fait la guerre à la Suède pour lui enlever les Etats baltes. Il est superflu de rappeler le sort actuel de ces Etats baltes. Qui oserait affirmer l'abandon total, absolu, définitif du vieux rêve impérial sur le Bosphore ? Grâce aux événements de 1944, le pavillon russe flotte sur la Méditerranée (remise d'une partie de la flotte italienne).

c) *Absence d'esprit européen.* Pierre le Grand disait à son ministre le comte Ostermann : " Nous avons besoin de l'Europe pour quelques décades; ensuite nous pourrons lui tourner le dos " . Zinoviev s'écriera deux cents ans plus tard, en 1920 : " Et maintenant, tournons nos regards du côté de l'Asie; l'orange européenne est pressée, nous pouvons en jeter le zest " .

d) *Eloignement et incompréhension de la civilisation occidentale.* Au cours de son fameux voyage en occident, Pierre le Grand ne s'est jamais attardé à visiter les monuments, il a marqué que *seuls* les hauts fourneaux, les usines et les chantiers navals étaient de nature à l'intéresser. On attribue au successeur actuel de Pierre le Grand cette appréciation : " Leur Westminster ! Cela ne vaut pas une paire de bottes, un tracteur ou une

machine à forer l'acier " . A un homme d'Etat français (Laval), qui lui faisait des reproches alors amicaux pour son manque d'égards pour le Saint-Siège, le successeur actuel de Pierre le Grand répondit : " Combien a-t-il de divisions ? " .

2° Permanence des caractères du peuple russe.

a) *Paresse et médiocrité de la main-d'oeuvre.* Pierre le Grand essuya des échecs dans de grandioses tentatives, et cela par l'*insuffisance des exécutants* : c'est ce qui arriva notamment pour l'entreprise tendant à donner au port de Saint-Pétersbourg des assises plus solides. Les travaux durent être abandonnés. Le ciment armé a permis aux successeurs de Pierre le Grand l'édification de travaux gigantesques comme le barrage du Dniéprostoï. Dans un livre très remarqué et qui est devenu introuvable, *A la recherche de l'or en Sibérie*, (traduction française, Payot, Paris), M. Littlepage (251), qui nous a appris, dès 1937, le développement babylonien de l'industrie russe derrière l'Oural, constate que la main-d'oeuvre locale, formée d'agriculteurs ou de bergers transformés en mineurs est la plus mauvaise main-d'oeuvre que l'on puisse imaginer.

Les tendances *permanentes* de la main-d'oeuvre russe nécessitent l'usage de la contrainte et l'emploi de masses permanentes sans compter.

b) *La nécessité de l'emploi de la contrainte pour obtenir du travail.* Pierre le Grand comparait son peuple à un peuple d'enfants qui, s'ils n'y sont pas obligés par le maître, ne se mettront jamais à étudier l'alphabet. En 1723, jetant un coup d'oeil rétrospectif sur son oeuvre, il concluait : " Tout n'a-t-il pas été obtenu par contrainte ? Mais il ne saurait pas en être autrement " .

Pour obtenir l'industrialisation du pays, Pierre le Grand ne recula devant aucune contrainte. Il charge des commerçants d'établir une usine. Ils hésitent : " S'ils ne veulent pas s'en occuper de bon gré, qu'on les y force " . Voilà pour " les patrons " . Quant aux ouvriers, mêmes procédés : des villages entiers sont attachés au service d'une usine avec interdiction d'en sortir avant la mort. Les habitants des villes ne disposent plus de leur travail. Il leur arrive même d'être transportés d'un bout à l'autre du territoire comme du bétail. On arrachait par milliers les paysans à leurs champs pour les mettre à la disposition des fabricants, etc. Pour les

(251) - LITTLEPAGE (John D.), *A la recherche des mines d'or de Sibérie, 1928-1937.* En collaboration avec Demaree Bess. Traduit de l'Anglais par le prof. G. Montandon, Paris, Payot, 1939, 282 p.

constructions navales, des milliers d'ouvriers furent concentrés à Voroneje, soumis à une discipline de fer, comportant la peine de mort à toute tentative d'évasion.

Les historiens de la Russie s'accordent à reconnaître que si la contrainte vient à se relâcher, l'immense pays s'engourdit dans une invincible torpeur... M. Bogomolov, dernier ambassadeur des Soviets en France, ne cessait de me répéter au cours des entretiens que j'ai eus avec lui : " Nous sommes un peuple primitif " . Il déclarait expressément dans cette conversation privée, qu'il serait fou de prétendre appliquer le même régime à la France. Il y a donc bien une fatalité propre à la Russie. C'est une loi.

c) *La médiocrité de la main-d'oeuvre russe entraîne l'emploi de masses sans égard pour les individus...* Les historiens russes disent qu'aucune bataille n'a été aussi coûteuse que la construction de Pétersbourg et du port de Cronstadt. Des milliers d'ouvriers ne purent résister au froid, à la maladie, à l'alimentation insuffisante, à la faim. Mais le maréchal Staline a fait relever la statue de Pierre le Grand, et, à l'Université de Moscou, une chaire est consacrée à l'histoire de ce tsar (v. Klutchevski, *Pierre le Grand et son oeuvre*, traduit par Witte, Paris, Jugnot, 1930) (252); (X) " Pierre le Grand, précurseur du bolchevisme " , dans *Revue universelle*, février 1944, p. 104) (253). Un proverbe russe dit : " On fend le bois, les éclats volent " . Le président des commissaires du peuple aime à l'employer. C'est l'équivalent du proverbe français : " On ne fait pas d'omelette sans casser des oeufs " . Ce qui importe, c'est le grand dessein. Il ne faut pas s'arrêter pour les simples individualités qui tombent dans le fossé.

3° Autre trait du peuple russe : l'industrialisation par voie d'autorité, manifestation de la volonté de puissance. - On affirme couramment que la transformation du paysan russe en ouvrier industriel a été opérée pour obéir aux préceptes de Karl Marx. On peut invoquer à l'appui de cette

(252) - KLUTCHEVSKI (V.-O.), *Pierre Le Grand et son oeuvre Traduit du russe par H. de Witte*, Paris, Payot, 1930, 263 p.

(253) - Voir exactement : XXX, " Pierre Le Grand. Précurseur du bolchevisme " , *La Revue Universelle*, Nouvelle série, fév. 1944, n°74-75, pp. 104-110. Ce qu'on trouve dans cet article confirme l'interprétation que nous avons donnée plus haut des intentions de Joseph-Barthélemy : " Malgré les théories marxistes dont elle a voulu se couvrir, il serait inexact de considérer la révolution bolcheviste comme une nouveauté absolue dans l'histoire de la Russie. Bien au contraire, elle prend une place dans une lignée et elle apparaît comme la plus récente manifestation de la volonté de puissance des moscovites " (*Ibid.*, p. 104.).

thèse la fameuse équation posée par Lénine : " Motorisation + électrification = communisme " .

Quand on voit cependant Pierre le Grand saisi de la même préoccupation que ses successeurs bolchevistes et la réalisant avec des procédés identiques, on est bien obligé de croire qu'il y a là quelque chose venant de plus profond que les régimes divers, la manifestation d'une véritable loi nationale.

Quand on voit que l'industrialisation a été orientée au début du XVIIIème siècle et au commencement du XXème vers l'armée et la marine de guerre, on est bien obligé de croire que l'on se trouve devant une permanence de la volonté de puissance de la nation moscovite. Dès 1712, Pierre I avait fixé un délai de cinq ans pour que tous les uniformes de l'armée russe fussent fabriqués sur place et ne fussent plus importés de l'étranger. C'était un plan quinquennal. Pierre le Grand avait accru dans des proportions si considérables son potentiel de guerre, qu'il laissa à son successeur 16.000 canons. Les sujets de Ier le Grand en tiraient la conclusion que les russes devaient être les maîtres et les étrangers, les esclaves. Me sera-t-il permis de rappeler, sans insister, une opinion de Napoléon : " Quand le soldat russe a été touché à mort, il faut le pousser pour le faire tomber " . Au delà des modifications évidemment graves à la surface, il reste un tréfond permanent, un sous-sol immuable du caractère des peuples.

En attribuant certaines qualités à certains régimes, on oublie que les russes ont vaincu Napoléon.

Malgré son aversion pour les principes de 89 et pour les idées révolutionnaires (254), Joseph de Maistre, sujet du roi de Sardaigne, mais aimant à s'intituler lui-même " le plus français des étrangers " , a écrit sur la France et sur le caractère permanent français les pages les plus reconfortantes.

Certes, l'éclat des vertus qu'il nous attribuait apparaîtrait, dans ce triste printemps de 1944, singulièrement terni. Je ne veux pas énumérer tous les nuages noirs qui obscurcissent notre ciel : puis-je signaler (après notre

(254) - TRIOMPHE (R.), " L'illuminisme au XVIIIème siècle. Contre-Révolution et mysticisme chez Joseph de Maistre " , *Cahiers de Tour Saint-Jacques*, Paris, 2ème, 3ème, 4ème semestres, 1960, pp. 150-164.

président (255), dans son allocution inaugurale), l'affaissement général du sens moral, les progrès de la veulerie, une soif des distractions comme celle qui affola l'époque directoriale, une désorganisation de toutes les disciplines. Plus grave, et plus meurtrière que tous ces fléaux, l'affreuse discorde, la division profonde des français, dans laquelle on redoute de voir le prélude de la guerre civile.

C'est à des heures aussi sombres qu'on se plaît à croire, avec Joseph de Maistre, aux *permanences françaises*.

La plus importante de ces permanences, c'est précisément aussi la plus menacée à l'heure présente : c'est ce " vouloir vivre ensemble " , en quoi certains ont voulu voir l'essentiel du patriotisme, c'est cette âme commune dominant une grande diversité de sentiments, d'opinions et de tendances.

Aucune histoire n'est, au même point que la nôtre, pleine d'affreuses tentatives de déchirements intérieurs. Cependant la France les a surmontées.

Les français finissent par s'accorder sur ce point qu'ils entendent être libres de n'être pas d'accord sur tous les points.

La France n'est pas un pays d'unisson, c'est un pays d'union. C'est un pays de dissonances qui arrivent à se fondre dans une harmonie. Dans le Soulier de Satin, Dona Prouhèze demande à l'ange gardien : " Où suis-je ? et où es-tu ? " . Et l'ange : " Ensemble et séparés; loin de toi, avec toi. Mais pour te faire pénétrer cette union, il me faudrait cette musique... " . Cette musique, c'est précisément l'âme permanente de la France.

Joseph de Maistre a préconisé avec force l'harmonisation des français au-dessus du fossé qui les sépare. Il a consacré tout un chapitre des *Considérations sur la France* à combattre les *vengeances*. Les vengeances, c'est l'anarchie; l'ordre, c'est l'amnistie. Joseph de Maistre revient sur cette idée dans une lettre au comte Rossi (256).

(255) - Il s'agit de François Albert-Buisson. Voir : *Institut de France. Annuaire 1943-1944*, [1944, p. 103.]. Né en 1881, économiste, industriel, président-directeur général de Rhône-Poulenc, sénateur du Puy-de-Dôme, président du tribunal de Commerce de la Seine, élu à l'Académie française en 1955. Ami intime de Joseph-Barthélemy, il avait d'ailleurs été son parrain dans la Légion d'honneur. Refuse de succéder à Joseph-Barthélemy en 1942, au moment où Laval cherche déjà à remplacer Joseph-Barthélemy. Meurt en 1961.

(256) - LEDERMANN (Laszlo), *Pelligrino Rossi. L'homme et l'économiste, 1787-1848. Une grande carrière internationale du XIXème siècle, avec de nombreux documents inédits*, Paris, Sirey, 1929, 376 p. LAVIGNE (Pierre), " Le comte Rossi, premier professeur de droit

Qu'on ne s'y trompe pas. Si d'ici peu d'années, il n'y pas d'amnistie entre les nations, c'en est fini de l'Europe. Si, dans le même délai, les français ne se réconcilient pas, les prédictions sinistres de certain maréchal sud africain se réaliseront : la France disparaîtra de la carte. Mais ils se réconcilieront. C'est une loi de l'histoire. Il n'y a jamais eu d'époque plus triste pour la France. Il y en a eu d'aussi angoissante. La France s'est toujours sauvée par des réconciliations : réconciliation des bourguignons et des Armagnacs, réconciliation des ligueurs et des protestants, réconciliation de l'ancien régime et de la Révolution sous Napoléon qui s'affirmait une " amnistie vivante " , large coup d'éponge donné par la Charte de 1814 sur vingt-cinq ans d'affreuses dissensions civiles...

En politique, le premier pêché mortel irrémissible, c'est le désespoir. Et le second, c'est l'attente passive du miracle, alors qu'un pays ne se sauve que par une volonté ferme, persévérante, farouche.

Qui se pose au balcon de l'histoire pour observer le spectacle n'a pas le droit de désespérer des français. L'essentiel est d'être très exigeant pour soi-même et indulgent aux autres. Un vieux moine oriental s'informait des sentiments de Renan sur la Sainte Trinité. " Il croit en Dieu le père, lui fut-il répondu, non sans une timide confusion. - C'est déjà beaucoup, mon enfant " , conclut le saint homme " . Le mot est touchant. Il est juste. Il reste encore nombre de français pour croire à Dieu le père, à l'Essentiel, au minimum incompressible : à la patrie, au devoir, à la France, aux forces morales, aux grandes traditions nationales, à la civilisation chrétienne. La France sera sauvée par ces français, accourus de tous les points de l'horizon, au signal donné par une élite d'hommes de pensée, d'action, de volonté.

(suite de la note 256) constitutionnel français (1834-1845) ", *Etudes offertes à J.-J. Chevallier*, Paris, Cujas, 1977, pp. 173-178.